

Agriculture, Développement Rural et Biodiversité



BOÎTE À OUTILS GENRE

Agriculture, Développement Rural et Biodiversité

Auteur : Marlène Buchy (contact e.mail : buchy.marlene@googlemail.com)

Coordination globale : Marlène Buchy, Laetitia Antonowicz, Anna Crole-Rees

Supervision AFD : Olivia Dabbous (division Appui environnemental et social), Jean-Luc François et José Tissier (division Agriculture, Développement rural et Biodiversité)

Contact AFD : _Genre@afd.fr

Une version PDF électronique interactive de ce document est également disponible
à l'adresse : www.afd.fr/genre
et sur simple demande à : _Genre@afd.fr

Retrouvez toutes les boîtes à outils genre de l'AFD sur le site :
www.afd.fr/genre

PRÉAMBULE

2

SECTION 1 : INTRODUCTION AU GENRE

5

- 1 : Comprendre le genre
- 2 : Quelques outils génériques

SECTION 2 : ENJEUX DE GENRE ET BONNES PRATIQUES DANS LE SECTEUR AGRICULTURE, DÉVELOPPEMENT RURAL ET BIODIVERSITÉ

12

Synthèse des enjeux de genre dans le secteur ARB

- Enjeu 1 : Genre et foncier
- Enjeu 2 : Genre, développement technologique et vulgarisation agricole
- Enjeu 3 : Genre et filières agro-industrielles
- Enjeu 4 : Genre et pêche
- Enjeu 5 : Genre et élevage
- Enjeu 6 : Genre, Biodiversité, Conservation et Forêts
- Enjeu 7 : Genre et Climat
- Enjeu 8 : Genre, décentralisation, gouvernance et territoire
- Enjeu 9 : Genre et pistes rurales

Conclusion

SECTION 3 INTÉGRATION DU GENRE DANS LA PHASE D'IDENTIFICATION ET D'INSTRUCTION

46

- Fiche 1 : Intégration du genre dans le cycle du projet
- Fiche 2 : Clés pour une analyse genre
- Fiche 3 : Questions clés lors de l'identification
- Fiche 4 : Notations Marqueur CAD/Avis développement durable et exigences minimales
- Fiche 5 : Questions clés lors de l'instruction
- Fiche 6 : Passer de l'analyse à des propositions d'actions budgétées
- Fiche 7 : Les indicateurs
- Fiche 8 : Le genre dans les études de faisabilité
- Fiche 9 : Intégrer le genre dans les TdR des activités d'intermédiation sociale
- Fiche 10 : Genre et diligences environnementales et sociales
- Fiche 11 : Dialogue avec les partenaires sur le genre

SECTION 4 : INTÉGRER LE GENRE DANS LES PHASES D'EXÉCUTION ET D'ÉVALUATION *EX POST* DU PROJET

88

- Fiche 12 : Questions clés lors de la supervision
- Fiche 13 : Questions et points clés lors de l'évaluation *ex post*

SECTION 5 : BENCHMARK SUR LES PRATIQUES DES BAILLEURS EN MATIÈRE D'INTÉGRATION DE LA DIMENSION DU GENRE DANS LE SECTEUR ARB

96

SECTION 6 : RESSOURCES SUR LE GENRE DANS LE SECTEUR ARB

101

- Fiche 14 : Ressources sur le genre dans le secteur ARB
- Fiche 15 : Glossaire

ANNEXES

109

- Annexe 1 : Modalités d'utilisation du marqueur CAD/OCDE sur l'égalité hommes-femmes
- Annexe 2 : Notation de la Dimension Égalité hommes-femmes de l'Avis développement durable de l'AFD

LISTE DES SIGLES & ABRÉVIATIONS

116

1

2

3

4

5

6

PRÉAMBULE

Contexte

Inégalités de genre dans le monde rural

L'approche Genre et Développement promeut l'égalité des droits, ainsi qu'un partage équitable des ressources et responsabilités entre les femmes et les hommes. En tant que méthodologie, l'approche Genre produit une analyse comparée de la situation des femmes et des hommes tant d'un point de vue économique que social,

culturel et politique. Elle est transversale et aborde tous les champs du développement. Elle conduit à la remise en cause des représentations et pratiques inégalitaires, individuelles et collectives. Dans le monde rural et agricole de la plupart des pays, les femmes sont particulièrement désavantagées par rapport aux hommes, alors que leur contribution est très importante, comme le montre l'encadré ci-après :

10 réalités sur l'inégalité hommes-femmes dans le monde agricole en Afrique de l'Ouest

- 1/ Les femmes tirent en moyenne les trois quart de leur revenu des activités agricoles ;
- 2/ Elles travaillent en moyenne 12 heures de plus par semaine que les hommes agriculteurs ;
- 3/ Elles contribuent à 80 % de la production des denrées alimentaires de base ;
- 4/ Elles gagnent moins d'argent que les hommes alors qu'elles investissent davantage dans l'alimentation du foyer ;
- 5/ Les femmes agricultrices ne représentent que 8 % des propriétaires et n'ont accès qu'à 10 % du crédit disponible en Afrique de l'Ouest ;
- 6/ Elles sont plus vulnérables face aux crises alimentaires et financières ;
- 7/ Elles sont plus vulnérables aux chocs dus aux catastrophes naturelles et au changement climatique ;
- 8/ Elles sont désavantagées par leur très faible niveau d'éducation ou d'alphabétisation et elles occupent très peu de postes à responsabilité dans les organisations de la société civile et les institutions locales.

Source : Oxfam 2012 .

Dans le contexte du développement international, la place des femmes a gagné en visibilité depuis la conférence de Beijing en 1995 quand le concept du *gender mainstreaming* a été défini. Les objectifs du millénaire de 2015 (énoncés lors de la Déclaration du Millénaire en 2002) et les objectifs du développement durable post-2015 (ODD post-2015) prennent aussi en compte les inégalités de genre de façon transversale, dans les huit objectifs. L'objectif 1 « éliminer l'extrême pauvreté et la faim » et l'objectif 7 « préserver l'environnement » sont particulièrement pertinents pour le secteur Agriculture, Développement Rural et

Biodiversité. La raison d'être de ces objectifs du millénaire sont de prioriser les efforts pour augmenter la capacité¹ des hommes et des femmes à prendre leurs propres décisions par rapport au monde qu'ils veulent construire.

Dans le Rapport du développement mondial de la Banque mondiale de 2012² focalisé sur les questions de genre, l'investissement dans les femmes rurales est identifié comme un thème prioritaire qui demande des investissements.

De même, le Rapport du développement mondial de la Banque mondiale de 2012, focalisé sur les questions de genre, reconnaît que la prise en compte des femmes rurales est un thème prioritaire qui demande des investissements.

¹ La capacité est, suivant la définition d'Amartya Sen, la possibilité effective qu'a un individu de réaliser quelque chose ou d'atteindre un état donné.

² World Bank 2012 World Development Report 2012, Washington DC, p. 361.

Cadre d'intervention transversal sur le genre et la réduction des inégalités femmes-hommes de l'AFD

Depuis mars 2014, l'Agence Française de Développement (AFD) s'est dotée d'un nouveau cadre d'intervention transversal (CIT) sur le genre et la réduction des inégalités hommes-femmes dans ses activités. L'objectif de ce CIT est d'améliorer les pratiques d'intégration du genre dans les opérations de l'AFD. Pour atteindre cet objectif, les 6 axes suivants seront mis en œuvre :

- ▶ Développer et mettre en œuvre des **feuilles de route** genre spécifiques aux secteurs et géographies d'intervention de l'AFD.
- ▶ Systématiser l'intégration du genre tout au long du **cycle de projet**.
- ▶ **Évaluer** et capitaliser les expériences acquises.
- ▶ Renforcer les **capacités** internes sur les questions de genre.
- ▶ **Sensibiliser** les partenaires de l'AFD sur le genre.
- ▶ Participer aux **débats** et à la **réflexion** sur le genre et le développement.

Dans ce cadre, des outils génériques et sectoriels ont été élaborés, parmi lesquels des **outils pour l'intégration du genre dans le secteur de l'agriculture, du développement rural et de la biodiversité**.

Objectifs, contenu et mode d'emploi de la boîte à outils

La fonction de ce document est de proposer des approches et des outils qui permettront en premier lieu de renforcer les capacités internes sur les questions du genre mais aussi de systématiser l'intégration du genre dans le cycle de projet ainsi que d'alimenter l'évaluation *ex post* et la capitalisation des expériences acquises.

Ce manuel fait partie d'un ensemble de manuels sectoriels. Une boîte à outils concernant l'intégration du genre dans les Diligences Environnementales et Sociales a également été réalisée. Des Fiches Profil Genre Pays ont également été élaborées par la division AES, et peuvent également être consultées pour contextualiser les enjeux de genre en fonction des pays d'intervention.

Processus de développement

Cette boîte à outils Agriculture, Développement Rural et Biodiversité a été développée par Marlène Buchy, avec l'appui de Jean-Luc François et François Tissier, chefs de la division Agriculture, Développement Rural et Biodiversité de l'AFD, des chefs de projet de cette même division ARB et de Olivia Dabbous et Sarah Lahmani de la division AES. Ils ont bénéficié d'une relecture des membres de l'équipe de consultants en charge du développement des outils genre dans les autres secteurs.

Les outils sectoriels s'appuient sur l'expérience acquise par l'AFD dans le domaine du genre et sur les bonnes pratiques chez les autres bailleurs et les ONG. Ils ont été discutés et validés par les chefs de projet individuellement ou en petit groupe ainsi que lors de journées de formations sectorielles.

Mode d'emploi

Ce manuel présente des outils à l'usage des chargés de missions opérationnels de l'AFD. Il vise (i) à présenter les principaux enjeux de genre dans le secteur Agriculture, Développement Rural et Biodiversité et (ii) à fournir une collection d'outils utilisables séparément, en fonction de la nature des projets, du niveau d'intégration du genre visé et du moment du cycle de projet.

Chacune des **6 sections** de ce manuel et chacune des fiches qui les composent peuvent être consultées et utilisées indépendamment. Cependant, du fait de la transversalité de certains enjeux, certaines fiches font références à d'autres. Ces références sont signalées par des **liens en gras**. Si ce document est consulté sous forme électronique, il est possible de cliquer sur ces **liens hypertextes** pour ouvrir la fiche ou la section à laquelle renvoie le lien.

La **première section** décrit les principaux enjeux dans le secteur et les sous-secteurs ARB. L'objectif est de donner les principaux éléments structurant les inégalités de genre en fonction des types de projet. Cette section inclut aussi des exemples de bonnes pratiques qui essaient de répondre aux défis posés par ces enjeux.

La **section 2** explore plus en détail les grands enjeux de genre et d'égalité des sexes dans le secteur « Agriculture, Développement rural et Biodiversité », et vise à donner quelques éléments sociopolitiques, culturels et économiques qui structurent les inégalités de genre dans le monde rural. Cette section inclut des exemples de bonnes pratiques, de stratégies pour répondre aux défis posés par ces enjeux. La liste des enjeux ne se veut

pas exhaustive mais essaye de couvrir autant que possible les types d'enjeux les plus souvent rencontrés dans les projets AFD.

Les sections suivantes (**sections 3 et 4**) regroupent une collection d'outils à disposition des chargés de mission opérationnels de l'AFD. Ces outils portent sur tout le cycle du projet ; afin d'intégrer le genre dans la définition des objectifs des projets, une analyse genre, des activités de consultation avec les bénéficiaires, des activités ciblant spécifiquement les enjeux de genre, la production de données sur le genre au cours de l'exécution, et l'évaluation des impacts du projet. Les **sections 3 et 4** sont les sections opérationnelles critiques pour les chargés de projet. Elles incluent des fiches synthétiques sur l'intégration du genre dans le cycle de projet et des fiches-outils dont l'objectif est de guider les chargé(e)s de projets en expliquant quelles activités sont nécessaires à quel moment du cycle pour bien s'assurer d'une prise en compte du genre.

Les sections finales (**sections 5 et 6**) fournissent une revue des pratiques d'intégration de la dimension genre dans le secteur de l'agriculture, du développement rural et de la biodiversité ainsi que des ressources sur le genre (éléments bibliographique et sources de données).

La **Fiche 1** (Intégration du genre dans le cycle du projet) de la **section 3** récapitule les actions à mener pour introduire le genre aux différentes étapes du cycle et répertorie les fiches-outils associées.



Cette boîte à outils a été conçue avec l'intention d'être utile au novice des questions de genre en présentant une série de « fiches » qui suivent les étapes du cycle du projet. Les **fiches 3, 5, 12 et 13** incluent des listes de questions clés pour guider les chargés de mission opérationnels au cours du cycle et qui renvoient (avec l'aide des **liens hypertextes**) à d'autres fiches qui incluent des informa-

tions, des suggestions et des exemples. Dans les fiches toutes les questions ne sont pas toujours pertinentes pour tous les projets et il n'est donc pas attendu que les chargés de mission opérationnels répondent à toutes les questions ou engagent toutes les actions suggérées. Comme dans n'importe quelle boîte à outils, l'idée est d'y piocher les bons outils selon les besoins.

SECTION 1

INTRODUCTION AU GENRE

Cette section comporte les éléments suivants :

- ▶ 1 - Comprendre le genre – p. 6
- ▶ 2 - Quelques outils génériques – p. 9

Définition du genre

Le genre est à la fois un concept et un outil d'analyse. En tant que concept, il désigne ensemble deux entités : le féminin et le masculin ou encore les hommes et les femmes.

En tant qu'outil d'analyse, il permet de mettre en évidence la manière dont chacun des sexes (genre) est « construit », soit :

- ▮ les rôles, statuts et identités auxquels les sociétés les invitent à adhérer,
- ▮ comment les individus les investissent et quels outils les groupes utilisent pour contrôler le respect de ces normes, et enfin,
- ▮ comment les acteurs (société, communautés, individus) font évoluer ces normes ou en créent de nouvelles.

Il s'agit donc de comprendre comment la société est structurée en portant une attention spécifique à une des binarités structurantes les plus importantes et centrales : le masculin et le féminin (génériquement ce que les hommes et les femmes doivent être). Cette structuration des relations entre les genres (ou le genre) est donc par essence variable d'un contexte à l'autre, selon les évolutions historiques, sociales, économiques, politiques, etc.

Le concept de genre comporte **4 dimensions analytiques centrales**³ :

- 1. Le genre est une construction sociale** : la différence des sexes n'est pas réductible à la biologie et n'est pas immuable. Ni la féminité ni la masculinité ne sont des données essentielles et biologiques mais sont des comportements socialement attendus des hommes et des femmes.
- 2. Le genre est un processus relationnel** : les deux sexes sont socialement construits dans un rapport d'opposition ou de référence (ce qui n'est pas masculin est féminin ou inversement). On ne peut dès lors étudier ou comprendre ou vouloir agir sur ce

qui relève du féminin sans prendre en compte le masculin ou ce qui relève des hommes (et inversement). Donc les études ou les travaux sur le genre (ou encore les actions relevant du genre ou en ayant la volonté) s'intéressent tout autant aux femmes et au féminin qu'aux hommes et au masculin

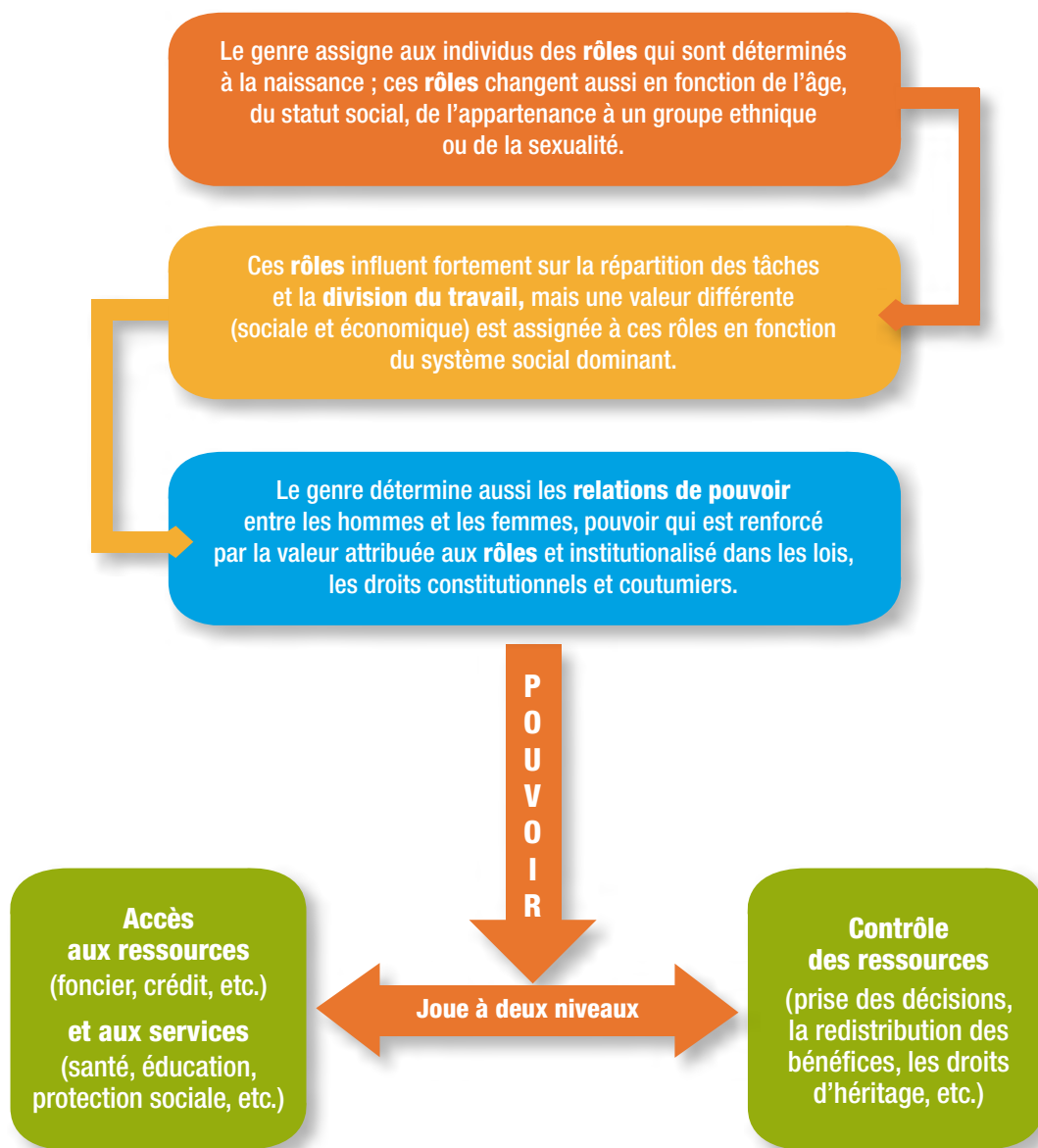
- 3. Le genre est un rapport de pouvoir** : les relations sociales entre les sexes ou de genre sont (ou peuvent être appréhendées) en tant que relations de pouvoir, c'est-à-dire que « le rapport entre les sexes est hiérarchisé : dans la quasi-totalité des sociétés connues, la distribution des ressources (économiques, politiques) et des valorisations symboliques (reconnaissance, statut, etc.) tend à être inégale, avec des modalités et une intensité variable – cf. Françoise Héritier et la « valence différentielle des sexes »⁴. **Le genre est imbriqué dans d'autres rapports de pouvoir** : les rapports de genre sont à l'intersection d'autres rapports de pouvoir (classe, race, âge, sexualité, etc.). Les catégories de genre ne sont pas homogènes, elles sont traversées de multiples tensions et clivages. On parle donc d'« intersectionnalité » du genre.

En tant qu'outil d'analyse, le genre nous permet de comprendre ce que signifie être « homme » ou « femme » dans un contexte socioculturel et économique donné mais aussi d'évaluer comment les relations de pouvoir inégales entre les uns et les autres contraignent les hommes et les femmes à s'engager librement dans les opportunités de développement économique et social et produisent des inégalités sociales plus ou moins fortes dont les femmes, généralement, pâtissent le plus. Le schéma ci-contre essaye de visualiser comment le genre fonctionne comme un déterminisme auquel il est difficile d'échapper.

³ Bereni *et al.*, 2012 : 7- 10.

⁴ Françoise Héritier, *Masculin-Féminin I. La Pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob, 1996 ; rééd. 2002.

LE DETERMINISME DU GENRE



Le schéma montre comment le sexe à la naissance détermine des rôles qui ont des implications directes pour les tâches et la division du travail. La valeur sociale et économique attribuée au travail nourrit les relations de pouvoir qui régissent ensuite l'accès aux ressources et leur contrôle. Ces relations de pouvoir déterminent en grande partie les options et les opportunités offertes aux individus pour prendre des décisions et faire librement des choix de vie.

L'approche Genre

L'approche Genre et Développement à l'inverse de l'approche « femmes et développement », qui se focalisait sur les femmes (renforcement de leurs capacités et de leurs droits), promeut l'égalité des droits, ainsi qu'un partage équitable des ressources et responsabilités entre les femmes et les hommes. En tant que méthodologie, l'approche Genre produit une analyse comparée de la situation des femmes et des hommes tant d'un point de vue économique que social, culturel et politique. Elle est transversale et aborde tous les champs du développement. Elle conduit à la remise en cause des représentations et pratiques inégalitaires, individuelles et collectives.

La division du travail

Bien comprendre la **division du travail** est essentiel pour envisager de façon réaliste la manière dont les personnes pourront être impliquées ou non dans les projets de développement. La division du travail s'analyse au niveau de la famille mais aussi du monde du travail. Dans le contexte familial, les femmes jouent généralement 3 rôles : un rôle reproductif avec la responsabilité des enfants et de la famille, un rôle productif et un rôle social du maintien des relations sociales (qui inclut souvent les activités collectives et communautaires qui maintiennent le tissu social). Bien sûr les hommes aussi jouent un rôle dans chacun de ces domaines mais leur contribution se concentre en général dans le domaine productif. Dans le monde du travail les hommes et les femmes remplissent des tâches différentes : dans le domaine de l'agriculture par exemple, les hommes sont généralement en charge du défrichage des champs et des labours alors que les femmes s'occupent de l'arrosage, du désherbage et des récoltes.

L'utilisation du temps des femmes et des hommes

La répartition sociale des rôles et responsabilités des femmes et des hommes a aussi des implications sur l'allocation du temps journalier et saisonnier au sein du ménage, de l'exploitation agricole comme dans les entreprises publiques et privées. Cette allocation induit des opportunités en temps différentes pour l'accès à l'emploi, au revenu et à la formation. Par exemple, le succès de fréquentation comme le niveau de fréquentation ou d'attention des femmes lors d'un cours d'alphabétisation peut être dépendant de l'horaire et de la saison choisis pour la formation !

L'accès et le contrôle des ressources

Il est important de faire une distinction entre l'accès et le contrôle des ressources. Un des exemples type est celui de l'accès à la terre qui dans beaucoup de pays est limité pour les femmes et le plus souvent organisé à travers un homme (un père, mari ou frère) ou un chef de village. En règle générale, l'accès ne garantit pas le contrôle des terres qui peuvent être réallouées à différentes personnes au fil des années pour éviter que les femmes se considèrent comme des ayants-droits sur cette terre.

Dans certaines cultures la mobilité des femmes est réduite et celles-ci doivent toujours être accompagnées par un homme quand elles se déplacent ou effectuent des démarches administratives. Il est donc important de bien analyser les opportunités d'accès aux ressources ainsi que de comprendre qui en a le contrôle.

Il faut aussi faire une différence entre la situation dans la loi (*de jure*) et la situation dans la réalité (*de facto*). On ne peut pas se limiter à connaître la loi dans un contexte donné car souvent la pratique coutumière, parfois reconnue par la loi dans certains pays (comme par exemple dans certains pays d'Afrique de l'Est) prend précedence et peut créer des confusions. C'est par exemple le cas du mariage coutumier et du mariage légal qui sont tous les deux reconnus en Ouganda, mais qui donnent des droits différents et contradictoires aux femmes sur l'héritage en cas de décès du mari. Cette différence entre la situation *de facto* et *de jure* est particulièrement importante dans les questions du contrôle des ressources et surtout du foncier. Ainsi lors de déplacements de populations dus au développement d'infrastructures de transport ou énergétiques, bien comprendre ces différences est crucial pour inclure des mesures de compensation justes.

Bien qu'il existe de nombreux outils qui permettent d'appréhender le genre de façon générique, ces outils prennent leur origine dans deux cadres d'analyse : d'abord le cadre de Harvard développé dans les années 1980s, qui a ensuite été affiné par la planification genre de Caroline Moser (dans les années 1990s).

Le cadre de Harvard

Ce cadre est construit autour de 3 champs d'études (voir tableau ci-dessous) qui sont les mêmes que ceux identifiés plus haut dans les grands axes de questionnement à savoir la division du travail, les relations de pouvoir qui influent sur le contrôle et l'accès aux ressources et une analyse des besoins et des opportunités

des hommes et des femmes. Ces questions peuvent être posées initialement au niveau national pour donner une idée générale du contexte dans lequel on essaye de développer un projet. Ces mêmes questions doivent ensuite être posées plus en détail au niveau du périmètre dans lequel le projet s'implante.

LES PRINCIPAUX AXES DU CADRE D'ANALYSE GENRE DE HARVARD

QUESTIONS	QUEL GENRE D'INFORMATION	OÙ TROUVER L'INFORMATION ?
Qui fait quoi ?	Une analyse des rôles et responsabilités des hommes et des femmes.	- Au niveau national, dans les statistiques du pays/secteur ; dans une base de données/profils pays. - Au niveau du projet, à travers des entretiens avec des informateurs clefs (hommes et femmes).
Qu'en est-il de l'accès et du contrôle des ressources ? (voir tableau suivant)	Une analyse pour chaque genre et chaque ressource pertinente ; faire la distinction entre la situation de jure et <i>de facto</i>.	À travers des entretiens au niveau local avec des informateurs clefs, hommes et femmes et selon le projet avec des groupes d'utilisateurs, des groupes de gestion, les administrations locales,...
Quelles sont les contraintes et les opportunités ?	Il faut considérer ces questions pour chaque genre dans la loi, la coutume, la culture, le niveau de développement humain et des ressources humaines et il faut se baser sur la réalité du quotidien et non pas sur des <i>a priori</i>.	À travers des entretiens au niveau local avec des informateurs clefs, hommes et femmes et selon le projet avec des groupes d'utilisateurs, des groupes de gestion, les administrations locales,...

CONTRÔLE ET ACCÈS DES RESSOURCES

RESSOURCES	ACCÈS PAR GENRE	CONTRÔLE	CONTRÔLE DES BÉNÉFICES
Foncier, développement rural (bois, eau, gibier), crédit, travail rémunéré, capital, savoirs, services (électricité, eau, assainissement, éducation,...), prise de décision.	- H : hommes exclusivement - H/f : hommes dominant - F : Femmes exclusivement - F/h : femmes dominant - F/H : accès partagé	- Maris, première épouse, chef de lignée, chef de village ou de quartier, comité de gestion ? - Département des forêts,...	Salaire, revenus, production agricole, énergie, statut social, pouvoir politique,...

La planification genre

C'est une méthode de planification qui vise ouvertement à émanciper les femmes de la subordination masculine pour parvenir à l'égalité, l'équité et la réalisation du pouvoir personnel (*empowerment*). Cette méthode reprend les principales questions et étapes du cadre de Harvard mais ajoute un niveau de détail. Ainsi, lors de l'analyse de la division du travail ou de l'accès et

du contrôle des ressources, le questionnaire inclut aussi les garçons et les filles pour mieux comprendre comment les rôles définissent et contraignent les genres dès le plus jeune âge. La méthode pose également les questions en suivant les trois types de rôles (productif, reproductif et communautaire) (cf. tableau ci-après).

LA RÉPARTITION DES TÂCHES (tableau type)

ACTIVITÉS	FEMMES	HOMMES	FILLES	GARÇONS
Productives Emploi formel Emploi informel Commerce Agriculture vivrière Agriculture de rente				
Reproductives Santé des enfants et des personnes âgées ; Approvisionnement en eau, énergie, ... Travaux domestiques (ménage, cuisine, ...)				
Communautaires Affiliation à des associations de quartier, d'usagers Activités religieuses Relations sociales Bénévolat				

Cette méthode introduit le concept des besoins genre qui, au-delà de l'analyse des différences entre les besoins des hommes et des femmes se focalise davantage sur les besoins des femmes en termes d'égalité, d'équité et d'*empowerment*. Moser a introduit la notion de différence entre des « besoins genre pratiques » et des

« besoins genre stratégiques ». Les besoins pratiques sont des besoins qui, une fois remplis, rendent la vie plus facile mais ne changent pas forcément ou automatiquement les relations d'inégalité. Les besoins stratégiques par contre opèrent comme des leviers pour remettre en cause le *statu quo* (voir tableau ci-après).

EXEMPLES DE BESOINS PRATIQUES ET STRATÉGIQUES

LES BESOINS GENDRE PRATIQUES

- Disponibilité et accès à des graines améliorées
- Accès à l'eau potable
- Foyers améliorés
- Accès au centre de santé primaire
- Accès au planning familial
- Accès aux transports en commun sécurisé

LES BESOINS GENDRE STRATÉGIQUES

- Accès au crédit
- Sécurisation des droits d'héritage
- Congés de paternité pour les hommes,
- Accès à l'avortement sécurisé et gratuit
- Viol et harcèlement sexuel reconnus comme des crimes dans la loi et loi mise en pratique
- Droit de vote

La différence entre besoins pratiques et stratégiques n'est pas toujours très claire car la satisfaction des besoins pratiques est un précurseur aux changements des rapports de force. L'idée est plutôt d'attirer l'attention sur le fait que la prise en compte des besoins pratiques

et stratégiques a des conséquences différentes et que si l'objectif d'un projet est de renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes, il faut prendre en compte ces besoins stratégiques dans la planification du projet.

SECTION 2

ENJEUX DE GENRE ET BONNES PRATIQUES DANS LE SECTEUR AGRICULTURE, DÉVELOPPEMENT RURAL ET BIODIVERSITÉ

Cette section présente les enjeux de genre dans les différentes thématiques du secteur. Outre la synthèse des enjeux propres à chaque sous-secteur, elle présente les questions clés à se poser, des stratégies pour répondre à ces enjeux ainsi que des exemples de bonnes pratiques.

Cette section comporte les éléments suivants :

Synthèse des enjeux de genre dans le secteur ARB – p. 13

Enjeu 1 : Genre et foncier – p. 16

Enjeu 2 : Genre, développement technologique et vulgarisation agricole – p. 19

Enjeu 3 : Genre et filières agro-industrielles – p. 22

Enjeu 4 : Genre et pêche – p. 25

Enjeu 5 : Genre et élevage – p. 28

Enjeu 6 : Genre, Biodiversité, Conservation et Forêts – p. 31

Enjeu 7 : Genre et Climat – p. 34

Enjeu 8 : Genre, décentralisation, gouvernance et territoire – p. 39

Enjeu 9 : Genre et pistes rurales – p. 42

Conclusion – p. 45

SYNTHÈSE DES ENJEUX DE GENRE DANS LE SECTEUR ARB



D'après les estimations de l'OCDE, en Afrique subsaharienne, la productivité agricole pourrait être accrue jusqu'à hauteur de 20 % si les femmes bénéficiaient des mêmes possibilités d'accès que les hommes à des ressources telles que la terre, les semences et les engrais.

Source : OCDE 2008 p. 2.

2

Le monde rural et le secteur ARB comprennent d'importants enjeux de genre. Cette synthèse propose un tour d'horizon des enjeux genre 'transversaux' du secteur.

La division du travail

Dans l'agriculture et la gestion des ressources naturelles, la division du travail entre les genres est bien définie avec des tâches parfois exclusivement réservées aux hommes et aux femmes selon des règles sociales et culturelles, mêlées à des croyances religieuses qui induisent parfois des tabous. Par exemple, dans beaucoup de sociétés, les femmes n'ont pas le droit de labourer : il ne suffit donc pas de former des femmes veuves au labour pour que celle-ci puissent se mettre à labourer. Les hommes et les femmes effectuent des tâches différentes et complémentaires tout au long de la saison agricole. La globalisation, la dégradation envi-

ronnementale, le changement climatique, les conflits armés, les déplacements de populations, les migrations des hommes sont autant de facteurs qui impulsent des changements dans la division traditionnelle des tâches et il serait dangereux de trop universaliser ces différences et de penser que cette division des tâches reste figée. Il est important de bien comprendre que la division du travail est enracinée dans des systèmes de relations sociales et culturelles produits dans des contextes historiques, géographiques et environnementaux spécifiques qui doivent être considérés à chaque intervention de développement.

L'absence d'accès et de contrôle aux ressources

Dans la plupart des contextes, les femmes ne contrôlent pas l'accès au foncier (voir [Enjeu 1](#)) et plus généralement aux moyens de production. Elles sont très peu visibles dans les instances de prise de décisions, ce qui limite leur accès aux services, au crédit, aux intrants et aux opportunités créées par les projets de développement. Ces limites ont des effets négatifs sur la produc-

tivité, la production mais aussi la durabilité et la capacité des femmes à participer pleinement au processus de développement. Cette question de l'accès et du contrôle, prédominante dans la question foncière est aussi pertinente dans tous les sous-secteurs d'intervention du secteur ARB et doit systématiquement être posée lors de l'instruction des projets.

Le rôle des femmes dans la production agricole et la sécurité alimentaire

Malgré tous ces obstacles, les femmes jouent un rôle prépondérant dans la production agricole vivrière. Dans la plupart des pays, elles cultivent des parcelles vivrières près de la maison, élèvent de la volaille et parfois même du petit bétail. Selon les climats et les contextes agro écologiques, les femmes ont développé des techniques de culture intercalaires sophistiquées

pour maximiser la capture des nutriments et de l'humidité du sol. Dans les pays tropicaux humides, les femmes (parfois en collaboration avec les hommes) ont développé des jardins agroforestiers qui mélangent arbres, arbustes et légumes qui sont très riches en biodiversité et très importants pour la nutrition et la pharmacopée domestique. Les produits vivriers non consommés sont

SYNTHÈSE DES ENJEUX DE GENRE DANS LE SECTEUR AGRICULTURE, DÉVELOPPEMENT RURAL ET BIODIVERSITÉ

aussi une source de revenu monétaire pour la femme qui souvent, est aussi en charge (yc monétairement) de l'éducation et de la santé des enfants. Les femmes sont généralement responsables de la nutrition et leur contribution dans la sécurité alimentaire de la famille est majeure. Travailler en collaboration avec les femmes pour améliorer la production agricole familiale, assurer la sécurité alimentaire de la famille et le niveau de nutrition minimum requis pour assurer un développement normal des enfants est donc un aspect important à considérer, en particulier dans les projets d'agriculture familiale. La répartition des tâches au sein du ménage fait que les femmes sont souvent plus occupées que

les hommes : proposer des opportunités d'activités génératrices de revenu ou d'emploi aux femmes sans mesure d'accompagnement (garde d'enfants ou horaires flexibles par exemple) ou sans renégociation de cette répartition des tâches H-F, présente le risque que les femmes les saisissent au détriment de leurs tâches domestiques ou des soins aux enfants.

Les femmes jouent aussi un rôle très important mais souvent invisible dans la production agricole industrielle et les cultures de rente, contribuant parfois à l'entretien des plantations sans rémunération.

L'intersectionnalité

Les rapports de genre sont à l'intersection d'autres rapports de pouvoir (classe, ethnicité, âge, sexualité, etc.). Les catégories sexuelles ne sont pas homogènes, elles sont traversées par de multiples tensions et clivages. Ainsi, une femme illettrée Baka du Bassin du Congo n'aura-t-elle pas les mêmes opportunités économiques et sociales qu'une femme aisée Bamiléké camerounaise même si celle-ci vit dans un ménage polygame et est obligée de travailler dans la cafetière de son mari sans rémunération. Le statut matrimonial (être une femme célibataire, mariée, veuve ou divorcée) influe sur l'accès au foncier, l'accès au crédit, la mobilité, l'accès aux services.

Reconnaître que « les femmes » ne constituent pas une catégorie homogène est nécessaire car toutes les femmes d'une zone de projet ne seront pas impactées de la même façon et ne pourront sans doute pas s'adapter ou rebondir aussi facilement. Bien comprendre ces différences doit aussi permettre d'adapter les mesures de réduction des risques et de compensation à des sous-catégories de personnes – hommes inclus car un homme Baka ou *Dalit* est plus vulnérable qu'une femme Bamiléké au Cameroun ou une femme Chettri au Népal.



Intersectionnalité du genre : l'exemple d'un système agroforestier

Une étude en **Gambie** sur la répartition des tâches entre hommes et femmes dans la gestion et l'utilisation des systèmes agroforestiers⁵ a montré que la distinction homme-femme n'était pas suffisante pour comprendre le modèle de gestion car certaines plantes (comme par exemple le palmier utilisé pour produire une boisson alcoolisée) n'étaient pas protégées par les ménages musulmans mais seulement pas les ménages chrétiens. De même dans les familles étendues, les tâches des femmes étaient réparties selon l'âge (est-elle la plus âgée ou la plus jeune ou celle qui a le plus récemment rejoint la famille ?) et le statut de la femme (est-elle mariée donc venant de l'extérieur, est-elle l'épouse de l'aîné ou du cadet ? est-elle la mère de l'aîné, est-elle une sœur célibataire, veuve ou pas encore nubile ?). Dans le village où s'est déroulée cette étude, les femmes les plus âgées avec un statut plus élevé ne participaient plus aux travaux manuels extérieurs à la maison et c'étaient donc les plus jeunes qu'il fallait cibler pour disséminer des informations ou de nouvelles technologies. Par contre leur statut moins élevé dans la famille faisait qu'il pouvait être plus difficile pour une jeune bru de faire accepter de nouvelles pratiques.

⁵ Madge C. 1995 Ethnography and agroforestry research : a case study from Gambia in *Agroforestry Systems* 1995, Volume 32, Issue 2, pp 127-146.



La dimension âge et statut dans la production du beurre de karité

Pour produire ce beurre (de karité) dans l'espace domestique, les femmes d'une ou plusieurs concessions suivent un système de règles lignagères et générationnelles (position du mari, âge, rang d'épouse, aînée/cadette) qui privilégie certaines formes de coopération, les plus jeunes constituant la source de travail, les femmes en âge de procréer la source de capital et les femmes ménopausées la source de connaissance », Chalfin 2004, cité dans Saussey *et al.*, 2008 p. 584⁶.

Questions clés

- Quels sont les statuts, rôles et responsabilités des hommes et des femmes dans la zone dans laquelle le projet est prévu, en particulier dans la production agricole et la gestion des ressources naturelles ?
- De quelle manière les différences hommes-femmes ainsi que les autres éléments de différenciation sociale (âge, statut social, ethnicité...) augmentent-ils la vulnérabilité des individus ou leur ouvrent-ils des opportunités ?

⁶ Saussey, M, Moity-Maizi P. et Muchnik J. 2008 Nouvelles formes de reconnaissance des femmes burkinabè dans la production collective de beurre de karité, Cahiers Agricultures Vol 17, No. 6.

L'accès à la terre et la sécurisation de cet accès sont un des aspects critiques des systèmes agraires et de la production agricole. Dans beaucoup de pays, l'accès à la terre est limité pour les femmes et le plus souvent organisé à travers un homme (un père, mari ou frère) ou un chef de clan ou de village. Les femmes sont rarement propriétaires et l'usufruit de la terre peut être aléatoire. L'accès ne garantit pas le contrôle des terres qui peuvent être réallouées à différentes personnes au fil des années pour éviter que les femmes se considèrent comme ayant un droit sur cette terre. Parfois même le propriétaire met des conditions sur les types de cultures autorisées. Dans de nombreux pays d'Afrique sub-saharienne il est interdit aux femmes de planter des arbres afin d'éviter que celles-ci ne réclament des droits d'usage ou même de propriété. L'insécurité foncière nourrit l'incertitude et freine les investissements que ce soit en matière de maintenance de la fertilité des sols, de la conservation de la biodiversité ou du choix des cultures.

Dans le contexte de l'Afrique Sub-Saharienne les systèmes du droit foncier hérités de la colonisation sont venus se superposer sur les systèmes de droits coutumiers parfois en tolérant certains aspects coutumiers mais sans jamais effacer totalement la pratique coutumière. On est donc souvent confronté à une réalité foncière complexe qui mêle la loi et la coutume. Il faut donc toujours faire une différence entre les règles stipulées dans la loi écrite (*de jure*) et la situation dans la réalité (*de facto*). On ne peut pas se limiter à connaître la loi dans un contexte donné et extrapoler car souvent la pratique coutumière, aussi parfois reconnue par la loi dans certains pays (comme par exemple dans certains pays d'Afrique de l'Est) prend précedence et crée des confusions. C'est par exemple le cas du mariage coutumier et du mariage légal qui sont tous les deux reconnus mais qui donnent des droits différents et contradictoires aux femmes sur l'héritage en cas de décès du mari. Cette différence entre la situation *de facto* et *de jure* est particulièrement importante dans les questions du contrôle des ressources et surtout des ressources foncières

Les aspects coutumes/légalité se retrouvent aussi dans les pratiques, où des différences existent entre le fait d'être propriétaire de la terre, propriétaire de l'arbre qui pousse dans le champ et propriétaire des fruits que produit l'arbre. De la même façon, des arrangements divers et variés peuvent exister entre propriétaires et usagers si l'arbre a été planté (et par qui ?) ou si l'arbre est un produit de la régénération spontanée mais a été protégé et maintenu par l'usager (arrosage, protection contre le broutage ou le feu). Il est possible qu'un usager détienne l'usufruit des produits de l'arbre même plusieurs années après avoir cessé de cultiver la parcelle. Ces droits d'usufruit sur les produits de l'arbre peuvent aussi se transmettre en héritage et au final les produits d'un seul arbre peuvent devenir la propriété de plusieurs individus.

Questions clés

- Qui est propriétaire de la terre formellement, qui l'utilise et la contrôle informellement ? Que dit la loi et que dit la coutume ? Que se passe-t-il dans la pratique ? Quelles sont les règles de l'usufruit ?
- Qui possède un titre foncier et dans le cas où les noms des deux époux figurent sur le titre sous quelles conditions la terre peut-elle être vendue ou héritée ?
- Comment un nouvel aménagement (périmètre irrigué ou plantation agro-industrielle par exemple) entraîne un manque à gagner pour les utilisateurs et utilisatrices informels (ramassage de bois, pâturage du petit bétail, cultures vivrières.) ?
- Quelles sont les contraintes socioculturelles qui entravent l'accès des femmes à la propriété foncière ?
- Quels sont les droits des femmes non propriétaires en termes de choix d'activités économiques, de sécurité foncière sur le moyen/long terme ?
- Quels sont les droits fonciers (propriété, vente, utilisation) des femmes dans le cas de migration des époux ?
- Quels droits fonciers pour les femmes cheffes de ménage ? Pour les veuves ?
- Est ce que l'absence de droit foncier empêche les femmes de participer au projet et, le cas échéant, quelles mesures mitigatives seraient nécessaires pour y remédier ?



Stratégies et bonnes pratiques

Les interventions en faveur de la sécurité foncière pour les femmes peuvent cibler différents niveaux, comme par exemple :

- un soutien institutionnel pour une réforme foncière ;
- un soutien organisationnel pour l'enregistrement des titres fonciers au nom des femmes ou des deux époux, ou encore ;
- des projets de développement agricole qui reconnaissent cette insécurité et les difficultés d'accès des femmes.

Ci-dessous deux exemples d'interventions qui s'attaquent directement aux inégalités hommes-femmes en abordant la question de la propriété foncière. Le cas du Cambodge démontre la possibilité de sécuriser les titres fonciers pour les femmes. Le cas du Mali montre comment en créant de l'espace pour la participation des femmes, celles-ci peuvent surmonter les contraintes de l'accès au foncier et devenir bénéficiaires à part entière d'un projet qui offre des avantages économiques et financiers et qui entraîne également des changements sociaux et culturels positifs pour plus d'égalité entre hommes et femmes.



L'enregistrement systématique des terres

Au **Cambodge**, grâce à un projet soutenu par la coopération allemande au développement, plus de 2,4 millions de titres de propriété foncière ont été vérifiés et enregistrés. Les certificats concernés ont été attribués à plus de 600 000 ménages. Dans le cadre des conseils prodigués au gouvernement du Cambodge, il a été activement tenu compte de l'égalité des genres. En conséquence, plus de 60 % des titres de propriété foncière ont été attribués conjointement au mari et à son épouse, 19 % l'ont été exclusivement à des femmes, 8 % exclusivement à des hommes et les 10 % restants à des entreprises, à des associations et au domaine public. Le processus d'enregistrement systématique des terres comprend un affichage public des résultats, ainsi qu'un système de gestion des plaintes soutenu par des

médiateurs, constituant des «équipes mobiles». Avec une moyenne de 1000 nouveaux titres attribués quotidiennement, le rythme des enregistrements a été particulièrement rapide. Dans les zones concernées par l'enregistrement systématique des terres, les conséquences pour la sécurité foncière ont été très positives.

Toutefois, des analyses approfondies ont montré que pour les 25 % des ménages dirigés *de facto* par une femme, pour lesquels un enregistrement des deux conjoints avait été fait, l'absence de leur mari les a empêché de procéder à certaines transactions dans la mesure où les deux parties enregistrées devait signer.

Source : GIZ 2014, Genre et accès à la terre <http://www.giz.de/expertise/downloads/giz2012-fr-genre-et-acces-a-la-terre.pdf>



L'amélioration de l'accès des femmes à la terre comme moteur d'empowerment

Dans le **Nord du Mali**, la production de riz à l'hectare a pratiquement quadruplé grâce à la réalisation de plus de 300 périmètres irrigués, dont plus de la moitié ont été aménagés avec la participation des femmes. Aujourd'hui, les femmes ont la propriété exclusive de cinq champs irrigués et 2 800 d'entre elles ont accès à un champ de riz. Un programme pilote soutenu par la coopération allemande au développement a entraîné un net changement d'attitude en ce qui concerne l'égalité entre les hommes et les femmes, grâce au soutien dont les femmes ont bénéficié pour pouvoir accéder à la terre, même lorsque cela était contraire aux pratiques coutumières. Les activités constantes de sensibilisation ont joué un rôle primordial dans ce processus. Parmi les résultats observés, citons quatre évolutions positives :

1. les modèles de propriété : les femmes cheffes de famille peuvent dorénavant posséder des terres, des animaux ou des moyens de production (semences, engrais) ;

2. la division du travail : au lieu de se consacrer uniquement à des tâches traditionnelles (par exemple ramasser les produits dans les champs), les femmes peuvent dorénavant travailler dans les rizières, tout comme les hommes ;

3. les liens de solidarité entre femmes renforcés : les femmes ont lancé le principe du travail en commun dans les champs et ont commencé à mettre en place des groupements d'épargne ;

4. le statut social des femmes : elles ont maintenant plus d'influence au sein de la communauté. Elles participent activement aux prises de décisions concernant les périmètres d'irrigation et peuvent désormais vendre le riz sur le marché. Les veuves, qui n'avaient auparavant aucune possibilité d'avoir un revenu, ont amélioré leur situation et leurs chances de se remarier.

Source : GIZ 2014, *Genre et accès à la terre* <http://www.giz.de/expertise/downloads/giz2012-fr-genre-et-acces-a-la-terre.pdf>

En lien avec cet enjeu, voir aussi la **Fiche 9** de la présente boîte à outils, sur les questions de méthodologies, de contenus (langage, terminologie) pour toute action de communication/sensibilisation.

Que l'on parle d'animation rurale, de vulgarisation agricole ou de renforcement des capacités, prendre en compte la dimension du genre est primordial pour l'efficacité du travail. Communément, les organisations de vulgarisation, les centres de formation ou les stations de recherche agricole sont dominées par du personnel masculin focalisé plus sur les aspects techniques que sur les aspects sociaux et les relations humaines. Les exemples de technologies non appropriées et non utilisées par les paysans et paysannes abondent dans la littérature car pendant longtemps les technologies ont été développées en vase clos par des ingénieurs ayant un contact limité avec les réalités du terrain. Dans les cas où les professionnels recherchent une plus grande participation des bénéficiaires, ils ont majoritairement à faire à des hommes. Cependant, des exemples où les femmes ont été impliquées dans le développement de nouvelles technologies existent, et révèlent des impacts positifs. Par contre le manque d'indépendance et de moyens financiers des femmes fait que parfois ces expériences prometteuses ont des conséquences inattendues qui renforcent les inégalités plutôt que de les réduire (voir exemple ci-après).



Attention aux conséquences inattendues du développement technologique !

Dans le premier cas, en **Afrique de l'Ouest**, des femmes ont été impliquées dans la conception d'un séchoir à poissons qui a permis de passer de un à trois cycles de séchage par jour. Pour beaucoup de femmes, ceci a permis de sécher plus de poisson pendant la même période pendant que certaines femmes ont pu dégager du temps pour se consacrer à d'autres activités. Il faut cependant noter que cette technologie a attiré l'attention des hommes qui, en conséquence, se sont investis de manière croissante dans le séchage de poissons qui était auparavant un secteur féminin.

Source : WB et al., 2009, *Agriculture source book* p. 294.

De la même façon, le développement d'un grattoir de tubercules de manioc qui a permis de réduire la préparation du *gari* de 1 journée à 15 minutes a été le résultat d'une collaboration entre les femmes et un artisan au **Nigeria**. Alors que ce grattoir se diffusait, ce sont les hommes qui se le sont approprié et qui ont commencé à le sous-louer aux femmes, qui n'avaient pas les moyens financiers de s'en acheter un.

Ces deux exemples montrent qu'il n'est pas toujours possible de prévoir les conséquences contre-productive d'une activité qui *a priori* semble présenter des opportunités positives pour les femmes et qu'il n'y a pas de solution technique miracle applicable telle quelle pour promouvoir la réduction des inégalités. Il faut bien comprendre les enjeux de pouvoir dans une société ainsi que les contraintes structurelles qui maintiennent les personnes dans des situations inégalitaires. La masculinisation d'un secteur auparavant dominé par les femmes lorsqu'un secteur se professionnalise est un phénomène courant (voir enjeu Genre et pêche). Étant donné que les hommes disposent de plus de capital et ont plus facilement accès au crédit, il leur est plus facile d'investir dans de nouvelles technologies.

De façon générale **les vulgarisateurs sont des hommes** qui parlent à d'autres hommes, en partie à cause des conventions sociales qui font qu'il peut être délicat pour un homme d'entrer dans la partie féminine d'une concession ou pour une femme d'être vue en public avec un homme n'étant pas un membre de sa famille. Une solution pour y remédier peut être d'employer des vulgarisatrices ou des animatrices, mais souvent l'argument est qu'il est difficile de trouver des jeunes femmes non mariées (car le mariage peut ajouter de nouvelles contraintes sur leur mobilité) qui sont prêtes à parcourir les campagnes en mobylette et à dormir dans des conditions précaires en dehors de leur foyer. Ce problème n'est pas limité aux femmes : il est souvent difficile pour l'État de pourvoir les postes administratifs en milieu rural à cause des conditions de vie difficiles. Cette question

pourrait être en partie réglée en formant des femmes sur place par exemple ou en encourageant les filles à s'inscrire dans les lycées agricoles.

Les hommes et les femmes ont accès à différents media (souvent par exemple l'homme est propriétaire du poste radio et l'emmène au travail) et il faut donc connaître ces détails pour mener des campagnes de sensibilisation qui touchent hommes et femmes. Les **campagnes de vulgarisation** de messages agricole ou forestier ont souvent **tendance à ignorer la division des tâches** au sein du ménage et les hommes ont plus de chance d'être invités à des réunions de formation ou des visites de formation même quand c'est en fait leur femme qui accomplit la tâche qui fait l'objet de la formation proposée.

Un autre aspect à prendre en compte dans ce travail est de **s'adapter à la disponibilité des femmes** plutôt que de s'attendre à ce que les femmes abandonnent leurs tâches pour participer à des réunions. Dans une réunion en milieu rural il y a toujours de jeunes enfants qui sont présents et lorsqu'ils sont trop bruyants ou requièrent de l'attention, ce sont toujours les femmes qui doivent quitter la réunion pour s'en occuper. Il est plus difficile aux femmes de participer pleinement aux débats. Organiser des réunions de femmes en prévoyant un système de garde des enfants pour leur permettre de vraiment suivre la réunion et s'y impliquer pleinement est donc nécessaire, et choisir des horaires adaptés aux horaires domestiques des femmes permet d'améliorer leur participation.

Questions clés

- Est-ce que l'agence de mise en œuvre emploie du personnel féminin dans les équipes de vulgarisation, de formation ou de recherche agricole ?
- Quelle est la part de la participation des femmes bénéficiaires dans le développement et la dissémination de la technologie promue par le projet ? Qui (hommes/femmes) réalise les tâches/type de productions faisant l'objet de la formation ?
- Quelles sont les contraintes structurelles que rencontrent les femmes pour accéder aux nouvelles technologies ?
- La campagne de sensibilisation prévue dans le projet est-elle basée sur une étude sensible au genre de l'utilisation et de l'accès aux différents media ?
- Est-ce que les visites d'exploitations, les campagnes de concertation et de sensibilisation, prennent en compte les emplois du temps des femmes ?
- Les lieux choisis pour les réunions publiques et les méthodes de facilitation prennent-ils en compte les conventions socioculturelles locales et permettront-elles la participation effective des femmes ?



Stratégies et bonnes pratiques

- Impliquer les femmes dans le développement et l'adaptation des techniques et pratiques d'économie de main-d'œuvre.
- Diffuser les exemples de femmes qui surmontent les contraintes socioculturelles pour utiliser les nouvelles technologies.
- Renforcer et développer des programmes de dissémination des technologies d'économie de main-d'œuvre à travers des méthodes d'information et de communication sensible au genre.
- Diffuser des informations sur la valeur du temps de travail des femmes dans les activités de subsistance et sur leur contribution à la production familiale et aux revenus du ménage.
- Aider les femmes à s'approprier les moyens de production (formation, accès au crédit, développement organisationnel, ...).
- Aider les femmes à mieux utiliser le temps économisé grâce aux nouvelles technologies pour des activités génératrices de revenu.

Source : adapté de WB et al., 2009, *Agriculture source book* : 285.

Les activités de communication et de développement participatifs de la technologie incitent à considérer les enjeux de façon plus intégrée et transversale, comme le montrent les deux exemples ci-après.

L'encadré ci-après montre comment les questions de genre peuvent être intégrées à la fois dans un contexte éducatif et un contexte agricole.



La promotion de l'égalité des genres à travers les *junior farmer field and life schools*

À travers ces écoles de terrain, les filles et les garçons sont encouragés à poser toutes leurs questions sur les inégalités de genre ainsi qu'à prendre part à des activités de façon équitable. Les différents modules de formation mettent l'accent sur la division des rôles et des responsabilités et sur les résultats inégalitaires de ces divisions. Les jeunes sont également sensibilisés à travers des jeux de rôles où les instructeurs reproduisent les stéréotypes de genre et les défient.

Cette initiative a été mise en place dans les pays suivants : Cameroun, Kenya, Malawi, Mozambique, Namibie, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.

Source : WB et al., 2009 Agriculture source book, p.307.



Source d'énergie alternative

Au **Soudan**, une initiative visant à vulgariser l'utilisation du propane pour la cuisine a rencontré des résultats mitigés car bien que les femmes apprécient cette source d'énergie, elles revenaient au charbon de bois une fois leur bouteille vide. Les études ont en effet montré que la taille des bouteilles entraînait un coût d'achat unitaire trop élevé même si l'achat journalier ou hebdomadaire de petites quantités de charbon de bois est plus élevé sur un mois. Les femmes n'ayant pas l'habitude ou la capacité financière d'épargner, la compagnie privée qui s'occupe de la distribution du gaz a commencé à réfléchir à des formats de bouteilles plus appropriés mais aussi à mettre en place un système de crédit pour disséminer les foyers améliorés et à encourager le développement de la culture de l'épargne.

Source : Source: WB et al., 2009 Agriculture source book, p. 293.



Favoriser l'approche « groupe de productrices » pour diversifier les cultures

Partant du constat que les femmes, au **Népal**, ont moins accès aux bénéfices des projets de développement agricole, la BAsD a décidé de promouvoir une approche collective pour aider les femmes à accéder à l'information, au marketing et aux services de vulgarisation agricole. Ces groupes créent un espace pour les femmes qui leur permet d'explorer et d'exprimer leurs besoins et de négocier avec les

acteurs de vulgarisation des services spécifiques. Cette approche inclut des formations genre pour les agriculteurs et agricultrices pour mieux comprendre les besoins et les contraintes de chacun. Les employé(e)s des services de vulgarisation sont également formés pour développer des manuels et des messages sensibles au genre. Le suivi se fait sur des indicateurs sexo-spécifiques.

Source : BAD 2012 Gender checklist : agriculture page 49.

Cet enjeu est également abordé dans la boîte à outils « Appui au secteur privé, entrepreneuriat et inclusion financière », qui comprend une fiche dédiée à cette question⁷.

L'échelle de la filière est une échelle idéale pour se poser la question de la répartition des tâches et des bénéfices car typiquement les hommes et les femmes ont des rôles bien précis à chaque étape de la filière de production, transformation et commercialisation. Par définition c'est aussi un sous-secteur dont les enjeux se retrouvent **à l'intersection d'autres enjeux comme le foncier et les droits de propriété, l'emploi et le droit du travail, la biodiversité et la conservation ainsi que la sécurité alimentaire.**

L'emplacement des plantations pose souvent des problèmes en lien avec ceux de la propriété foncière, de l'usage de la terre et des ressources qui s'y trouvent. Que ce soient des plantations forestières ou agricoles, elles s'étendent en général sur de grandes surfaces, sur des terres de forêts dégradées, des terres privées ou des communs. Ces communs qui peuvent donner l'impression d'être laissés à l'abandon sont souvent utilisés par les groupes de ruraux sans terres, marginalisés ou migrants, mais aussi souvent les femmes. Les ressources glanées sur ces terres représentent peut-être des valeurs économiques minimales mais pour les personnes qui les utilisent elles font souvent une grande différence.

De la même façon le développement de plantations dans les exploitations privées peut poser des problèmes pour les femmes qui ont déjà un accès limité à la terre ; elles peuvent voir leurs surfaces de cultures vivrières diminuer, ce qui peut compromettre la sécurité alimentaire de la famille dont elles sont responsables. Ces plantations sont aussi des cultures pérennes qui bloquent l'usage des sols sur des cycles de plusieurs années, ce qui veut dire que les impacts sociaux et environnementaux se font sentir sur une longue durée.

Les investissements dans les agro-industries peuvent apporter des emplois ou des opportunités de revenus selon les modèles : dans le cas de grandes plantations d'État ou privées sur des milliers d'hectares, la main-d'œuvre est souvent contractualisée. Locale ou importée, elle est souvent majoritairement voire parfois exclusivement masculine. La main-d'œuvre devrait en principe être soumise aux normes internationales de travail décent mais ce n'est pas toujours le cas. Les politiques de certification ou les conventions commerciales internationales font qu'il est parfois possible de contrôler et d'exercer des pressions des consommateurs pour protéger les droits des travailleurs. Dans les projets d'agriculture contractuelle (*contract farming*) à plus petite échelle, les femmes ont plus d'opportunité de travailler

dans les plantations mais selon les arrangements du ménage peuvent être forcées par leur mari d'y travailler sans rémunération. Souvent l'entreprise qui investit dans la plantation ne signe un contrat qu'avec un seul membre de la famille et calcule les revenus au volume produit et non aux nombres d'heures travaillées par chaque personne, ce qui rend le travail des femmes invisible et augmente les risques d'exploitation des membres du ménage non déclarés. Il est aussi possible que les conditions de contrat (superficie minimum à investir par exemple) excluent *de facto* les femmes cheffes de familles qui peuvent avoir des problèmes d'accès au crédit, à de la main-d'œuvre salariée ou tout simplement à l'information.

Dans une filière développée comme le riz, il est important de comprendre comment une mécanisation au niveau d'un maillon de la chaîne par exemple peut améliorer les conditions de travail des femmes. Une nouvelle décortiqueuse ou un moulin peut accélérer la productivité de la filière mais exercer une pression inconsidérée sur ses différents maillons. Le coût d'une nouvelle technologie peut aussi être prohibitif pour les femmes qui peuvent perdre le contrôle d'un maillon de la chaîne ou devenir des salariées sous l'autorité d'hommes ou de femmes plus fortunées (voir l'exemple de l'[Enjeu 2](#)).

Les changements survenus récemment dans la filière du beurre de karité (traditionnellement quasi exclusivement aux mains des femmes) constitue également une bonne illustration d'un tel phénomène : l'accès des hommes à l'information, aux moyens financiers et aux marchés en faisait depuis longtemps des acteurs dominants de cette filière karité, au niveau de la commercialisation surtout en tant qu'intermédiaires entre les productrices et les clients. Mais suite à une augmentation de la demande internationale imposant de nouvelles exigences en termes de qualité et de quantité, petit à petit les hommes ont investi de nouvelles activités, telles le ramassage, le transport et l'exportation des amandes de Karité⁸, parfois au détriment des femmes.

Cet **accaparement d'une filière** pose la question du partage plus ou moins égalitaire des bénéfices entre les différents maillons de la chaîne : en cas d'évolution au sein des filières, les hommes tendent à s'accaparer les tâches qui génèrent le plus de plus-value, laissant aux femmes les activités chronophages, comme par exemple la collecte des amandes qui devient de plus en plus compétitive et qui coïncide de surcroît avec la période intensive des travaux agricoles.

⁷ Fiche 5 Filières agro-industrielles et genre, pages 46 à 49, http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/Genre/IFP_Internet.pdf

⁸ Saussey *et al.*, 2008 opus déjà cité p. 585.

Le développement de plantations agro-industrielles qui amènent de la main-d'œuvre extérieure le plus souvent masculine peut aussi présenter certains risques sociaux : harcèlement sexuel, prostitution des femmes locales et diffusion du VIH. Un projet sensible au genre (et plus glo-

balement respectueux des standards sociaux internationaux) doit donc inclure des actions préventives en matière de santé, mais aussi de risque de harcèlement et potentiellement de trafic humain.

Questions clés

- Les données existantes sur la filière sont-elles sexo-spécifiques ?
- Dans le cas de **plantations agro-industrielles**, quel est le statut foncier de la plantation? Qui utilise et contrôle la terre et les ressources qui s'y trouvent, *de facto* ou *de jure* ?
- Dans le cas du développement de **culture de rente sur l'exploitation familiale** dont la terre appartient à l'homme, quels sont les risques que les femmes soient obligées de contribuer à la production sans être rémunérées ?
- Dans le cas des **contrats de fermage** (*contract farming*) combien y a-t-il de femmes cheffes de ménages et sont-elles propriétaires de la terre ? Les épouses présentes dans un ménage ont-elles la possibilité de signer également un contrat pour rendre leur contribution visible et toucher les revenus correspondants ?
- Y a-t-il un risque que les plantations se développent dans les **zones de cultures vivrières**, réduisant alors ce type de production et compromettant ainsi tant la sécurité alimentaire de la famille que le niveau économique des femmes ?
- Les modalités des contrats sont-elles *de facto* discriminatoires pour les femmes ?
- Le projet inclut-il des facilités d'accès au crédit pour les femmes dépourvues de garantie ?
- Dans les filières agricoles (par exemple, la filière riz), quelles sont les tâches accomplies par les femmes exclusivement et par les deux genres ?
- Qu'est ce qui détermine ces rôles et quelles sont les contraintes culturelles, économiques, institutionnelles entravant leur évolution ?
- De quelle manière l'introduction d'une nouvelle technologie risque-t-elle d'augmenter la charge de travail des femmes ou de rendre la participation des femmes obsolète ?



Stratégies et bonnes pratiques

- S'assurer d'une bonne connaissance et compréhension des enjeux fonciers dans la zone du projet.
- S'assurer d'une bonne connaissance et compréhension des rôles, tâches et contraintes des hommes et des femmes tout au long des différents maillons de la filière.
- S'assurer que le projet procure un soutien spécifique aux femmes cheffes de famille en favorisant leur accès au crédit, à l'information, au renforcement des capacités.
- Dans les plantations qui emploient des femmes, mettre en place des services de santé maternelle, des crèches, des cycles de renforcement des capacités.
- S'assurer que les entreprises respectent les droits du travail décent.
- Si les autres membres de la famille contribuent à la production, essayer de promouvoir la formalisation de leur contribution (apparaissant sur/signataire du contrat) de manière à garantir une juste rémunération de ces membres du ménage.
- Explorer les possibilités d'allègement du travail des femmes à travers le développement participatif de technologies adaptées.



Projet de filière de thé certifiée Fairtrade intégrant le genre

Au **Kenya**, le projet FRICH (Food Retail Industry Challenge Fund, un programme du DFID) soutient la compagnie de producteurs de thés à petite échelle dans la création de 5 nouvelles coopératives. Afin de garantir que les petits producteurs tant féminins que masculins puissent devenir membres de coopératives en leur nom propre, le projet a défini l'éligibilité sur la base du contrôle des producteurs sur la récolte : la possession de titre foncier formel n'est pas nécessaire. Le projet insiste aussi pour que les producteurs, féminins et masculins soient inscrits sous leur

propre nom. Ceci est particulièrement important du fait que les femmes productrices sont souvent inscrites sous le nom de leur mari, même si celui-ci n'est pas actif dans la production. Enfin, des quotas genre ont été instaurés, ceci à tous les niveaux de gestion de la filière. Par exemple, chaque centre d'achat doit élire un homme mature, une femme mature, un homme jeune et une femme jeune pour mettre en place leur comité. Ceci permet de garantir la diversité générationnelle et de genre au sein des structures de gouvernance des coopératives.

La filière pêche est une filière complexe, à étapes multiples et au sein de laquelle de nombreux acteurs et actrices se côtoient et collaborent dans un système de relations de pouvoir déterminé par la propriété des moyens de production (bateau, matériel de pêche et de transformation des produits de la mer). Les intermédiaires sont nombreux et le monde de la pêche est divisé entre les propriétaires de bateaux et d'entreprises et les autres, qui survivent dans des conditions précaires. Si ces inégalités touchent les personnes des deux sexes, les femmes subissent malgré tout davantage de discriminations que les hommes.

Les femmes souffrent des contraintes structurelles les plus courantes rencontrées dans les autres sous-secteurs : elles manquent d'information et de formation et ont un accès difficile au crédit par manque de garantie et ne peuvent donc pas investir dans des technologies de transformation ou de réfrigération qui leur permettraient d'augmenter la plus-value de leur marchandise.

Dans l'aquaculture, les femmes rencontrent aussi le problème de l'accès et du contrôle des moyens de production, ne contrôlant pas forcément la terre sur laquelle se trouve l'étang, ou leur accès à l'eau, ce qui limite la motivation à investir dans la gestion des étangs, ou dans des technologies plus performantes. Cette insécurité peut aussi limiter la motivation des femmes à prendre part à un projet d'aquaculture.

Le monde de la pêche est communément associé à un monde masculin où les hommes partent pêcher, parfois pour de longues périodes dans le cas de la pêche en mer mais où les femmes jouent un rôle important dans le nettoyage, la transformation et la vente du poisson. Les femmes peuvent aussi être impliquées dans la réparation des filets même si ce travail est souvent non rémunéré. Une grande partie du travail des femmes dans ce secteur se situe soit dans l'informel, soit dans les usines de transformation où elles sont souvent mal rémunérées, et moins que leurs collègues masculins, du fait de leur genre et du type de tâches, manuelles et basiques, qu'elles effectuent.

Cependant la situation évolue et il faut se garder de brosser des tableaux trop généraux (voir ci-après).



Quelques données sur les femmes et la pêche

Les femmes jouent un rôle prépondérant dans le secteur de la pêche à petite échelle et industrielle, dans la transformation et la commercialisation post récolte. En **Afrique occidentale**, 80 % des poissons et fruits de mer sont vendus par des femmes. Parmi les usines de transformation du poisson étudiées en **Inde**, 60 % des ouvriers étaient des jeunes femmes. Au **Vietnam**, les femmes représentent 80 % de la main-d'œuvre aquacole.

La répartition des rôles et des responsabilités entre les hommes et les femmes évolue. Dans des régions du **Cambodge** et de la **Thaïlande**, de plus en plus de femmes pêchent et possèdent des bateaux. Au Bangladesh, elles représentent environ 60 % des pisciculteurs et bon nombre d'entre elles sont des entrepreneures prospères. Cependant, la majeure partie de la contribution des femmes au secteur de la pêche reste invisible.

Source : FAO 2014 <http://www.fao.org/gender/gender-home/gender-programme/gender-fisheries/fr/>

Il faut noter que des études récentes portant sur des programmes de mécanisation de la production halieutique montrent que les femmes risquent d'être perdantes dans la compétition avec les hommes (voir exemple ci-après).



Les risques de la mécanisation pour les femmes

En **Inde**, la motorisation des navires de pêche dans une zone géographique a permis d'effectuer des captures plus importantes et a entraîné le remplacement des femmes travaillant dans les activités de transformation par des hommes. Des études révèlent

que lorsque des équipements de conservation et de transformation du poisson sont disponibles, les hommes participant à la capture du poisson commencent à concurrencer l'activité des femmes.

Source : FAO <http://www.fao.org/gender/gender-home/gender-programme/gender-fisheries/fr/>

Questions clés

- Quels sont les rôles des femmes et des hommes dans les différentes étapes de la filière pêche : la pêche, le nettoyage, la transformation, la commercialisation, la maintenance des équipements ?
- Les femmes sont-elles propriétaires des moyens de production (bateaux, filets, foncier, etc. ?)
- Comment les femmes accèdent-elles à la ressource : doivent-elles acheter le poisson, sont-elles associées à des pêcheurs/à leur mari ? Sont-elles salariées ou payées ponctuellement, à la tâche ?
- Quels sont les droits d'accès et de contrôle de la ressource piscicole (gestion communautaire ?) et quels sont les droits respectifs des hommes et des femmes ?
- Les activités halieutiques sont-elles saisonnières et occupent-elles les femmes et les hommes à temps plein ?
- Quel est le degré de dépendance des femmes et des hommes à la production piscicole ? Quelle est la part des revenus de la pêche dans le budget du ménage ?
- Les femmes sont-elles dépendantes des usagers, ont-elles accès au crédit ?
- De quelle manière le projet risque-t-il de changer la répartition des tâches et des revenus entre les hommes et les femmes ? Cela pourrait-il avoir des effets sur les relations hommes-femmes au sein du ménage, dans le secteur ?



Stratégies et bonnes pratiques

- Soutenir les femmes dans l'accès à la ressource en engageant un dialogue sur les politiques nationales de gestion des pêches et sur les droits légaux des hommes et des femmes en matière d'accès à la ressource.
- Soutenir un dialogue avec le secteur privé et des actions pour promouvoir le travail décent non discriminatoire envers les femmes ; protéger tant que possible les emplois locaux, plus accessibles aux femmes.
- Inclure dans les projets des mesures de soutien pour le renforcement des capacités des femmes et leur accès au crédit pour la sécurisation de l'accès à la ressource.
- Si le projet prévoit des formations, s'assurer que celles-ci soient ouvertes aux femmes et planifiées à des moments pertinents et dans des lieux accessibles et socialement acceptables.
- Investir dans le développement participatif de technologies appropriées (et abordables) d'économie de temps et d'énergie pour augmenter la productivité du travail.
- Investir dans le renforcement des capacités des associations de pêcheurs et des travailleurs et travailleuses du secteur.

Les approches présentées dans les deux encadrés ci-après montrent l'importance de mener une analyse genre pour bien comprendre les rôles des hommes et des femmes afin de pouvoir réfléchir à la manière de réduire les inégalités. Ces exemples montrent aussi qu'en ayant des objectifs genre déclarés, il est possible d'agir sur les causes culturelles et structurelles des iné-

galités en s'assurant de la participation des acteurs, des hommes autant que des femmes, à travers l'utilisation de méthodes participatives et le renforcement de leurs capacités. Outre les impacts en termes d'*empowerment*, ces exemples montrent aussi que prioriser une approche genre dans un projet peut contribuer à le rendre plus efficace et durable.



Un projet à objectif genre déclaré

PCOREMAP, un projet de la Banque mondiale de réhabilitation et gestion d'une barrière de corail en **Indonésie**, avait pour objectif d'augmenter les revenus de 250 villages côtiers à travers la pêche et l'aquaculture qui étaient en déclin. Une analyse genre a montré que les femmes jouaient un rôle important dans différentes étapes de la filière mais qu'elles étaient invisibles, très peu impliquées dans les instances de prise de décision et de gestion de la ressource. Ce en partie à cause de leur manque de capacités, d'un manque de reconnaissance sociale de leur contribution économique et du travail fourni dans le secteur. La deuxième étape du projet, COREMAP II, s'est focalisée sur le renforcement des capacités des femmes pêcheurs pour : 1) augmenter le nombre des femmes participant à la gestion du projet et 2) accroître le pouvoir économique et personnel des femmes, ceci dans le but explicite de faciliter un

mouvement stratégique d'amélioration de la position économique et sociale des femmes et ainsi d'initier un changement dans les rapports de genre au sein des ménages et des communautés. Après discussions avec le gouvernement, des quotas de participation des femmes ont été introduits dans les documents légaux du projet et les aspects de genre se sont reflétés à tous les niveaux du projet (de la planification au suivi/supervision, mais aussi du niveau national jusqu'au niveau des villages). Des groupes de femmes ont été responsabilisés dans la promotion des objectifs de gestion participative de la ressource et les femmes gèrent maintenant les budgets du village et du district. Le nombre des femmes a augmenté au sein des instances de prise de décision (au niveau national, Ministères, Instituts de recherche, coordinations nationales et régionale du projet) et au sein du suivi de la mise en œuvre du projet dans les villages.

Source : WB et al., 2009 Agriculture source book : 588.



Résultats et effets de l'approche genre dans des projets d'aquaculture intégrée

À travers plusieurs projets aquaculture, CARE **Bangladesh** s'est fixé deux objectifs : 1) améliorer la participation des femmes dans l'aquaculture intégrée et 2) renforcer le pouvoir des femmes à travers les programmes d'aquaculture intégrée. L'approche « famille » qui intègre les hommes et les femmes, les écoles de terrain (*farmer field schools*), le suivi et l'évaluation participatifs et la recherche-action sont autant de stratégies qui permettent d'atteindre ces objectifs. Celles-ci ont permis de mettre en place des équipes de projet équilibrées hommes-femmes et un soutien organisationnel pour le personnel féminin sur le terrain, une participation active des hommes dans le renforcement des capacités de leurs épouses.

De telles approches ont également favorisé l'acceptation par la communauté que des hommes formateurs forment des groupes de femmes et inversement. Avec la participation des femmes dans les activités agricoles, la production des zones riz-poissons a augmenté d'un tiers et l'utilisation des pesticides a été réduite de 40 % ; les formations sur la production des crevettes ont eu pour résultat une augmentation des revenus des ménages de 50 %. Grâce aux visites d'exploitations et aux échanges davantage mixtes hommes femmes, les personnes ont gagné en confiance et expérience et lors d'un congrès sur les savoirs paysans les présentations des femmes ont dominé.

Source : adapté de WB et al., 2009 Agriculture source book : 590.

Il est risqué de parler de l'élevage de façon générique car il existe dans le monde une multitude de systèmes pastoraux et agro-pastoraux basés sur des écosystèmes différents et autour desquels se sont développées une multitude de cultures et d'organisations sociales aux dimensions de genre très variées. Ceci dit, que ce soit dans les sociétés où l'activité pastorale domine, ou dans les sociétés où elle ne constitue qu'une partie du système de production, l'élevage est un secteur où les hommes et les femmes ont des rôles bien précis qui souvent se complètent (voir encadré ci-dessous). La supervision du pâturage, la collecte de fourrage dans les cas de la stabulation, l'abreuvement, la traite laitière, la tonte des toisons, la transformation des produits (fromage, tissage, etc.), la commercialisation et l'entretien sanitaire des animaux sont autant d'activités qui sont parfois exécutées par les hommes, parfois par les femmes, exclusivement ou en collaboration. Dans le domaine de l'élevage, les questions d'accès et de contrôle sont aussi dominantes, que ce soit pour l'accès et/ou le contrôle des animaux, mais aussi de la terre et des ressources (fourrages, eau).



Nariindu, ou l'importance de bien comprendre les intérêts et besoins des différents acteurs d'une filière

Le projet Nariindu (FISONG) a été octroyé en 2012, avec comme objectif de contribuer à l'amélioration de l'approvisionnement en lait local de Niamey au **Niger**, au profit des petits éleveurs périurbains (1 000 familles concernées). Les femmes impliquées dans la filière (souvent, épouses des « éleveurs – bénéficiaires directs ») ont bien été identifiées durant la conception du projet, mais comme bénéficiaires indirectes, alors-même qu'elles jouaient un rôle et avaient des intérêts et besoins distincts de ceux des hommes dans la filière. Avant le projet, les hommes (éleveurs) tiraient leurs revenus de la vente des animaux (viande), et les femmes de la vente de lait (lait frais et lait caillé qu'elles transformaient). Le revenu qu'elles en tiraient leur servait notamment à acheter les aliments pour les bêtes. Le projet Nariindu a modifié cette répartition,

du fait qu'il ait considéré uniquement les hommes comme bénéficiaires des appuis et du dispositif mis en place pour organiser et moderniser la filière : les éleveurs ont alors eu accès à des financements (fonds d'intrants remboursables) pour acheter des aliments pour leurs animaux. Ils ont commencé à vendre le lait produit (notamment pour rembourser les fonds empruntés pour l'achat d'aliments et les installations collectives de collecte) et les femmes, qui se sont trouvées évincées de la filière, ont perdu leur activité et donc leurs revenus. Aujourd'hui, si les femmes veulent poursuivre leur activité (production et vente de lait caillé), elles sont contraintes de racheter le lait frais à leur mari, et n'en ont souvent pas la capacité financière.

Source : AFD2014 CIT genre p. 26.

Il est par exemple commun que le gros bétail (bovins, camélidés, équidés) soit la propriété exclusive des hommes, ceci n'empêchant pas la participation des femmes à leur entretien – la traite est en général une activité des femmes alors que la vente du lait est souvent une activité des hommes. Les femmes sont le plus souvent en charge du petit bétail (de façon quasi universelle pour la volaille), mais quand elles ne sont pas propriétaires de la terre elles peuvent rencontrer des problèmes d'accès à la ressource.

La négociation et les conflits entre les éleveurs (transhumants ou non) et les propriétaires terriens pour l'accès aux pâturages ne sont pas exclusivement des obstacles pour les femmes, mais la dépendance des femmes aux hommes et leur mobilité restreinte ajoutent des contraintes supplémentaires à leur situation déjà souvent précaire.

L'élevage est aussi une activité qui se trouve à l'intersection de plusieurs autres enjeux qui dépassent la dimension du genre mais où cette dimension genre reste importante : outre les questions d'accès et de contrôle du foncier il y a aussi les enjeux liés aux problèmes d'insécurité (conflits armés et déplacements de population ou vols de bétail), au maintien de la fertilité des sols, de l'érosion et du surpâturage dans les zones fragiles, des impacts de la dégradation de l'environnement (changement climatique, désertification) ou de la santé phytosanitaire des cheptels. L'accès des femmes aux services vétérinaires (quand ils existent) peut être restreint par un manque d'information et de connaissance, l'absence de personnel vétérinaire féminin, ou des coûts prohibitifs.

Il est commun d'essayer d'introduire ou de développer le petit élevage dans les projets de développement en pensant offrir aux femmes une activité génératrice de revenus sans avoir bien compris comment cette nouvelle activité pouvait s'inscrire dans la logique du système de production préexistant : les femmes ont souvent des contraintes de temps, de manque de connaissances, ont un accès limité à l'information, au crédit (par manque de garantie – foncier ou capital animal), au marché auxquelles s'ajoutent parfois des contraintes culturelles. L'introduction de races améliorées qui vise une augmentation de la production par exemple, peut se solder par un échec, parce que les races améliorées demandent plus de soin et une nourriture de meilleure qualité (plus chère), mais sont parfois moins résistantes aux maladies. Il arrive aussi que les professionnels considèrent que la production de viande soit une priorité alors que pour les femmes cela peut être la qualité de la laine pour le tissage⁹ qui est importante mais dont la qualité a diminué au cours de la sélection génétique.

Questions clés

- ▶ À qui appartient le bétail ?
- ▶ De quelle manière la loi et/ou les pratiques foncières discriminent-elles les femmes ?
- ▶ Quels sont les rôles et les tâches des hommes et des femmes à différents niveaux de la chaîne de production animale ?
- ▶ Comment les revenus de l'élevage sont-ils partagés dans le ménage ?
- ▶ Quelles sont les contraintes culturelles, institutionnelles et économiques que rencontrent les femmes pour investir dans l'élevage ?
- ▶ De quelle manière la loi et les réglementations phytosanitaires empêchent-elles l'investissement des petits producteurs et en particulier des productrices ?
- ▶ Quelles sont les contraintes rencontrées par les femmes pour accéder à l'information, à la formation et aux services phytosanitaires ?



Stratégies et bonnes pratiques

- ▶ Soutenir le développement de politiques d'élevage sensibles au genre (c'est-à-dire des politiques qui éliminent les contraintes rencontrées par les femmes éleveurs).
- ▶ Investir dans la formation des professionnels des services phytosanitaires aux questions de genre et de participation sensible au genre.
- ▶ Capitaliser sur les savoirs locaux des hommes et des femmes en ce qui concerne les races locales, leurs avantages et limites durant l'instruction des projets.
- ▶ Investir dans la recherche et le développement de technologies d'économie de temps de travail.
- ▶ Développer des projets où la participation des hommes et des femmes débouche sur une priorisation des objectifs, analysée collectivement et prise compte.
- ▶ Développer des projets qui prennent en compte les contraintes des femmes.

⁹ Perezgrovas, R. Peralta M., et Pedraza P., 2002, « Sheep husbandry among Tzotzil Indians : who learns from whom? » RRA Notes 20.

Les deux exemples ci-dessous couvrent des projets de différentes échelles mais qui se sont basés sur une analyse genre du secteur et ont proposé des approches focalisées sur le renforcement des capacités (formation des femmes mais aussi sensibilisation de leurs conjoints) et la réduction des contraintes (accès au crédit, défis des tabous culturels...).



Projet d'élevage participatif

Une analyse genre du secteur du petit élevage au **Bangladesh** a montré que les femmes étaient bien plus impliquées dans le secteur qu'on ne le pensait mais qu'elles étaient ignorées des services de l'État. Etant donnée leur mobilité limitée elles n'avaient pas accès à l'information, à la formation, aux services de vulgarisation, ni au crédit nécessaire pour investir dans l'augmentation du cheptel. Un projet sensible aux besoins et contraintes des femmes a été mis en

place par un réseau d'ONG qui ont amené dans les villages l'information – auparavant disponible plutôt dans les centres urbains –, mis à disposition des micro-crédits pour 340 000 ménages dirigés par des femmes et femmes sans terre. 10 800 femmes ont été formées et dotées d'un crédit pour mettre en place des dépôts d'alimentation de bétail, de produits phytosanitaires et de service de commercialisation.

Source : Adapté de BAsD Gender checklist : Agriculture, p.52.



Autonomisation des femmes éleveuses

Au **Togo**, ce projet visait à la fois à améliorer les capacités productives de deux cent éleveuses mais également à lever les contraintes sociales empêchant les femmes d'occuper certains maillons de la filière et de contrôler pleinement les revenus issus de leur activité d'élevage.

L'appui, basé sur une approche genre, a été centré sur :

- ▶ l'introduction de l'analyse des rôles des hommes et des femmes tout au long de la filière porcine ;
- ▶ le soutien à la prise de parole et au développement personnel des femmes ;
- ▶ l'identification des freins socioculturels limitant l'accès des femmes aux activités les plus rentables et à des métiers non traditionnellement féminins ;

- ▶ l'utilisation d'une approche impliquant les hommes pour lever les barrières socioculturelles ;

- ▶ le renforcement des capacités des techniciennes, des femmes éleveuses de porcs ainsi que de leurs conjoints sur différentes thématiques liées au genre et aux droits de la femme.

Les principaux résultats économiques des différentes interventions ont été, entre autres : i) la possibilité pour les femmes d'investir le métier de charcutière, qui leur était auparavant interdit, ii) de générer des revenus additionnels grâce à la vente de viande débitée, iii) un rôle accru des femmes dans la commercialisation des animaux et la gestion des revenus issus de cette activité, iv) une amélioration des capacités de négociation des femmes ainsi qu'une amélioration de la rentabilité des élevages.

Source : Aguey-Wognon, G., et Mackiewicz-Houngue M., 2013, Genre et filière porcine : une autonomisation des femmes éleveuses, Agronomes et vétérinaires sans frontières.

De façon générale à travers le monde, les populations qui vivent dans ou à proximité des massifs forestiers et des aires protégées sont aussi les plus pauvres du fait de leur isolement, du manque de services et d'opportunités de développement économique¹⁰.

Ceci dit le milieu naturel joue un rôle critique pour ces populations car la forêt fournit des protéines animales mais aussi du bois, des fibres végétales, des produits non ligneux (fruits, tubercules, plantes médicinales...) qui sont tout aussi importants pour la survie du ménage. Les femmes et les hommes jouent des rôles différents dans la cueillette et la petite commercialisation de certains produits et ont des savoirs différents sur le milieu et les plantes. Étant donné le rôle prépondérant des femmes dans la nutrition et la santé de la famille et surtout des enfants, elles ont un degré de dépendance par rapport au milieu qui est plus élevé que celui des hommes.



Quelques éléments sur le rôle des femmes dans la conservation de la biodiversité

Les jardins agroforestiers entretenus par les femmes sont très riches en espèces végétales (légumes, plantes médicinales, plantes fourragères, fruits, matériaux de construction). Une étude en **Asie** dans un village a dénombré plus de 230 différentes espèces végétales dans 60 villages avec entre 15 à 60 espèces par jardin. Dans le sud-ouest du **Mexique** les femmes entretiennent jusqu'à neufs races locales

de poules, ainsi que des canards et des dindes dans leur jardins, en sélectionnant les variétés les mieux adaptées aux conditions locales. Les femmes sont les principales gestionnaires et conservatrices des graines. Jusqu'à 90 % du matériel végétal utilisé dans l'agriculture de subsistance est dérivé de graines et germoplasmes produits, sélectionnés et conservés par les femmes.

Source : adapté de CBD Gender and agricultural biodiversity, http://www.cbd.int/gender/doc/fs_uicn-cbd_agriculture.pdf

Alors que les ressources se raréfient avec la pression démographique, l'exploitation des ressources naturelles (forêts, mines, plantations agro industrielles), le développement économique et urbain, les mesures de conservation, la pression sur les ressources peut avoir des conséquences sur les dynamiques de genre quand les hommes migrent et laissent au village les femmes qui deviennent *de facto* des cheffes de familles mais avec des droits qui restent limités. Les hommes disposent souvent d'informations sans les communiquer aux femmes et prennent des décisions en matière de gestion des ressources naturelles sans prendre en compte les besoins des femmes.

Le plus souvent exclues des prises de décisions, les femmes sont rarement consultées lors des mises en défens dans le cas d'une création d'aire protégée, ou lors de l'exploitation légale ou illégale du bois, dont le plus souvent seuls les hommes bénéficient. Dans les comités participatifs de gestion des forêts communautaires ou communales en Afrique centrale par exemple,

les femmes jouent des rôles formels minimes, tout comme dans les forêts communautaires en Asie du Sud et Sud-Est, et ce malgré des efforts pour inclure les femmes plus formellement.

Les agriculteurs et agricultrices jouent un grand rôle dans la conservation de la biodiversité végétale, si importante pour la sécurité alimentaire, du fait de leurs connaissances et de leurs pratiques. Les femmes, en se concentrant sur les cultures vivrières et en ayant un accès limité aux semences améliorées commerciales, jouent un rôle fondamental dans la conservation de cette biodiversité. Afin de réduire les risques de mauvaises récoltes (dues aux intempéries, sécheresse, attaque d'insectes, etc.), les agricultrices tendent à mélanger différentes variétés de plantes sur les mêmes parcelles et à favoriser les variétés locales de légumes, peut-être moins productives mais plus résistantes.

¹⁰ Voir Hobley M. et Buchy M., 2013, *De quelle manière les APV peuvent-ils contribuer à la réduction de la pauvreté ?* EFI FLEGT in action numéro 2.

Questions clés

- ▶ Quel est le degré de dépendance des hommes et des femmes par rapport au milieu naturel ?
- ▶ Quel est la part de la contribution des produits non ligneux dans la nutrition domestique et la survie de la famille ?
- ▶ Quel est le rôle des hommes et des femmes dans la gestion des ressources naturelles ?
- ▶ Est-ce que les hommes et les femmes utilisent des espaces différents dans le milieu naturel ?
- ▶ Est-ce que les hommes et les femmes ont des droits d'usage et de contrôle différents sur les ressources naturelles, dictés par la coutume ou la pratique ?
- ▶ Dans le contexte de groupes d'usagers ou de gestion participative des ressources, quels sont les rôles et les positions occupés par les hommes et les femmes ?
- ▶ Y a-t-il un risque que les femmes soient impactées négativement de façon disproportionnée par la création d'une aire protégée ou la mise en défens d'une forêt ?
- ▶ Les hommes et les femmes possèdent-ils des savoirs différents qui pourraient être valorisés dans un projet de conservation de la biodiversité ?



Stratégies et bonnes pratiques

- ▶ Soutenir les femmes dans l'accès à la ressource en engageant un dialogue sur les politiques nationales de gestion des ressources.
- ▶ Inclure le genre comme un indicateur de suivi dans l'aménagement durable des forêts.
- ▶ Concevoir des projets de renforcement des capacités des acteurs étatiques de l'agriculture et de l'environnement sur le genre et les savoirs locaux.
- ▶ Baser les interventions sur des analyses genre solides.
- ▶ Mettre en place des plateformes multi-acteurs pour faciliter des prises de décision en matière de gestion des ressources qui prennent en compte les besoins des populations, des femmes et de l'environnement.
- ▶ Concevoir des projets de génération de revenus dans les zones tampons des aires protégées qui prennent en compte les contraintes et les besoins des femmes en termes de renforcement de capacités et d'accès à l'information et aux prises de décisions.
- ▶ Promouvoir des projets où l'approche participative domine.

Les deux exemples de projets ci-après montrent l'enjeu d'avoir une approche intégrée des différentes dimensions du développement durable dans le contexte de la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles. Dans le premier cas la question du genre est abordée à travers les aspects différenciés des savoirs des femmes et des hommes sur le milieu végétal en mettant l'accent sur la recherche participative et le renforcement des capacités. Dans le deuxième cas le genre est abordé à travers la création de groupes d'utilisatrices des ressources en se basant aussi sur le renforcement des capacités et la sécurisation des droits d'accès et de contrôle des femmes aux ressources naturelles et économiques.



Genre, biodiversité et connaissance locale pour la sécurité alimentaire (LinkS)

Dans le contexte du projet LinkS financé par la Norvège, la FAO a mis sur pieds un projet dans quatre pays d'**Afrique Australe**, focalisé sur la promotion de la gestion durable de l'agri-biodiversité, en se basant sur la participation des divers groupes d'acteurs (État et secteur privé) et des méthodes participatives de valorisation des savoirs agricoles locaux. Le projet s'articulait autour de 3 thèmes : 1) le développement des capacités et la formation pour promouvoir la valorisation et le développement des connaissances locales ; 2) des recherches sensibles au genre sur les rôles et les connaissances locales des hommes et des femmes dans le domaine de la gestion de la biodiversité végétale pour la sécurité alimentaire et

3) un plaidoyer pour mettre en valeur l'importance des savoirs locaux dans la protection de la biodiversité agricole.

Outre la valorisation des connaissances locales, cette démarche a permis, par exemple, de démontrer en Tanzanie le lien existant entre la propagation du SIDA, la perte des savoirs locaux, et la mise en péril de la conservation de l'agri-biodiversité. Ainsi, quand une femme meurt du SIDA, son mari qui ne possède pas les mêmes savoirs ne peut perpétuer la culture de certaines variétés ou utiliser certaines plantes.

Source ; WB et al., 2009 Agriculture source book ; p. 439.



Conservation de la biodiversité dans les Sundarbans

L'objectif du projet est de réduire la pauvreté à travers un programme de gestion communautaire des ressources en créant des opportunités de développement économique pour conserver la biodiversité des Sundarbans, au **Bangladesh**. Une composante « développement communautaire » particulièrement ciblée sur les besoins des femmes a été incluse, avec l'aide d'un spécialiste genre. Dans cette composante, la moitié des bénéficiaires étaient des femmes pauvres et la priorité a été donnée aux ménages dirigés par une femme. Le projet a organisé les femmes en groupes d'usagers des ressources. Ces groupes avaient vocation à devenir des entités durables et formelles participant à la gestion des ressources, tout en abordant d'autres sujets comme celui des violences faites aux femmes. Ces entités ont

permis de donner visibilité et légalité aux femmes, et ainsi de consolider leurs droits de participation aux prises de décision en matière de gestion des ressources naturelles dans la zone du projet. Des formations sur la gestion durable de la pisciculture, des campagnes de conscientisation sur la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources ont été organisées via ces groupes. Un programme de crédit a soutenu le développement d'opportunités d'emploi dans les pépinières, dans la production de charbon de bois et la reforestation, avec comme objectif de réduire le degré de dépendance aux crevettes, menacées de surexploitation dans cette région. Le projet finance également des infrastructures d'eau et d'assainissement pour alléger le travail des femmes et améliorer les conditions d'hygiène.

Source : BAsD Agriculture Checklist p. 37.

L'ONU reconnaît que « les femmes sont affectées de manière disproportionnée par les impacts du changement climatique, tels que les sécheresses, inondations, et autres événements extrêmes, mais elles jouent aussi un rôle essentiel dans la lutte contre le changement climatique »¹¹.

La vulnérabilité accrue des femmes au changement climatique

Le changement climatique a des effets différents sur les hommes et les femmes du fait de leurs rôles et positions différentes dans l'échelle sociale. Le changement climatique est vécu différemment selon les régions du monde rural mais on peut voir des tendances émerger, que le tableau ci-après analyse :

LES EFFETS DIFFÉRENCIÉS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

FEMMES	HOMMES	CONSÉQUENCES SUR LA VULNÉRABILITÉ
Restent à la maison pour prendre soin des enfants, des malades ou des personnes âgées de la famille	Peuvent migrer pour avoir accès à des opportunités économiques	La capacité des hommes à migrer au gré des opportunités économiques facilite la gestion des crises et peut être bénéfique à l'ensemble de la famille. Cependant, le fait que les hommes migrent augmente bien souvent la charge de travail des femmes, qui restent sur place pour assurer la gestion du foyer en plus des tâches habituelles. Cette situation peut également exposer les femmes à d'autres risques, tels que les violences basées sur le genre et l'infection par le VIH.
Produisent des récoltes et du bétail à destination du foyer	Produisent des récoltes et du bétail à destination du marché	Les récoltes et le bétail sont tous deux affectés par le changement climatique, avec de graves incidences sur la sécurité alimentaire du foyer. Les hommes revendiquent souvent des terres plus fertiles et plus sûres pour y cultiver des produits destinés au marché, laissant les terres moins fertiles et plus précaires aux femmes pour y cultiver les produits destinés au foyer.
Sont responsables de la conservation et de la préparation des aliments	Sont responsables de la vente des récoltes et du bétail de valeur	En plus des défis qui viennent d'être mentionnés, le changement climatique a une incidence sur la préparation et la conservation des aliments (par exemple au niveau de l'eau utilisée dans la préparation de la nourriture et de la vulnérabilité des lieux de conservation des aliments en cas de phénomènes climatiques extrêmes tels que les cyclones ou les inondations). La sécheresse ou les inondations peuvent réduire ou même anéantir les récoltes, ce qui aura un impact direct sur les prix du marché et la quantité de produits disponible à la vente, obligeant ainsi aussi bien les hommes que les femmes à trouver d'autres sources de revenus et à réduire les dépenses principales (ex : frais de scolarité). Lors de disettes, il est souvent attendu des femmes qu'elles placent les besoins alimentaires des autres membres de leurs familles avant les leurs.
Ont des revenus inférieurs et sont plus susceptibles d'être financièrement dépendantes	Ont des revenus supérieurs et sont plus souvent propriétaires de terres et d'autres biens	Les hommes ont généralement plus d'argent et de biens que les femmes. Les économies faites par les hommes servent de « tampon » en temps de crise et, à l'instar d'autres biens, leur permettent d'investir plus facilement dans des moyens de subsistance alternatifs.

...

¹¹ ONU, 2014.

FEMMES	HOMMES	CONSÉQUENCES SUR LA VULNÉRABILITÉ
Ont un accès réduit à l'éducation et à l'information	Ont un accès facilité à l'éducation et à l'information	La gestion des risques climatiques liés à la production agricole requiert de nouvelles informations, de nouvelles compétences et de nouvelles technologies telles que les prévisions saisonnières, l'analyse des risques et des pratiques agricoles économiques en eau. Les hommes sont plus en mesure d'avoir accès à ces ressources et de pouvoir les utiliser, et sont donc mieux préparés à l'adaptation. Parallèlement, les femmes ont souvent un savoir traditionnel pouvant guider le processus d'adaptation. Le savoir, qu'il soit issu des traditions ou de la modernité, est primordial dans le contexte de l'adaptation.
Ont moins de pouvoir sur le budget familial et les autres biens	Ont plus de pouvoir sur le budget familial et les autres biens	Du fait de ne pas pouvoir contrôler les ressources et les finances familiales, la capacité des femmes à gérer les risques, par exemple en diversifiant les cultures, en stockant la nourriture ou les semences, ou en faisant des économies, s'en trouve limitée.
Ont un engagement limité dans les politiques de la communauté	Ont un engagement / pouvoir de décision plus grand dans les politiques de la communauté	Les hommes sont plus enclins à avoir de l'influence sur des politiques et des programmes de gouvernance locale, peu favorables aux droits et priorités des femmes.
Font face à de nombreuses restrictions / interdits culturels relatifs à la mobilité	Font face à de rares restrictions/interdits culturels relatifs à la mobilité	La mobilité est un facteur clé de l'accès à l'information et aux services. Elle est également capitale pour échapper aux dangers causés par les catastrophes naturelles telles que les inondations. Par conséquent, les femmes courent souvent de plus grands risques face à ces phénomènes.

Source : CARE ¹².

Cette liste n'est pas exhaustive et d'autres conséquences du changement climatique différenciées selon le sexe peuvent être identifiées :

- ▮ Les changements de cultures occasionnés par les pénuries d'eau ou l'irrégularité des pluies entraînent des changements dans la division du travail et le revenu des ménages.
- ▮ Des changements dans la gestion du bétail, avec un passage du gros bétail au petit bétail et du pâturage à l'air libre aux enclos modifient la répartition du travail et peuvent augmenter la quantité de travail et changer les revenus ainsi que leur répartition.

- ▮ L'accessibilité à certaines ressources (eau et bois de chauffage par exemple) devient plus difficile et accroît le travail des femmes, traditionnellement en charge de l'approvisionnement des ménages, en termes de temps et d'énergie consacrés à cette tâche.

- ▮ Une augmentation du travail avec une pénurie alimentaire peut avoir des impacts sur la santé des femmes et des personnes âgées ; une dégradation de la santé des personnes âgées (suite à des vagues de chaleurs de plus en plus élevées et fréquentes) a aussi des effets sur le travail et la santé des femmes qui sont responsables au sein du ménage

¹² Note de position de CARE sur le changement climatique, Adaptation, genre et autonomisation des femmes, 2000. Accès URL : http://www.carefrance.org/ressources/themas/1/770,Adaptation_genre_et_autonomisation_d.pdf

► En cas de catastrophes naturelles les femmes sont plus vulnérables et plus exposées à la violence. Celle-ci augmente de manière exponentielle et sous différentes formes (violence domestique, agressions sexuelles...)

pendant et après les catastrophes. D'après le PNUD, les femmes et les enfants ont 14 fois plus de risques que les hommes de mourir lors d'une catastrophe naturelle¹³.

Des actrices de la lutte contre le changement climatique¹⁴

Atténuation du changement climatique

Bien que leur manque de moyens impacte leurs possibilités d'investir dans des mesures de mitigation et d'adaptation, les femmes sont des actrices incontournables de l'atténuation du changement climatique. Les actions de lutte contre le dérèglement climatique sont d'autant plus efficaces qu'elles intègrent une analyse et une dimension genre. En effet, l'atténuation des GES¹⁵ passe par des changements des modes de consommation et de production dont les femmes sont prioritairement responsables, du fait de la division sexuelle du travail et des tâches incombant aux femmes dans de nombreuses sociétés (agriculture vivrière, approvisionnement de la famille en énergie, en eau et en nourriture, cuisine, etc.) : d'après des études menées par l'OCDE à l'échelle mondiale, les femmes prennent 80 % des décisions en matière de consommation. Ces mêmes études soulèvent le fait que les femmes sont souvent davantage soucieuses du développement durable et d'une consommation responsable. En Géorgie l'implication et la formation de femmes dans la gestion de l'énergie solaire a permis de réduire les émissions de gaz à effets de serre de 700 kg par foyer et les dépenses en bois de chauffage de 32 %¹⁶. Cet exemple montre comment l'implication des femmes dans des projets de lutte contre le changement climatique permet d'obtenir des résultats significatifs, tout en réduisant dans le même temps la charge de travail qui pèse sur les femmes.

Abordée dans une approche en termes de droits humains et non dans une perspective néo-malthusienne, la question de l'accès au planning familial lie également étroitement le genre et le changement climatique, une forte dynamique démographique pouvant être un élément de vulnérabilité supplémentaire.

Adaptation au changement climatique

La capacité d'adaptation et le genre sont fortement corrélés, puisque dans la plupart des pays pauvres, et souvent les plus en risque face au changement climatique, les femmes sont généralement moins éduquées, ont moins accès à l'information, aux ressources financières et foncières et ont moins de pouvoir sur le budget familial et dans les politiques de la communauté. L'autonomisation des femmes, à travers l'éducation et l'accès aux ressources, a donc également un grand rôle à jouer dans la résilience des sociétés face au dérèglement climatique.

De fait, nombre de femmes confrontées au changement climatique font preuve de capacités d'innovation et d'adaptation dans les différentes responsabilités qu'elles assument et/ou mobilisent des savoir-faire traditionnels durables. Ces dernières années des approches locales ou communautaires orientées autour d'actions concrètes telles que la recherche de nouvelles sources d'eau, la plantation de nouvelles cultures ou la diversification des activités productives ont pu être observées.

¹³ « Genre et catastrophes », Bureau pour la Prévention des Crises et le Relèvement, PNUD, 2010. <http://www.undp.org/content/dam/undp/library/crisis%20prevention/french/Reduction%20des%20Risques%20de%20Catastrophe%20et%20Relevement%20-%20Genre.pdf>

¹⁴ La partie qui suit s'appuie notamment sur la « Pause Genre n°20 : Climat et genre » rédigée par Julie Ricard et accessible à l'adresse suivante : http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/PORTAILS/SECTEURS/GENRE/pdf/AFD-essentiel-genre-et-developpement_Pauses-Genre.pdf

¹⁵ GES: gaz à effet de serre.

¹⁶ Ms. Nino Gamisonia, Rural Community Development Agency (RCDA), Georgia : « *Proposal for equitable, climate-proof and sustainable development: a gender sensitive nationally appropriate mitigation action (NAMA) for the energy sector in Georgia* », Bonn Workshop, 8-9 juin 2015

Questions clés

- Quels sont les impacts différenciés du changement climatique en termes de genre ?
- Quels sont les tendances d'utilisation de l'énergie et des moyens de transport des femmes et des hommes qui ont des impacts sur le changement climatique ?
- Quels sont les rôles et les tâches des femmes qui seront soit des obstacles soit des opportunités pour entreprendre des mesures d'adaptation au changement climatique ?
- Quels seront les besoins pratiques et stratégiques des femmes pour s'adapter aux conséquences du changement climatique ?



Stratégies et bonnes pratiques

- Promouvoir le développement participatif de technologies d'énergies propres.
- Considérer des activités sensibles au genre de paiement pour services environnementaux ;
- Promouvoir le renforcement des capacités des services de vulgarisation pour soutenir la dissémination des informations sur les risques du changement climatique et l'élaboration participative de stratégies de mitigation au changement climatique ;
- Soutenir la participation des femmes dans les instances internationales de discussions et de prise de décision sur les changements climatiques ;
- Investir dans la finance climat (*climate finance*) en soutenant la participation des femmes à tous les niveaux de prise de décisions.

Les exemples de projet climat qui prennent en compte le genre de façon effective sont encore rares. Il y a des exemples de projets bio-énergie domestique, comme des projets biogaz ou des projets de four solaires mais qui sont plutôt des programmes genre et énergie que des projets climat.



Programme sur l'apprentissage de l'adaptation en Afrique

Au **Ghana**, le programme ALP (Adaptation Learning Programme for Africa) promeut la collaboration entre les partenaires du développement rural local et les communautés pour améliorer la résilience des systèmes de production face au changement climatique. Les femmes jouent un rôle de leadership important et dans le contexte de l'adaptation participative communautaire, le programme encourage les discussions sur les dynamiques de genre et leurs effets sur

la prise des décisions. CARE essaye de promouvoir les changements de comportement pour sécuriser la propriété et le contrôle des ressources des femmes. Avec l'aide de « champions du genre » masculins et féminins, le programme organise des sessions de renforcement des capacités pour promouvoir l'égalité des genres comme une condition nécessaire à la résilience envers les changements climatiques.

Source : http://www.careclimatechange.org/files/adaptation/ALP_Ghana_Saamini_Nov2011.pdf



Genre, agriculture et gestion des risques liés au changement climatique

Face aux effets du changement climatique, dont la sécheresse, qui impactent le **Niger** et affectent particulièrement les femmes et les enfants, CARE a mis en place le projet GARIC, financé par l'AFD, qui vise à augmenter la résilience des petits producteurs dans la région de Maradi. Pour réduire de manière durable la pauvreté de 2 500 ménages ruraux pauvres et pour mettre en place des systèmes adaptés

au changement climatique, le projet prévoit l'appui et le développement des compétences de groupes de femmes sur les systèmes agricoles et de pêche et sur des pratiques viables tant d'un point de vue économique qu'environnemental. 4 000 femmes devraient prendre part directement à ce projet démarré en 2014.

Source : AFD.

Un des enjeux majeurs de la décentralisation, hormis les défis posés par la mauvaise gouvernance, est celui de mettre en place des processus de participation inclusifs qui permettent aux populations locales de participer pleinement aux processus de réflexion, prise de décision et planification. Compte tenu des nombreuses barrières propres aux femmes (voir encadré ci-dessous), celles-ci sont particulièrement mal placées pour saisir les opportunités offertes par les politiques de décentralisation. Les femmes sont sous-représentées dans les instances de prises de décision démocratiquement élues des collectivités territoriales. Elles sont aussi, en Afrique et en Asie du Sud en particulier, sous-représentées dans les services administratifs (Ministères de l'Agriculture, des Forêts, de la Pêche...) que ce soit sur le terrain ou dans les positions de prises de décisions au niveau local ou régional. Les hommes fonctionnaires ou représentants élus dans les mairies ou à l'assemblée défendent rarement les intérêts et les besoins des femmes, par manque d'information ou de connaissance des enjeux sous-jacents à l'implication des femmes.



Barrières liées au genre empêchant la participation des femmes au processus de décentralisation

- ▶ Accès insuffisant à l'éducation.
- ▶ Barrières linguistiques.
- ▶ Accès insuffisant à des formations concernant le domaine public.
- ▶ Charges liées à la multiplicité des rôles assumés par les femmes.
- ▶ Attitudes et comportements face à la présence de femmes dans la sphère publique.
- ▶ Aspects financiers.

Source : adapté de GIZ 2001 *Décentralisation: guide sur la prise en compte de la dimension du genre*, p. 1.

Soutenir l'intégration du genre dans les processus de gouvernance et de décentralisation peut se faire au niveau macro en essayant d'influencer les politiques de décentralisation et au niveau local en soutenant des actions genre spécifiques pour aider les femmes à surmonter les barrières qui leur sont propres.

Questions clés

- ▶ Quelles sont les barrières sociales, de ressources humaines et financières, qui empêchent une participation équitable des hommes et des femmes aux processus de décentralisation ?
- ▶ Comment les acteurs locaux prennent-ils déjà en compte la dimension genre dans leurs interventions ?
- ▶ Quelles sont les difficultés rencontrées par les services administratifs (manque de personnel, manque de moyens financiers, manque d'outils, etc.) pour mener à bien des processus de participation inclusifs ?
- ▶ Les projets de développement local proposés ont-ils considéré les besoins et contraintes spécifiques aux femmes ?



Stratégies et bonnes pratiques

- ▶ Aider les institutions partenaires à créer ou réunir les conditions nécessaires pour que les femmes puissent participer aux processus de décentralisation.
- ▶ Mettre en place des campagnes d'information adaptées aux femmes (en fonction des moyens d'information auxquels elles ont accès, en fonction de leur niveau d'éducation, de la langue parlée, ...) sur leurs droits et sur les opportunités offertes par la décentralisation.
- ▶ Collaborer avec les instances locales pour développer des politiques de recrutement qui favorisent la parité, et prioriser des activités de développement économique local qui tiennent compte des contraintes rencontrées par les femmes.
- ▶ Explorer les possibilités et soutenir le développement de budgets sensibles au genre au sein des projets de développement local.
- ▶ Promouvoir les processus de budgets participatifs inclusifs au niveau local.
- ▶ Soutenir les organisations de la société civile qui peuvent sensibiliser et aider les populations à s'impliquer dans le processus de décentralisation.
- ▶ Conceptualiser des programmes de renforcement des capacités qui accordent une attention appropriée aux dynamiques de genre.

L'exemple du projet au Mali (présenté ci-dessous) montre comment la formation et le renforcement des capacités organisés en collaboration avec des partenaires de la société civile peuvent être des outils appropriés pour améliorer l'accès des femmes aux opportunités offertes par la décentralisation.

Le deuxième exemple montre comment la planification budgétaire peut constituer un outil prometteur pour l'égalité de genre dans le contexte de la décentralisation et surtout comment la transparence d'un budget sur les questions de genre permet de mettre en évidence les inégalités et les opportunités pour réduire celles-ci.



Promotion de la femme dans le cadre des processus de décentralisation

Les projets « Appui à la décentralisation » et « Promotion des collectivités locales », ainsi que le projet sectoriel « Conseil juridique et sociopolitique pour les femmes » soutiennent les initiatives locales qui cherchent à améliorer la participation des femmes à la politique.

Dans la région de Bamako, au **Mali**, l'ONG AMICAJ forme des représentantes d'organisations de femmes à agir comme *diffuseuses*. Le cours traite notamment des questions suivantes : les bases de la démocratie, les élections, le rôle, les tâches et les activités des institutions municipales, les droits et les responsabilités civiques, et les stratégies visant à s'assurer que les intérêts des femmes sont effectivement représentés. Des manuels illustrés ont été publiés en Bambara, le dialecte local, et distribués aux personnes qui suivent le cours.

Neuf mois après la fin de la formation, on a constaté un résultat positif, à savoir que les participantes avaient acquis une connaissance complète de la réforme de la décentralisation. Elles avaient saisi l'importance que

revêtent les institutions municipales pour leur situation personnelle et acquis une connaissance de leurs droits et de leurs devoirs vis-à-vis de ces institutions. Parallèlement, elles ont été encouragées à jouer un rôle actif dans la vie politique locale et à défendre leurs intérêts. L'une d'entre elles a même eu le courage de se porter candidate à la fonction de maire. La formation reçue lui a permis de mener une campagne tellement convaincante, spécifiquement axée sur les femmes et leurs intérêts, qu'elle a gagné l'élection et est devenue maire. Une autre, membre d'une association de commerçantes locales, aidée par d'autres femmes défendant les mêmes intérêts, a réussi à rédiger une proposition de réhabilitation du marché local et à la présenter lors d'une réunion du conseil municipal.

L'expérience acquise, positive, montre que la formation à ces questions prend du temps – ici, un après-midi par semaine, pendant six mois, et que les femmes ont également besoin d'un soutien permanent pour faire face à leurs responsabilités de *diffuseuses*.

Source : GTZ (2000d). On trouvera d'autres exemples dans le présent document qu'on peut se procurer par l'intermédiaire du projet sectoriel « Conseil juridique et sociopolitique pour les femmes » : www.gtz.de/women_law.



Planification budgétaire tenant compte des intérêts spécifiques des deux sexes : l'exemple de l'initiative « Women's Budget Initiative »

En 1995, la « *Women's Budget Initiative* » a été fondée par deux ONG sud-africaines (« *Institute for Democracy in **South Africa*** » et « *Community Agency for Social Inquiry* ») et par le comité parlementaire des Finances

Cette initiative a pour objectif d'aider les décideurs, à divers niveaux, à préparer un budget national et une politique des dépenses tenant compte des préoccupations de genre. Aucun budget séparé n'est exigé pour les femmes, par contre, ce qui est étudié, c'est la façon dont la politique de revenus et de dépenses de l'État affecte les différents groupes cibles. Sur la base d'une étude portant sur la situation de vie et de travail des femmes (pauvres), le budget national, les affectations budgétaires de divers ministères nationaux (Santé, Éducation, Défense, etc.) et

de plusieurs collectivités territoriales locales ont été analysés en fonction de leur impact sur les hommes et les femmes (pauvres) et les résultats de l'analyse ont été publiés. Depuis 1997, le ministère des Finances tient compte de ces résultats dans le processus de planification budgétaire. Par ailleurs, les rapports sur la politique nationale de dépenses ont constaté un net infléchissement des activités de diverses autorités sectorielles en faveur du genre et de la pauvreté. En outre, l'initiative insiste sur la sensibilisation et la formation des acteurs du gouvernement et de la société civile. C'est ainsi qu'ont été créés des modules de formation destinés à aider les acteurs locaux à comprendre le processus budgétaire, à analyser les effets de la politique fiscale nationale et locale sur les femmes et sur les hommes, et à exercer leur influence sur le processus budgétaire.

Source : Budlender, D., 2000 et Gender Education and Training Network (GETNET), 2000.

<http://portals.wi.wur.nl/files/docs/gouvernance/GTZ%20genre%20decentralisation%20-fr.pdf>

Cet enjeu est également abordé dans la boîte à outils « Transport et mobilité », qui comprend une fiche dédiée à cette question¹⁷.

Le paradigme des interventions liées au transport en milieu rural se focalise sur la route et les transports de longue distance, principalement les transports de marchandises, ce qui néglige les besoins des femmes comme des hommes à l'échelle locale tout en faisant peser sur eux des risques importants en termes de sécurité routière¹⁸. Ce paradigme est en train de changer, et le nouveau consensus est que *la route n'est plus suffisante*¹⁹. Cela ne signifie pas qu'elle est inutile, puisqu'on sait que le degré de scolarisation des filles par exemple augmente conséquemment avec le nombre de routes, mais que la construction d'une route ne garantit pas que les besoins des populations locales trouvent une réponse adéquate en termes de service de transport, en particulier dans les zones à faible densité de peuplement²⁰.

Les déplacements dans le domaine rural peuvent être envisagés en trois grands types : (1) les déplacements liés au travail domestique – en particulier le portage de l'eau et du bois de chauffage – et les trajets vers les moulins à céréales ; (2) les déplacements liés à la production agricole et à son écoulement sur les marchés ; (3) les déplacements vers les équipements et services sociaux tels que les écoles, les établissements de santé, les marchés publics, les commerces²¹.

Le mode de déplacement largement prioritaire est le mode piéton. Or, tandis que les déplacements nécessaires à la production agricole sont partagés entre hommes et femmes, les déplacements liés aux travaux domestiques sont presque entièrement à la charge des femmes, au sens propre comme au sens figuré : ce sont les corps des femmes et des filles qui supportent le poids de l'eau, du bois et des céréales, nécessaires à toute la famille. Le portage sur la tête ou sur le dos de charges qui peuvent dépasser en poids celui de la porteuse a de lourdes conséquences pour le développement des filles et la santé des femmes, en particulier lorsqu'elles sont enceintes. Ce portage est aussi chronophage, et chaque fois que des solutions sont trouvées pour améliorer les conditions de portage, le degré de scolarisation des filles augmente. Ces solutions peuvent être de deux ordres : (1) le portage est facilité par l'introduction d'animaux ou de modes légers tels que des bicyclettes, remorques ou brouettes ; (2) la distribution des rôles entre hommes et femmes est mise en discussion, et la fonction de portage est redistribuée entre les deux sexes.

La possibilité d'utiliser les transports collectifs représente un enjeu cette fois en termes d'accès aux services scolaires et de santé, ainsi qu'aux marchés où la production agricole peut être vendue. Or, l'accès aux transports collectifs nécessite de maîtriser un budget sur lequel les femmes n'ont pas toujours le contrôle. Il arrive également que les hommes aient la priorité pour entrer dans le bus lorsqu'ils se présentent. Dans un contexte où les services de transports collectifs peuvent être très irréguliers et en faible nombre, cette priorité est particulièrement problématique. Le renforcement des services de transport collectif bénéficie à tous, à condition que l'accès financier des femmes soit garanti et accepté socialement. Des services spécifiques de transport médical (d'urgence) doivent également être assurés, car chaque minute une femme meurt dans le monde du fait de complications relatives à la grossesse ou à l'accouchement, et que grand nombre de ces morts pourraient être évitées par un meilleur accès aux services médicaux périnataux et d'urgence²².

Enfin, la sécurité aux abords des routes est un enjeu majeur pour le secteur rural. Des personnes se déplaçant à pied avec une lourde charge, en deux-roues ou en voiture, ont des vitesses très différentes, et la sécurité des piétons n'est pas assurée s'il n'existe pas de bas-côté aménagé. Or, ce sont souvent les femmes qui n'ont pas accès aux véhicules motorisés et se déplacent avec de lourdes charges. Des mesures d'amélioration de la sécurité des piétons aux abords des routes, bien qu'il ne s'agisse pas d'une mesure identifiée comme spécifiquement destinée aux femmes, améliore grandement leurs conditions de déplacement.

¹⁷ Enjeu 2 *Routes rurales et genre*, pages 26-27. http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/Genre/TM_Internet.pdf

¹⁸ The World Bank, Food and Agriculture Organization & International Fund for Agricultural Development, 2009. *Gender in Agriculture Sourcebook*, Washington, DC: The International Bank for Reconstruction and Development / The World Bank.

¹⁹ Dawson, J. & Barwell, I., 1993. *Roads are Not Enough: New Perspectives on Rural Transport Planning in Developing Countries*, London: Intermediate Technology Publications.

²⁰ Plessis-Fraissard, M., 2007. Planning Roads for Rural Communities. Paper presented at the Low Volume Roads Conference Austin, June 24-27. In The World Bank.

²¹ Peters, D., 2002. *Gender and Transport in Less Developed Countries: A Background Paper in Preparation for CSD-9*, London: UNED Forum.

²² Babinard, J. & Roberts, P., 2006. *Maternal and Child Mortality Development Goals: What Can the Transport Sector Do?*, Washington, DC: The World Bank.

Questions clés

- Quels moyens de transport sont accessibles en zone rurale ?
- À qui est destinée l'infrastructure projetée ?
- Comment améliorer l'accès des femmes à cette infrastructure ?
- Comment améliorer la sécurité des piétons et des modes de déplacement non motorisés aux abords de cette infrastructure ?
- L'amélioration des pistes et routes locales ne serait-elle pas plus utile aux populations rurales que la création de routes régionales (en recourant par exemple à la cartographie participative) ?



Stratégies et bonnes pratiques

- Investir dans les routes secondaires et de desserte locales, les chemins et les passerelles piétonnes lorsque les besoins existent.
- Développer les transports collectifs, et améliorer les fréquences et la fiabilité des transports collectifs.
- Mettre à disposition des femmes des moyens pour faciliter le portage de l'eau, du bois ou des céréales (animal, vélo, remorque...) ;
- Assurer une continuité et une sécurité maximale des circulations piétonnes autour des villages ;
- Favoriser dès que possible les transports publics en favorisant les horaires les plus adéquats pour les femmes ;
- Favoriser dès que possible l'instauration de services de transport d'urgence médicale ;
- Travailler, dans le cadre de démarches participatives sur les rôles assignés à chaque sexe et l'accessibilité symbolique aux différents modes de transport.



Genre et transport : l'exemple de l'accès au vélo

Dans le cadre d'un programme de développement et d'alphabétisation mené au cours des années 1990 dans le district de Pudukkottai, dans l'État du Tamil en **Inde**, un objectif spécifique de développement de la pratique du vélo chez les femmes a été introduit. Un dispositif de prêt a été mis en place pour permettre l'achat des vélos par les femmes, et les hommes possédant déjà un vélo ont été mis à contribution

pour apprendre aux femmes à s'en servir. Après une première phase d'extension, le nombre d'usagères du vélo a atteint une masse critique qui a permis de faire mieux accepter cette pratique et de faire taire les plaisanteries. Les femmes ont ainsi pu disposer d'un moyen de déplacement indépendant. La campagne a eu un grand succès. Au terme de la première année, 50 000 femmes avaient appris à faire du vélo.

Source : Rao, N., 2002, Cycling into the Future: The Experience of Women in Pudukkottai Tamil Nadu, In Priyanthi & G. Porter, eds. Balancing the Load: Women, Gender and Transport, London: Zed Books, pp. 186-205.



Participation féminine dans un projet de routes rurales

Un grand projet d'amélioration des routes rurales dans douze départements du **Pérou** a été initié dans les années 1990. Pour sa seconde phase, de 2001 à 2006, l'accent a été mis sur les femmes, comme objectif pour le projet et comme outil de sa réussite. Les femmes ont été placées au centre du projet, à la fois pour l'identification des routes à réhabiliter et pour la réalisation des travaux, de façon à leur assurer un revenu indépendant de la production agricole,

mais également pour éviter le trop grand déséquilibre et les risques sociaux que génère la présence d'hommes seuls en grand nombre dans le cadre de grands projets de construction. À l'issue du projet, 77 % des femmes interrogées considéraient que la réhabilitation des routes et des pistes leur permettait de se déplacer plus loin, 67 % affirmaient qu'elles pouvaient se déplacer avec plus de sécurité, et 43 % qu'elles pouvaient ainsi bénéficier d'un meilleur salaire.

Source : The World Bank, 2010, Social Development & Infrastructure., Making Transport Work for Women and Men, Tools for Task Teams, Washington, DC: The World Bank.

CONCLUSION

Pour développer des interventions davantage engagées sur les enjeux de réduction des inégalités hommes-femmes, les projets ARB doivent a minima : 1) se baser sur une compréhension des enjeux de genre dans le secteur et le contexte d'intervention et 2) mettre en place des processus de participation sensibles au genre.

La compréhension des enjeux passe par un investissement systématique dans une analyse genre informée du contexte. Confrontés à des contraintes de temps et de ressources, les chargés de projet doivent au minimum collecter l'information suivante :

- ▮ des données désagrégées par sexe quel que soit le sous-secteur, que ce soit sur la division du travail, la participation, l'accès aux services ((yc financiers), le statut foncier, etc. (et ceci tout au long du cycle du projet) ;
- ▮ comprendre les contraintes sociales, culturelles, institutionnelles et organisationnelles rencontrées par les femmes pour accéder aux ressources (crédit, formation, information, marché, emplois formels..).

La mise en place systématique d'un processus de participation de qualité et sensible au genre demande une collaboration étroite de la contrepartie et cela implique de la sensibiliser au départ (dialogue durant l'identification et l'instruction) conséquente de la contrepartie. Bien que les outils participatifs soient plus répandus, la qualité de la participation est souvent questionnable et il est commun que les groupes vulnérables et marginalisés soient exclus des processus participatifs. Il est donc important d'améliorer la qualité des processus de participation pour garantir l'inclusion, avec une focalisation particulière sur les femmes. Il est primordial que l'intégration de la dimension genre soit perçue comme une stratégie pour améliorer l'efficacité des projets plutôt que comme une diligence supplémentaire.

Les différents exemples cités dans cette section montrent aussi que d'une manière générale les femmes ont besoin de trois types de soutien :

- ▮ le renforcement de leurs capacités que ce soit en alphabétisation, formation professionnelle, ou participation à la prise des décisions ;
- ▮ l'accès au contrôle des ressources, la sécurisation foncière et la reconnaissance de leurs droits (travail décent, inclusion dans le secteur formel) ;
- ▮ l'accès au crédit.

Finalement les bons projets d'un point de vue du genre sont ceux qui adoptent une approche intégrée, transversale et adaptée au contexte : les questions de la division du travail entre hommes et femmes et de l'accès et du contrôle des ressources se posent dans tous les sous-secteurs pour tous les projets. De même les projets créent des dynamiques qu'il n'est pas toujours facile de prévoir : il est donc crucial de suivre ces dynamiques de genre durant l'exécution du projet et de prévoir des moyens d'adapter les activités en cours de projet en cas d'incidences/évolutions négatives.

SECTION 3

INTÉGRATION DU GENRE DANS LA PHASE D'IDENTIFICATION ET D'INSTRUCTION

Cette section comporte les fiches suivantes :

- Fiche 1 :** Intégration du genre dans le cycle du projet – p. 47
- Fiche 2 :** Clés pour une analyse genre – p. 48
- Fiche 3 :** Questions clés lors de l'identification – p. 53
- Fiche 4 :** Notations marqueur CAD/Avis développement durable et exigences minimales – p. 55
- Fiche 5 :** Questions clés lors de l'instruction – p. 57
- Fiche 6 :** Passer de l'analyse à des propositions d'actions budgétées – p. 59
- Fiche 7 :** Les indicateurs – p. 63
- Fiche 8 :** Le genre dans les études de faisabilité – p. 67
- Fiche 9 :** Intégrer le genre dans les TdR des activités d'intermédiation sociale – p. 72
- Fiche 10 :** Genre et diligences environnementales et sociales – p. 78
- Fiche 11 :** Dialogue avec les partenaires sur le genre – p. 80

Cette fiche explique quelles actions mener à quel moment pour intégrer le genre tout au long du cycle du projet AFD. Elle peut également servir pour le cycle de projet de DPO qui comprend les mêmes grandes étapes du cycle de projet.

COMITÉS ET DOCUMENTS	ACTIONS GENRE	FICHES GENRE	DILIGENCES E&S*
IDENTIFICATION			
Fiche d'Identification de Projet (FIP) Comité d'Identification	1^{er} questionnement sur le genre pour identifier <i>a priori</i> les enjeux (risques et opportunités) : diagnostic et analyse genre préalable. - Début du dialogue avec la contrepartie sur l'intégration du genre dans le projet. - Intégration du genre dans les études de diagnostic (faisabilité) pour avoir le contexte genre de départ (données désagrégées) et préciser les points et modalités d'intégration du genre dans le projet. → Finalisation de la FIP – Identification de la notation CAD-DD.	Fiche 2 : Clés pour une analyse genre Fiche 3 : Questions clés lors de l'identification Fiche 11 : Dialogue avec les partenaires sur le genre Fiche 7 : Le genre dans les études de faisabilité Fiche 10 : Genre et diligences environnementales et sociales Fiche 4 : Notations marqueur CAD / Avis développement durable et exigences minimales	- Évaluation E&S initiale (classement A, B+, B, C). - Évaluation des enjeux de genre.
INSTRUCTION			
Fiche de Présentation de Projet (FPP) Comité de crédit Note au Conseil d'Administration (NCA) Conseil d'Administration	- Sur la base des résultats de la faisabilité et de la mission d'identification, déterminer : - les objectifs genre et les exigences minimales du projet ; - les indicateurs désagrégés pour le suivi de l'intégration du genre durant la mise en œuvre du projet. - Poursuite du dialogue avec la contrepartie et avec les autres acteurs du projet. → Finalisation de la FPP – Confirmation de la notation CAD-DD.	Fiche 5 : Questions clés lors de l'instruction Fiche 6 : Passer de l'analyse à des propositions d'actions budgétées Fiche 7 : Les indicateurs Fiche 9 : Intégrer le genre dans les TdR des activités d'intermédiation sociale Fiche 11 : Dialogue avec les partenaires sur le genre	- Plan d'action genre. - EIES/ Évaluation E&S restreinte. - CGES/PGES. - Cadre de politique de réinstallation/ Plan d'action de réinstallation / Plan succinct de réinstallation.
EXÉCUTION			
Convention Rapports de suivi d'exécution	Suivi des indicateurs définis durant l'instruction : intégration du genre dans les rapports de suivi réguliers du projet/dans les missions de supervision.	Fiche 12 : Questions clés lors de la supervision	- Clauses E&S des DAO. - Engagements d'information E&S pour les rapports de suivi des PGES/PEES/ PAR/Clauses E&S.
POST-ÉVALUATION			
Rapport d'Achèvement de Projet (RAP)	Évaluation <i>ex post</i> des résultats obtenus en termes de genre, sur la base notamment des indicateurs définis durant l'instruction.	Fiche 13 : Questions et points clés de l'évaluation <i>ex post</i>	Rapports de suivi E&S.

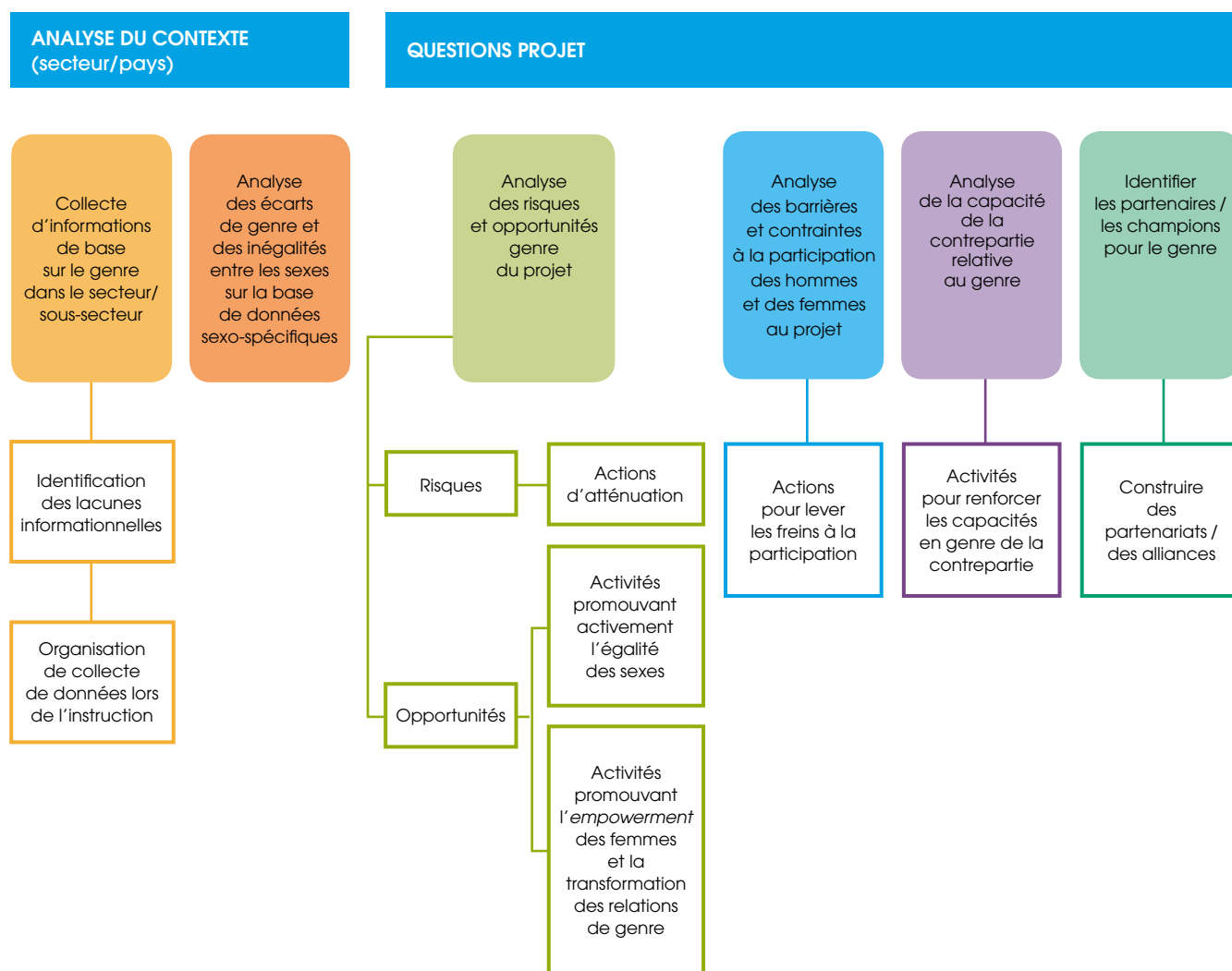
* Voir la boîte Genre et Diligences E&S pour plus de précisions.

Cette fiche présente les points d'application d'une analyse genre, de manière générique puis sur le secteur de l'agriculture, du développement rural et de la biodiversité. Elle peut être utilisée par les chefs de projet et les personnels d'agence, durant la préparation des projets (identification et instruction). Les différents types d'analyses proposés dans cette fiche peuvent se faire successivement ou en parallèle ; **il n'y a pas d'ordre chronologique précis à suivre pour leur réalisation.**

Cette fiche peut également servir de base pour rédiger une composante spécifique sur le genre dans les TdR des études de faisabilité, d'impact ou autres études complémentaires.

Elle complète les **Fiches 3** et **5** sur les questions clés lors de l'identification et de l'instruction.

ANALYSE DU GENRE AU COURS DES PHASES D'IDENTIFICATION ET D'INSTRUCTION



L'analyse genre des projets Agriculture, développement rural et biodiversité

L'analyse des enjeux de genre pour un projet de développement consiste à identifier les différences de rôles, de contraintes et d'opportunités existant entre femmes et hommes, au niveau des ménages comme des institutions politiques ou communautaires. Cette analyse a deux objectifs principaux :

- assurer l'efficacité du projet en adaptant sa définition au contexte socioéconomique local ;
- identifier si et comment le projet risque d'aggraver les inégalités de genre ou au contraire s'il peut contribuer à les réduire.

Dans certains secteurs, comme l'éducation, l'agriculture ou la santé, l'analyse de genre peut utiliser des données sur les inégalités entre les sexes à partir de variables définies. On analysera les écarts de taux de scolarisation filles/garçons, les écarts en terme de possession de titre fonciers formels ou d'accès à la terre reconnus, ou bien encore les différences dans les accès aux formations. Ces différentes variables peuvent être lues au niveau individuel.

Les éléments ci-dessous (données à récolter, questions types à se poser) présentent les principaux points à aborder pour intégrer les enjeux de genre dans la définition du projet. Ces éléments, qui doivent être adaptés à la nature des projets et au contexte local, peuvent facilement être inclus dans des TdR d'études de faisabilité.

COLLECTE D'INFORMATIONS DE BASE SUR LE GENRE DANS LE SECTEUR ARB

Données sexo-spécifiques	▸ Indicateurs de participation aux secteurs formel et informel de l'emploi agricole ou agro-industriel. ▸ Indicateurs de la répartition des tâches hommes/femmes à différents niveaux des filières. ▸ Indicateurs d'accès au foncier, au crédit, à la vulgarisation, aux forêts.
Documents législatifs et de politique	▸ Du secteur/sous-secteur relatif au genre. ▸ Des secteurs afférents comme l'emploi, l'accès au crédit, au foncier, aux intrants, à la commercialisation.

IDENTIFICATION DES LACUNES INFORMATIONNELLES

ANALYSE DES ÉCARTS DE GENRE ET DES INÉGALITÉS ENTRE LES SEXES SUR LA BASE DES DONNÉES SEXO-SPÉCIFIQUES

Comment expliquer les écarts genre et évaluer les inégalités entre les hommes et les femmes dans le secteur ARB ?	▸ Niveau macro : Normes sociales, politiques agricole, forestière et environnementale, droits (légaux et coutumiers). ▸ Niveau meso : Organisations/institutions, communautés, groupes d'utilisateurs. ▸ Niveau micro : Familles, exploitations agricoles.
--	---

...

...

ANALYSE DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS GENRE DU PROJET

- ▶ Le projet est-il susceptible de perpétuer ou de renforcer les inégalités de genre ?
- ▶ Le projet est-il susceptible de réduire l'écart et les inégalités de genre ?

Intégration des problématiques genre dans la définition du projet

- ▶ Les connaissances, attitudes et pratiques des femmes et des hommes sont-elles différenciées ?
- ▶ Le budget du projet inclut-il des lignes spécifiques pour des actions intégrant le genre ?
- ▶ Les effets et les impacts sur les femmes et les hommes sont-ils évalués, et suivis de façon distincte ?

Effets du projet sur les rapports de genre

- ▶ Est-ce que le projet affectera les hommes et les femmes de façon différente ?
- ▶ Le projet répond-il aux besoins spécifiques des femmes et à ceux des hommes ?
- ▶ La répartition des rôles prévue va-t-elle faire porter plus de charge sur les femmes ou les hommes ?

Dans quelle mesure les rôles et responsabilités des hommes et des femmes et la division du travail vont affecter le projet et vice-versa ?**Parmi les éléments à prendre en compte :**

- ▶ **Responsabilités familiales, domestiques (sphère privée).**
- ▶ **Responsabilités communautaires (sphère publique).**
- ▶ **Temporalité et saisonnalité des responsabilités.**
- ▶ **Spatialité : mobilité locale ou nationale.**

Exemples :

- ▶ Si une production agricole donnée dans une filière augmente, les femmes auront-elles le temps/ la capacité d'absorber le surcroît de travail de transformation ?
- ▶ Si les femmes sont les principales actrices dans une activité agricole, les programmes de vulgarisation ou de renforcement des capacités tiennent-ils compte des contraintes spécifiques aux femmes (horaires, mobilité, garde des enfants, sexe des formateurs) ?
- ▶ La mécanisation de la production laitière risque-t-elle d'écarter les femmes de la traite du bétail ?
- ▶ La mécanisation du conditionnement des produits de la pêche risque-t-elle d'écarter les femmes de cette activité ?
- ▶ L'activité génératrice de revenus proposée par un projet (petit artisanat, transformation des produits forestiers non ligneux) sera-t-elle accessible aux femmes - auront-elles les capacités, les moyens financiers, le temps de s'y investir ?

Dans quelle mesure le projet répond-il aux besoins pratiques et stratégiques et aux perspectives des hommes et des femmes ? Dans quelle mesure l'accès aux ressources et aux opportunités va-t-il affecter le projet et vice-versa ?**Exemples :**

- ▶ La politique d'accès au crédit permettra-t-elle aux femmes d'investir dans le projet ?
- ▶ La politique de recrutement dans le développement de plantations agro-industrielles permettra-t-elle un accès des femmes à certains emplois ?
- ▶ Lorsqu'une zone de forêt est désignée aire protégée, interdite d'usage et d'accès, qui souffre le plus d'un manque à gagner dans la perte de l'accès aux produits forestiers non ligneux ou de la chasse ?
- ▶ Si un terrain vague, considéré inoccupé est dédié à une plantation forestière ou agro-industrielle, qui perd son accès à la terre, ressource utilisée pour glaner ou pour le pâturage du petit bétail ?

...

...

Dans quelle mesure les relations de pouvoir, la prise de décision et la participation des hommes et des femmes vont affecter le projet et vice-versa ?

Parmi les éléments à prendre en compte :

- ▶ **Prise de décision dans la famille, l'établissement, l'organisation.**
- ▶ **Hiérarchie et effets possibles d'une autonomie accrue.**
- ▶ **Attention aux effets « rebonds ».**

Exemples :

- ▶ La hiérarchie établie au sein de la famille permettra-t-elle aux femmes de participer aux opportunités offertes par le projet (p. ex : formation professionnelle, visites de terrain, participation à la gestion de groupes d'usagers, accès à certains emplois...) ?
- ▶ Le développement de compétences individuelles, va-t-il entraîner un meilleur équilibre femmes/hommes du pouvoir au sein de la famille ?
- ▶ L'augmentation du revenu des femmes ayant accès à de nouvelles opportunités génératrices de revenus ou d'emploi mènera-t-elle à une plus grande prise de décision des femmes dans le ménage ?
- ▶ La création de comités de gestion participative permettra-t-elle aux femmes de participer davantage à la gouvernance des ressources naturelles ?

Partant du constat que généralement, les hommes contrôlent les cultures de rente et les femmes l'agriculture de subsistance : dans quelle mesure le projet répond-il aux besoins et perspectives des hommes et des femmes ?

Exemples :

- ▶ Les épouses se trouveront-elles 'obligées' d'aller travailler dans les plantations de leurs maris ?
- ▶ Les femmes cheffes de ménage auront-elles la possibilité de signer des contrats de production si elles ne peuvent être propriétaires de la terre ?
- ▶ Les femmes ont-elles facilement accès au marché pour écouler leurs nouveaux produits ?

ANALYSE DES BARRIÈRES ET CONTRAINTES À LA PARTICIPATION DES HOMMES ET DES FEMMES AU PROJET

Barrières

En termes :

- ▶ D'accès au crédit ou intrants (semences améliorées, engrais subventionnés).
- ▶ D'accès à de la formation de qualité adaptée aux contraintes des rôles de reproduction et production.
- ▶ D'accès à la main-d'œuvre (surtout pour femmes cheffes de famille).
- ▶ D'accès à l'information et au marché pour écouler les produits sans l'intermédiaire d'un homme.

...

...

ANALYSE DE LA CAPACITÉ DE LA CONTREPARTIE RELATIVE AU GENRE
(cf. Fiche 11 : Dialogue avec les partenaires sur le genre)

Capacité humaine	Exemple : ▸ Experts en genre, points focaux genre, mentors, vulgarisatrices, animatrices rurales ?
Capacité matérielle	Exemples : ▸ Outils méthodologiques disponibles sensibles au genre pour des formations de vulgarisation agricole. ▸ Les centres de formation de vulgarisation agricole disposent-elles de sanitaires séparés hommes/femmes ?
Capacité de management, coordination et communication	Exemples : ▸ Développement de politiques, gouvernance sensible au genre (participation des hommes et des femmes). ▸ Capacité de coordination d'acteurs et parties prenantes internes (groupes de femmes, autorités locales, groupes d'usagers) et externes (ONG, employeurs, secteurs public et privé) sur les questions de genre. ▸ Capacité de communication (plaidoyer, partage d'information, etc.).
Capacité financière	Exemple : ▸ pour activités innovantes
Capacité de planification et S&E	Exemples : ▸ Planification et mise en œuvre d'activités innovantes. ▸ Collecte de données sexo-spécifiques. ▸ Recherche qualitative.

QUESTIONS À SE POSER	OUTILS DISPONIBLES
Sur la demande de financement	
1. Les enjeux de genre dans le secteur et le pays sont-ils précisés et pris en compte dans la demande de financement ?	Profils Genre Pays AES²³ Section 2 : Enjeux et bonnes pratiques genre Section 6 : Ressources sur le genre dans le secteur ARB
2. Quelle est l'attitude de la contrepartie par rapport à l'intégration de l'approche genre ?	Fiche 11 : Dialogue avec les partenaires sur le genre
3. Une analyse genre doit-elle être conduite pour l'identification de ce projet ? Les coûts sont-ils pris en compte dans le budget ?	Fiche 2 : Clés pour une analyse genre Fiche 6 : Passer de l'analyse à des propositions d'actions budgétées
Sur l'analyse du contexte sectoriel	
4. Les enjeux et inégalités de genre dans le pays et le secteur/ sous-secteur sont-ils décrits et analysés sur la base de données sexo-spécifiques ?	Profils Genre pays AES Section 6 : Ressources sur le genre dans le secteur ARB
5. Quelles sont les conditions légales, culturelles, politiques, économiques et sociales concernant le genre qui peuvent avoir une influence sur le projet ou sur lequel le projet peut avoir une influence ?	Profils Genre pays AES Section 2 : Enjeux et bonnes pratiques genre
6. La prise en compte du genre peut-elle avoir une influence sur la conception du projet ?	Fiche 2 : Clés pour une analyse genre Fiche 4 : Notations marqueur CAD / Avis développement durable et exigences minimales Fiche 6 : Passer de l'analyse à des propositions d'actions budgétées
7. Existe-t-il des projets similaires ayant pris en compte le genre dont l'approche pourrait enrichir le projet ?	Section 5 : Benchmark Section 6 : Ressources sur le genre dans le secteur ARB
8. Des compétences et expertises en termes d'analyse sociale et de genre existent-elles et sont-elles identifiées dans le pays d'intervention ?	Profils Genre pays AES Fiche 11 : Dialogue avec les partenaires sur le genre
9. Y a-t-il un objectif principal ou secondaire de réduction des inégalités de genre ?	Fiche 4 : Notations marqueur CAD / Avis développement durable et exigences minimales Fiche 2 : Clés pour une analyse genre
10. Y a-t-il des lignes budgétaires réservées à des actions genre ?	Fiche 6 : Passer de l'analyse à des propositions d'actions budgétées

...

²³ Disponibles sur http://www.afd.fr/home/projets_afd/genre/donnees-genre/donnees-par-pays

...

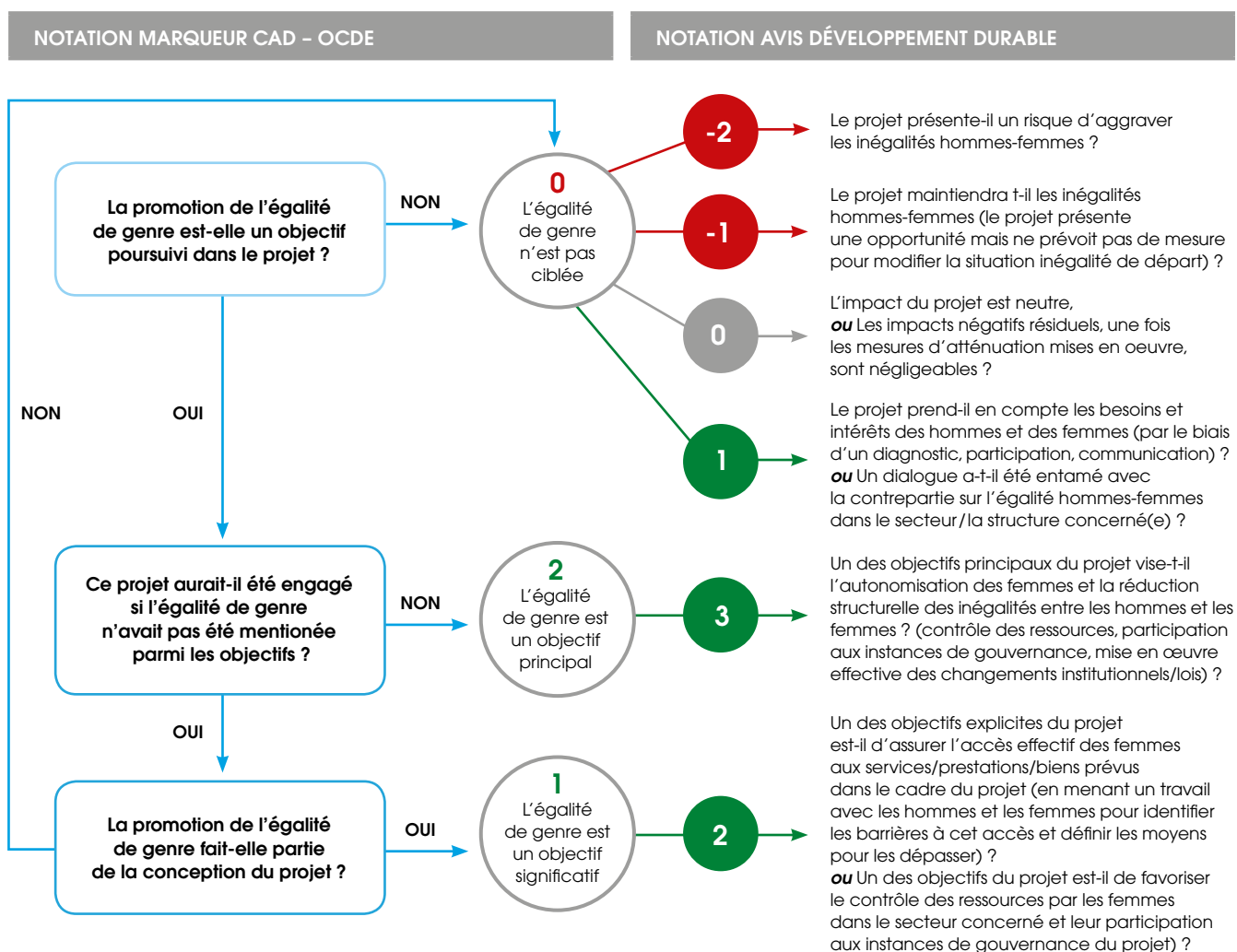
QUESTIONS À SE POSER	OUTILS DISPONIBLES
Analyse <i>a priori</i> des effets du projet sur la réduction des inégalités et les rapports de genre (FIP) :	
11. Une analyse genre spécifique a-t-elle été conduite (ex. dans une phase précédente, dans une évaluation, par l'AFD, un autre bailleur, ou une ONG) ? Sinon, une étude spécifique est-elle nécessaire ?	Fiche 2 : Clés pour une analyse genre Fiche 8 : le genre dans les études de faisabilité
12. Une consultation avec les bénéficiaires finaux hommes/femmes a-t-elle été faite/doit-elle être faite pour définir le projet ?	Fiche 8 : le genre dans les études de faisabilité
13. Le projet est-il susceptible de réduire l'écart et les inégalités de genre ? Le projet est-il susceptible de perpétuer ou de renforcer les inégalités de genre ?	Fiche 2 : Clés pour une analyse genre Section 2 : Enjeux et bonnes pratiques genre
14. Y a-t-il des activités visant spécifiquement la réduction des inégalités de genre ou mitigeant les possibles effets négatifs induits ?	Fiche 2 : Clés pour une analyse genre Fiche 6 : Passer de l'analyse à des propositions d'actions budgétées
15. Y a-t-il des indicateurs ou cibles genre spécifiques pré-identifiés ? L'ensemble des indicateurs du projet sont-ils désagrégés par sexe ?	Fiche 7 : Les indicateurs
16. La mise en œuvre du projet entraîne-t-elle des risques sociaux importants (déplacements de population, pertes de revenus, etc.) ?	Fiche 10 : Genre et diligences environnementales et sociales

Tous les projets faisant partie du périmètre²⁴ doivent recevoir une « Notation Genre », qui induit des exigences minimales. Deux systèmes de notation sont utilisés à l'AFD pour évaluer la prise en compte du genre dans ses projets : le marqueur genre du CAD de l'OCDE et la dimension Égalité hommes-femmes de l'Avis développement durable. Un système d'équivalence a été développé entre les deux systèmes, présenté dans la figure ci-dessous.

Lors de l'instruction des projets, les chargés de projets ne doivent renseigner que la notation développement durable dans le système d'information (le renseignement de l'équivalence CAD se fait automatiquement).

Des compléments méthodologiques sur la notation CAD/OCDE et sur la notation Avis développement durable sont présentés en **annexes 1** et **2** du présent document.

L'ÉQUIVALENCE ENTRE LE MARQUEUR ÉGALITÉ H-F CAD OCDE ET LA NOTATION ÉGALITÉ F-H DANS L'AVIS DÉVELOPPEMENT DURABLE

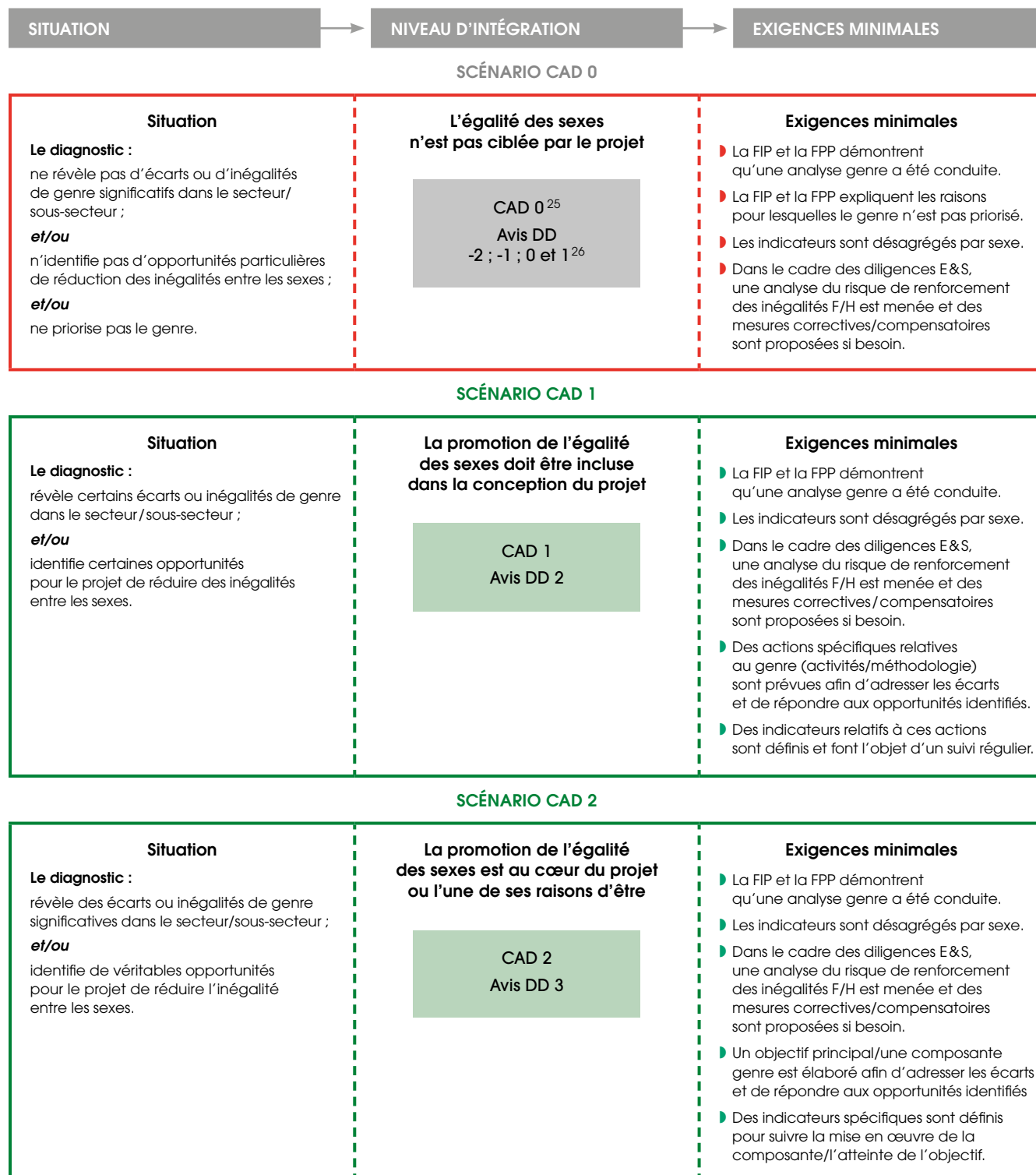


²⁴ Le périmètre de notation « marqueur CAD/OCDE Égalité F/H » correspond à la typologie de projets suivante : États étrangers, Subvention Projet (Subventions programme 209 y compris PRCC et microfinance), Prêts (hors sous-participation), IS3TF, C2D (UPPTE) et ONG. Les autres opérations (notamment les ABG, les lignes de crédit non affectées et projets financés sur les Outre-Mer sont exclus, conformément au DOS Genre 2, ainsi que les FERC, FRCG et délégations de fonds pour lesquels le marqueur CAD n'est pas pertinent).

Le périmètre de l'Avis DD correspond à la même typologie de projets ; cependant, il ne s'applique pas aux prêts d'un montant inférieur à 5 M€ et aux subventions d'un montant inférieur à 1,5 M€. Pour les projets pour lesquels l'Avis développement durable ne s'applique pas (opérations en prêts d'un montant inférieur à 5 M€ et subventions d'un montant inférieur à 1,5 M€) mais qui entrent dans le périmètre du marqueur CAD, les chargés de projets doivent renseigner le marqueur CAD dans le système d'information.

EXIGENCES MINIMALES

Le premier questionnement genre (diagnostic et analyse genre préalable) permet d'identifier *a priori* les risques, les enjeux et les opportunités du projet en la matière. En fonction de l'importance de ces derniers et de l'ambition du projet en termes de genre, plusieurs scénarios s'offrent aux chefs de projet, comprenant chacun des exigences minimales.



²⁵ Marqueur Genre du CAD/OCDE. Voir Annexe 1 (Modalités d'utilisation du marqueur CAD/OCDE sur l'égalité hommes-femmes).

²⁶ Dimension 3 « Égalité hommes-femmes » de la notation « Avis développement durable » de l'AFD. Voir Annexe 2 (Notation de la Dimension Égalité hommes-femmes de l'Avis développement durable de l'AFD).

QUESTIONS À SE POSER

OUTILS DISPONIBLES

Préparation des TdR des études de faisabilité et études d'impact

1. Les TdR couvrent-ils des lacunes informationnelles concernant le genre et la thématique du projet identifiées lors de l'analyse genre ?
2. Des données désagrégées par sexe sont-elles disponibles pour le secteur et la zone du projet ?
Si non, la collecte de données désagrégées est-elle spécifiée dans les TdR socioéconomiques des études de faisabilité/d'impact ?
3. Les TdR des études de faisabilité/d'impact demandent-ils :
(i) une analyse des écarts et des inégalités de genre ?
(ii) Une analyse des risques et opportunités genre du projet (opportunités de réduire les écarts et inégalités ou risques de perpétuation/renforcement des écarts et inégalités de genre)?
(iii) Une analyse des besoins pratiques et stratégiques des bénéficiaires hommes et femmes ?
(iv) Une analyse des barrières et contraintes à la participation des hommes et des femmes au projet ?
(v) Une analyse de la capacité genre de la contrepartie ?
4. Le niveau de l'analyse genre requis demande-t-il des compétences genre spécifiques ?
Si oui cela est-il précisé dans l'expertise requise ?
5. Les coûts relatifs au recueil de données et analyses genre sont-ils identifiés et budgétés?

Section 2 : Enjeux et bonnes pratiques genre

Fiche 8 : Le genre dans les études de faisabilité

Fiche 8 : Le genre dans les études de faisabilité

Fiche 2 : Clés pour une analyse genre

Fiche 8 : Le genre dans les études de faisabilité

Fiche 11 : Dialogue avec les partenaires

Fiche 8 : Le genre dans les études de faisabilité

Fiche 6 : Passer de l'analyse à des propositions d'actions budgétées

Évaluation du traitement des enjeux de genre dans les études de faisabilité et d'impact

6. Quel est le degré de consultation ou de concertation avec les bénéficiaires (analyse sexo-différenciée, prise en compte des besoins sexospécifiques) ? Les études démontrent-elles que les bénéficiaires directs et indirects, garçons et filles, hommes et femmes ont bien été consultés et décrivent-elles la méthodologie utilisée?
7. Les études présentent-elles des données quantitatives et qualitatives sur les hommes et les femmes ?
8. Les données socioéconomiques présentées sont-elles désagrégées par niveaux socioéconomiques, par religion, ethnie, occupation professionnelle ou toute autre catégorie sociale pertinente au regard du contexte et de l'objet de l'intervention ?
9. Les études présentent-elles une analyse genre des dimensions identifiées dans le point 3 ci-dessus ?
10. Les indicateurs de suivi sur le genre proposés sont-ils pertinents, robustes et faciles à collecter ?
Les cibles proposées sont-elles pertinentes et réalistes ?
11. Quelles modifications peuvent être apportées au design du projet (objectifs, activités, indicateurs) sur la base des analyses produites?

Fiche 8 : Le genre dans les études de faisabilité

Fiche 8 : Le genre dans les études de faisabilité

Fiche 8 : Le genre dans les études de faisabilité

Fiche 2 : Clés pour une analyse genre

Fiche 7 : Les indicateurs

Fiche 6 : Passer de l'analyse à des propositions d'actions budgétées

Section 2 : Enjeux et bonnes pratiques genre

...

QUESTIONS À SE POSER	OUTILS DISPONIBLES
Intégration du genre dans le design institutionnel du Projet	
12. Les impacts ou objectifs spécifiques sur le genre sont-ils : (1) identifiés et explicites, (2) discutés avec la maîtrise d'œuvre et/ou la contrepartie ? 13. La contrepartie et/ou la maîtrise d'œuvre a-t-elle en interne les capacités nécessaires à la prise en compte des aspects genre ou au suivi des impacts genre ? 14. Quels sont les besoins en renforcement des capacités genre de la contrepartie, des équipes projets locales ? 15. Un expert social compétent sur le genre est-il nécessaire ? Le cas échéant, est-il identifié et inclus dans le budget ? 16. Dans quelle mesure le genre est-il pris en compte dans la gouvernance du projet ?	Fiche 11 : Dialogue avec les partenaires Fiche 4 : Notation marqueur CAD/Avis DD et exigences minimales Fiche 11 : Dialogue avec les partenaires Fiche 11 : Dialogue avec les partenaires Fiche 6 : Passer de l'analyse à des propositions d'actions budgétées Fiche 6 : Passer de l'analyse à des propositions d'actions budgétées

Conclusion

Il y a **trois possibilités d'action** à partir des résultats de l'étude de faisabilité. **Si la problématique genre identifiée est :**

► **critique** pour la compréhension et la réussite du projet (satisfaction des objectifs) : le cycle d'instruction est modifié/retardé par la mise en œuvre d'une étude genre spécifique avant de rédiger la note au conseil (voir les aspects méthodologiques détaillés **Fiche 8**) ;

► **importante** à prendre en compte : le cycle d'instruction n'est pas modifié, mais la conception du projet prévoit une composante dédiée définie dans les grandes lignes, qui sera précisée au début de l'exécution du projet par une étude complémentaire et/ou des enquêtes préalables ;

► **mineure ou complémentaire** : le cycle d'instruction n'est pas modifié, mais le concept du projet inclut des actions d'accompagnement qui peuvent donner lieu ou non à une étude de définition préalable

Propositions d'actions budgétées

Le genre peut être intégré dans les budgets alloués aux études préparatoires (ex : étude spécifique sur le genre, composante genre dans les TdR de faisabilité, etc.) et doit être intégré dans le budget du projet, soit dans une composante spécifique, soit dans des lignes budgétaires existantes.

L'intégration du genre dans le projet nécessite-t-il un budget spécifique ?

L'enveloppe principale peut être utilisée pour l'intégration du genre dans les composantes qui ne lui sont pas spécifiques ; idéalement, un budget dédié sera identifié en amont pour les activités ou stratégies spécifiques genre/d'une composante genre pour sécuriser les activités.

Quels sont les avantages d'identifier un budget spécifique genre en amont ?

Cela permet d'engager un dialogue avec la contrepartie sur l'importance de la thématique pour l'AFD et d'identifier conjointement les actions/stratégies qui bénéficieront de cette ligne budgétaire, en négociant des cibles réalistes mais conséquentes et en s'assurant que les activités mises en place sont pertinentes pour leur réalisation.

Sont proposés ci-dessous des exemples de lignes budgétaires qui peuvent être incluses selon les types de projets.

Indications de lignes budgétaires pour la phase d'identification

ACTIVITÉS À BUDGÉTISER	COMMENTAIRES
Jours supplémentaires pour les études de faisabilité réservés pour une étude des enjeux de genre	Selon le type de projet la durée peut varier, mais un minimum de 7 jours devrait être alloué pour des études spécifiques tout en considérant que pendant les autres collectes de données des questions relatives au genre doivent aussi être incluses.
Activités de diagnostic de la capacité genre de la contrepartie	La durée de ce diagnostic devrait être d'au moins 2 jours.
Activités de sensibilisation avec la contrepartie	Il peut être utile de prévoir une demi-journée d'atelier pour sensibiliser la contrepartie à la nécessité d'intégrer une dimension genre et, si possible et pertinent, des objectifs genre dans le projet.

Indication de lignes budgétaires pour la phase d'instruction

ACTIVITÉS À BUDGÉTISER	COMMENTAIRES
Formation-renforcement des capacités avec un focus genre	À destination des contreparties, du personnel du projet, des administrations du secteur (vulgarisateurs/animateurs ruraux) ou à destination des populations bénéficiaires.
Animation sociale / activités IEC / consultation des populations	Cela peut inclure la production de messages médiatiques, de matériel pédagogique sensible au genre, ainsi que l'organisation de réunions publiques séparées pour les hommes et les femmes si nécessaire.
Inclure une expertise genre spécifique	Selon la taille et la nature des objectifs genre du projet, le recrutement d'un expert technique genre peut être justifié ; recrutement de <i>champions genre</i> vivant au sein des communautés.
Seed money selon le projet	Il peut être pertinent de prévoir des moyens financiers pour soutenir des activités génératrices de revenus comme des <i>revolving funds</i> ou pour servir de levier pour mener à d'autres financements.
Activités de capitalisation sur le thème du genre	En fonction du projet et de son ambition en termes d'objectifs genre, il peut être pertinent de prévoir des activités de partage des expériences, à mi-chemin d'un projet ou de dissémination des bonnes pratiques à la fin d'un projet.

Quelques pistes pour l'intégration du genre dans le budget du projet

- Intégrer une composante « expertise genre » spécifique.
- Établir un fonds spécifique (fonds d'innovation, fonds pour des subventions à faibles montants, fonds pour des activités génératrices de revenus) : ce fonds peut servir à financer de petites activités portant sur le genre qui seront alignées avec les objectifs du projet dont elles permettront l'opérationnalisation.
- Conditionner le décaissement de certains frais (par exemple les frais généraux) à la participation d'un certain pourcentage de femmes dans les activités.
- Conditionner le taux du prêt à l'inclusion d'éléments promouvant l'égalité de genre (ex : critères d'allocation de bourses prévoyant la parité hommes-femmes ou incluant une dimension de discrimination positive pour les filles).

Le tableau suivant présente des exemples de stratégies et d'activités pour intégrer le genre dans un projet d'agriculture, de développement rural ou de maintien de la biodiversité.

EXEMPLES D'ACTIVITÉS D'INTÉGRATION DU GENRE

STRATÉGIE	ACTIVITÉS RÉALISÉES (OUTCOME)	RÉSULTATS (OUTPUT)
Identifier et analyser les différences de besoins, d'usages et de demandes et/ou les différences de connaissances-attitudes et pratiques des femmes et des hommes en matière d'agriculture et de biodiversité	Enquêtes socioéconomiques quantitatives (enquêtes ménages désagrégées H-F) et/ou qualitatives (p.ex. <i>focus groups</i> , MARP, cartographie participative, et/ou entretien semi-directifs, observations socioanthropologiques).	Études et données identifiant et analysant les différences entre hommes et femmes quant aux pratiques, besoins et demandes. Identification des enjeux de genre dans le contexte du projet.
Augmentation de l'inclusion des femmes dans les processus de prise de décision	Promouvoir, faciliter et accompagner l'accès des femmes au renforcement des capacités et aux opportunités de participer aux processus de prises de décision.	Augmentation de la participation et de l'influence des femmes dans les processus de prise de décision.
Intégration du genre dans les politiques sectorielles	Élaboration de documents sectoriels de planification et de stratégie intégrant des objectifs spécifiques sur les enjeux de genre.	Mise en œuvre des stratégies et plans sectoriels pour l'atteinte des objectifs d'intégration du genre définis.
Intégration du genre dans les politiques de ressources humaines et formations du secteur (initiale et continue)	Sensibiliser les personnels du secteur aux enjeux genre RH dans le secteur ARB ; former les RH à une gestion des carrières sensible au genre ; faciliter l'accès des femmes aux diverses formations du secteur (y.c. pour des postes traditionnellement occupés par des hommes).	Réduction des disparités de genre dans le milieu professionnel.
Campagnes de sensibilisation et d'éducation sensibles au genre	Développement de méthodes et supports de sensibilisation et d'éducation sensibles au genre.	Amélioration de la prise de conscience des inégalités de genre et amorce d'un changement dans les relations de genre.
Développer les activités économiques et les revenus des femmes dans le secteur de l'agriculture, du développement rural et de la biodiversité	Allocation/Dispense de formations et de ressources pour augmenter les opportunités économiques des femmes dans le secteur ARB.	Amélioration des revenus et des opportunités économiques des femmes.
Collecter des données sur le genre dans le secteur de l'agriculture, du développement rural et de la biodiversité	Définition de protocole de collecte de données désagrégées selon le sexe dans le secteur ARB.	Les données sur le genre dans le secteur ARB sont disponibles et alimentent la planification sectorielle.
Améliorer la prise en compte des opinions des femmes par le renforcement des associations de femmes œuvrant dans le secteur de l'agriculture, du développement rural et de la biodiversité	Sessions de formation et de renforcement des capacités à destination des associations de femmes œuvrant dans le secteur.	La participation des associations de femmes œuvrant dans le secteur ARB est améliorée.

Pistes pour intégrer le genre dans la gouvernance du projet

Composition du comité de pilotage

- ▶ S'assurer que le comité de pilotage du projet comprenne des hommes et des femmes. Exiger un quota de femmes (ou d'hommes) si besoin au départ et prévoir un renforcement de capacités si nécessaire.
- ▶ Intégrer le point focal genre (s'il existe) de la contrepartie dans le comité de pilotage.
- ▶ Intégrer le point focal genre du ministère de tutelle ou de l'agence nationale en charge du sous-secteur et mobiliser le ministère dédié aux questions d'inégalités de genre, pour avis, même lorsque ces derniers ne sont pas la contrepartie.

Suivi-évaluation

- ▶ Évaluer la pertinence du système de suivi-évaluation pour la collecte d'informations pertinentes permettant de suivre la participation et les résultats du projet sur les hommes et les femmes.
- ▶ Voir la possibilité d'obtenir les données ventilées par sexe sur la base des indicateurs pertinents définis lors de l'instruction, ne se limitant pas au quantitatif ni à l'accès.
- ▶ S'assurer qu'un point genre est inclus dans les ordres du jour des réunions de suivi du projet, afin d'analyser les données et de faire le point sur les stratégies mises en œuvre et les opportunités futures.
- ▶ Prévoir des activités de partage d'expériences et de bonnes pratiques pour encourager la capitalisation de l'existant et la mutualisation des initiatives.

Points focaux genre

- ▶ Nommer un point focal genre pour le projet, ou un binôme homme-femme, afin de s'assurer qu'un suivi spécifique soit effectué.

Redevabilité

- ▶ Demander selon quelles modalités les responsabilités pour le genre seront intégrées dans le projet/la gestion du projet.



Dans le cadre d'un projet, la composition des équipes de direction des établissements et des équipes du personnel administratif et de supervision (ministère, services décentralisés/déconcentrés, inspection) peut faire l'objet d'un objectif de progression sur un indicateur de parité.

Il existe 4 types principaux d'indicateurs permettant d'évaluer les projets de développement : les indicateurs de **moyens**, de **réalisations** (*outcomes*), de **résultats** (*outputs*) et d'**impact**. Les indicateurs agrégeables de l'aide bilatérale sont des indicateurs chiffrés qui comprennent, pour un secteur, des indicateurs de réalisations ou de résultats. Ils se situent ainsi entre le suivi des moyens et celui des impacts proprement dits.

L'intégration d'indicateurs de résultats et d'impacts est cruciale afin de mesurer les changements relatifs au genre sur la durée, et d'améliorer l'efficacité des stratégies adressant les inégalités entre les sexes dans un projet donné.

Ces différents types d'indicateurs peuvent prendre en compte les rapports de genre. L'intégration de la dimension genre passe en effet par la **désagrégation systématique de l'ensemble des indicateurs du cadre logique**, pas seulement ceux se rapportant aux actions visant spécifiquement les rapports de genre.

Indicateurs agrégeables

Il y a deux indicateurs agrégeables AFD pour le secteur ARB :

- ▶ nombre d'exploitations agricoles familiales soutenues par les programmes financés par l'AFD ;
- ▶ superficies bénéficiant de programme de conservation, restauration ou gestion durable de la biodiversité.

Si ces indicateurs doivent, dans la mesure du possible, être inclus dans les cadres logiques, d'autres indicateurs peuvent permettre un suivi plus détaillé des questions de genre dans le projet.

Désagrégation systématique des indicateurs par sexe

L'intégration de la dimension genre passe par la **désagrégation systématique de l'ensemble des indicateurs du cadre logique**, pas seulement ceux se rapportant à la sous-composante genre.

Ex : nb d'agriculteurs formés → nb d'hommes et de femmes formés

Indicateurs de participation et d'adoption

Le choix des indicateurs permet de mettre l'accent sur certains aspects du projet tout en récoltant des données qui peuvent être utiles pour le suivi et l'évaluation.

Un indicateur de participation de type « effectifs h/f » donne peu de renseignements, notamment :

- ▶ sur la qualité de la formation ;
- ▶ sur le taux d'adoption de nouvelles pratiques ;
- ▶ sur la signature de contrat de production agricole ou agro-industrielle suite à la formation.

En combinant un indicateur de participation avec un indicateur d'adoption, nous pouvons mieux appréhender les résultats et les impacts d'un projet sur les hommes et les femmes. Comparez un projet qui a pour seul indicateur « Nombre d'hommes et de femmes ayant signé un contrat de production agricole (ou agro-industrielle) » à un projet combinant les indicateurs et résultats suivants :

INDICATEURS	RÉALISATIONS	
	H	F
Nombre d'hommes et de femmes ayant un contrat	2 500	500 (20 %)*
Taux de superficies allouées	12 %	2 %
Taux de réussite au diplôme par sexe	85 %	90 %
Taux d'insertion professionnelle par sexe	80 %	55 %

*Les indicateurs sont plus complets s'ils offrent la valeur pour les hommes et pour les femmes, mais aussi le ratio.

Indicateurs au niveau systémique

Il est parfois intéressant de faire le suivi d'indicateurs portant sur des changements systémiques (que ce soit au niveau central, régional ou local) pouvant contribuer à réduire les inégalités de genre. Ces indicateurs peuvent porter sur : les politiques, les budgets, la coordination...

Exemple d'indicateurs systémiques :

- mise en place d'un processus d'enregistrement du foncier qui octroie des titres de propriété aux hommes et aux femmes d'un même ménage ;
- intégration d'un quota dans le recrutement de personnel féminin dans les équipes d'animation et de vulgarisation rurale ;
- intégration d'un quota de femmes dans les comités de gestion des ressources ;
- adoption d'une politique nationale de réduction des inégalités dans la formation professionnelle ;
- révision des conventions collectives de la filière pour permettre aux femmes de travailler la nuit en toute sécurité.

Valeurs départ et cibles

Mesurer le progrès passe par l'identification de valeurs de départ et de valeurs cibles. Tout objectif de progression identifié entre les deux valeurs en termes de genre doit être appuyé par des activités qui permettront sa réalisation. Un principe de progressivité annuelle peut permettre de tirer les leçons de l'efficacité des stratégies en place, et de les revoir si besoin, afin d'atteindre la valeur cible en fin de projet.

Exemples de valeurs cibles :

- effectifs du centre de formation :
H : 1000, F : 800 (ratio f/h : 80 %).
- réduction des disparités h/f dans les effectifs de 50 %.

% Exemples d'indicateurs de cadres logiques AFD et pistes d'amélioration

OBJECTIFS	INDICATEURS PROPOSÉS	PISTES
Mettre en place un dispositif de formation professionnelle performant et cohérent en accompagnement du développement du secteur rural marocain	► Nb de personnes formées par les centres créés grâce à l'appui du projet. ► Taux d'embauche à l'issue des formations.	► Ventilation des données (nombres et taux) par sexe. ► Taux de femmes formées par le projet. ► Inclusion d'une cible : X % de femmes (ou d'hommes selon les cas)
Prêts à taux privilégiés pour les agriculteurs/trices les plus pauvres	► Ratio bénéficiaires h-f. ► Nb de bénéficiaires des quintiles 1, 2 et 3.	► Ventilation des données par sexe.

% Exemples d'indicateurs de suivi-évaluation dans différents sous-secteurs ARB

DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES AGRICOLES

Indicateurs de résultat	Indicateurs d'impact
Taux de bénéficiaires féminins.	Salaire et niveau d'emploi des femmes.
Nombre/taux de femmes qui créent leur entreprise.	Différence de salaire à travail égal entre hommes et femmes.
Taux de femmes en positions de leader.	Changement de position et de pouvoir de négociation des femmes dans le ménage.
Taux de participation des femmes dans le leadership des organisations de producteurs et de commerce.	Taux de femmes employées dans les organisations de producteurs et de commerce.

POLITIQUES FONCIÈRES ET GESTION DES TERRES

Indicateurs de résultat	Indicateurs d'impact
Taux de bénéficiaires féminins.	Niveau de compréhension des questions de genre parmi les gestionnaires et les légistes.
Nombre de parcelles avec titres d'usage ou de propriété accordés à des femmes.	Degré de sensibilité genre des réformes foncières.
Vente de terres par des hommes/femmes après le titrage.	Gains économiques hommes/femmes grâce à la propriété foncière.
Utilisation de la terre comme garantie pour l'accès au crédit.	Effets sur le statut social et familial des titres individuels et joints.
Degré de diversification des activités économiques des femmes après l'obtention d'un titre foncier.	–

DÉVELOPPEMENT DE L'ÉLEVAGE

Indicateurs de résultat	Indicateurs d'impact
Taux de bénéficiaires féminins.	Amélioration des revenus des éleveuses.
Taux de femmes parmi les éleveurs (en particulier des bovins).	Changement dans la fertilité des sols dans les ménages impliqués dans l'élevage.
Quantité de laitages et de protéines animales consommés par les femmes et les hommes.	Changement du statut nutritionnel des femmes et des enfants grâce à la consommation de laitages et protéines animales.
Niveau de satisfaction hommes/femmes des services vétérinaires et de formation.	–
Nombre de femmes/hommes vulgarisatrices/teurs accrédité(e)s.	–

GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES

Indicateurs de résultat	Indicateurs d'impact
Taux de bénéficiaires féminins.	Augmentation des revenus des femmes.
Taux de femmes/hommes impliqués dans les comités de gestion des ressources.	Amélioration des méthodes de gestion et de conservation de la ressource.
Degré de conscience des enjeux de la conservation de la biodiversité et du milieu naturel.	Augmentation de la nutrition, de la santé et de l' <i>empowerment</i> des femmes.

PÊCHE

Indicateurs de résultat	Indicateurs d'impact
Taux de bénéficiaires féminins.	Augmentation des revenus des femmes.
Taux de femmes/hommes impliqués dans les comités de gestion	Amélioration des méthodes de gestion et de conservation de la ressource.
Taux de femmes participant à des formations.	Augmentation du nombre de femmes entrepreneures.
Taux de femmes participant à des sessions d'information sur le droit du travail.	Réduction de l'écart des salaires hommes/femmes à travail égal.

Source : Adapté de World Bank (2012) *Gender Issues in M&E in Agriculture Toolkit*.

Cette fiche propose des éléments pour intégrer le genre dans les études de faisabilité ou les études d'impact pour les projets où des enquêtes socioéconomiques doivent être effectuées (analyse genre, etc.). Cela concerne donc les projets où des populations locales peuvent être (i) soit des bénéficiaires, (ii) soit des personnes affectées directement ou indirectement que ce soit par un changement de l'utilisation des terres comme un développement de plantation agro-industrielle ou un classement de forêt en aire protégée²⁷. Les éléments méthodologiques qui suivent s'appliquent à ces différents types d'études et peuvent là encore être adaptés aux contraintes de temps, de moyens et du degré d'intégration du genre dans le projet.

Questions de méthode

Terminologie

Dans le cas des projets ARB, l'utilisation du vocabulaire « exploitants, agriculteurs, populations locales » masque souvent les différences de tâches et responsabilités existant entre les hommes et les femmes au sein du ménage ou de la famille étendue. De même le « ménage » (tout comme les « communautés locales » ou les « populations locales ») n'est pas une unité socio-économique homogène composée d'intérêts convergents²⁸. Les hommes et les femmes peuvent coopérer au sein du ménage, mais leurs besoins et intérêts peuvent aussi être opposés, contradictoires, voire conflictuels. Le ménage est également le lieu principal où se produisent et se reproduisent les inégalités liées aux rapports de genre et donnent lieu à des différences entre les membres du ménage (en matière de préférences, besoins, charges, etc.) qui bien souvent sont passées sous silence ou ne sont pas étudiées.

Échantillonnage

Sans entrer dans des détails méthodologiques de sélection mathématique des échantillons de personnes ou groupes à interroger, il est important de s'assurer d'une bonne représentation des différentes catégories de population (en fonction du sexe et de l'âge) lors des entretiens, quel que soit l'outil utilisé.

Il peut être possible de définir un échantillonnage selon le genre si la cible est l'utilisateur d'engrais ou d'un service agricole par exemple. Si l'on cherche des répondants individuels, on fera ainsi attention à avoir autant de répondants femmes que de répondants hommes.

Il peut être plus difficile d'inclure une variable genre dans l'échantillonnage, si l'échelle de collecte d'informations est le ménage ou le domicile. On peut certes demander à ce que les ménages dirigés par des femmes reçoivent une attention spécifique, mais, puisque les ménages sont généralement formés autour d'un ou de plusieurs couples, ils comporteront par définition des hommes et des femmes.

Focus groups

Dans la majorité des contextes, il est nécessaire d'organiser des *focus groups* non mixtes même quand il s'agit d'interroger des leaders communautaires (qui comportent parfois des femmes). En effet, les relations de genre font qu'elles investissent parfois difficilement l'espace pour s'exprimer. Les entretiens distincts H-F permettent aussi à la parole de se libérer plus facilement, sur des sujets parfois perçus comme « tabous » et dont on ne parle qu'entre hommes/qu'entre femmes. D'où l'intérêt de mobiliser si besoin des binômes animateurs/trices.

Dans un deuxième temps et uniquement si le contexte y est favorable (relations entre hommes et femmes pouvant être améliorées par cette pratique), un *focus group* mixte peut être mis en place à condition de cadrer le temps de parole et de donner une valeur égale aux propos tenus par les deux sexes.

²⁷ La prise en compte du genre dans les études d'impact E&S est détaillée dans la fiche 10 Genre et diligences E&S, en particulier pour les projets classés A, B+ ou B en termes d'impact social.

²⁸ Les sciences sociales ont déconstruit l'utilisation de cette conception du ménage dans les projets de développement. Voir par exemple : O'Laughlin, "Unsettled Debates in Development Thinking: Conceptualizing Households in Rural Africa." ou Sen, *Gender and Cooperative Conflicts*.

Questionnaires

Dans la plupart des cas, les enquêtes sont limitées à des « questionnaires ménage ». Cette échelle d'analyse n'est pas toujours la plus adaptée et, souvent, l'enquêteur finit par ne parler qu'au chef de famille en oubliant l'épouse ou les autres membres du ménage. **Il ne faut donc pas se limiter à des « questionnaires ménages » classiques** qui se focalisent souvent sur des questions à choix multiples qui peuvent montrer des tendances mais manquent de finesse dans les explications qu'ils peuvent fournir. Il faut dépasser les limites propres à ce type d'approche, soit en multipliant les outils et les types de collectes de données, soit en définissant une méthodologie des enquêtes ménages permettant d'analyser les questions d'agriculture et de biodiversité à l'aune des rapports de genre.

Il est cependant possible d'introduire dans les questionnaires ménages des questions spécifiques sur les rapports de genre : répartition des charges entre les membres du ménage, participation au processus de décision, part des revenus de chacun dans les dépenses du ménage, type d'utilisation du service par les femmes et les hommes. Si l'échelle de collecte d'informations est le ménage, l'objectif sera de réussir à documenter les rapports de genre à l'œuvre au sein de l'espace domestique.

Il est également possible d'avoir une section du questionnaire portant sur le ménage dans son ensemble, visant à qualifier la composition du ménage et d'autres variables, puis des sections séparées pour les maris et les épouses.

Outils qualitatifs

Les enquêtes ménages sont parfois complétées par des *focus groups* et/ou des entretiens avec des personnes ressources. De même, des méthodes dites participatives (p. ex. MARP – méthode active de recherche et de planification participative) peuvent être utilisées lors des enquêtes. La validité de ces types de démarches, souvent rassemblées sous le terme de « méthodes qualitatives », repose sur le savoir-faire et l'expérience des enquêteurs²⁹. Les données obtenues peuvent en effet facilement être biaisées. Là aussi, une rigueur méthodologique est nécessaire : il ne s'agit pas simplement d'aller « discuter » avec quelques personnes : des compétences et des méthodologies spécifiques doivent être mobilisées. Il est nécessaire d'établir l'écart entre les discours, souvent normatifs, et les pratiques effectives des différents acteurs interrogés.

La compréhension de la façon dont les rôles assignés aux ressortissants des deux sexes encadre leurs pratiques passe nécessairement par la mise en place de méthodes qualitatives de type entretiens semi-directifs, observations directes ou méthodes participatives (ex. : cartographie participative, ou MARP).

Les données qualitatives sont souvent perçues comme anecdotiques ou *ad hoc*. Or, **ce sont souvent les informations qualitatives collectées à une échelle fine qui permettent d'identifier clairement les problèmes et les solutions spécifiques à chaque catégorie de population**. Les données qualitatives sont également dépréciées du fait de la difficulté à leur attribuer une valeur statistique. **Les enquêtes quantitatives et qualitatives peuvent fonctionner de façon complémentaire** : une enquête qualitative exploratoire très localisée ou sur un échantillon restreint peut permettre d'identifier des variables significatives qui servent ensuite à alimenter des enquêtes quantitatives à une échelle plus vaste.

Adaptation de la communication au contexte local

Les projets ARB (et les enquêtes menées dans ce cadre) utilisent souvent des notions génériques telles que vulgarisation agricole, gestion participative de l'eau, cadastre, maîtrise foncière, biodiversité et conservation, ... qui peuvent n'avoir aucun sens ou une signification différente pour les populations interviewées. Il s'agira donc de veiller à ce que les expressions locales/termes véhiculaires soient collecté(e)s et analysé(e)s, et que les messages soient le plus possible diffusés en langues locales. Elles permettront d'harmoniser le dialogue entre les différentes parties prenantes du projet et faciliteront le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du projet. Il en va de même pour les supports de communication, qui devront être adaptés si possible aux différentes cultures/niveaux d'éducation/langues parlées en présence parmi les acteurs et bénéficiaires du projet.

Désagrégation des données secondaires disponibles

La plupart des données secondaires (déjà disponibles dans la littérature, dans des rapports d'évaluation ou de recherche) sont encore rarement désagrégées par sexe. Cependant, les bailleurs intègrent peu à peu cette demande dans leurs études. Il est donc utile de demander aux consultants d'utiliser le plus possible les données désagrégées par sexe déjà disponibles.

²⁹ Voir Nour-Eddine Sellamna, Marilou Mathieu et Philippe Lavigne Delville, *Les Enquêtes Participatives En Débat : Ambition, Pratiques et Enjeux* (Karthala Editions, 2000).

Étude du contexte institutionnel

De même, les études du contexte institutionnel comprennent en général assez peu de données désagrégées. Il peut être utile de demander, soit de collecter, soit d'utiliser des données, telles que la part d'emplois des femmes aux différents échelons des organisations de producteurs, par exemple.

Traitement des données

Il est important que les données collectées sur les activités des hommes et des femmes apparaissent clairement dans les rapports d'analyse. Il arrive souvent que, dans les rapports de faisabilité, les données soient désagrégées par sexe mais l'analyse des différences entre les sexes n'apparaît pas, comme si cette différence était purement indicative et n'avait pas d'incidence sur l'objet du projet. Il faut donc chercher à expliquer les différences et montrer comment elles peuvent impacter le projet ou la capacité des personnes à s'engager envers le projet.

Éléments de TdR

Les éléments de TdR ci-après peuvent être utilisés soit pour des projets mettant en place un service, soit pour des projets de renforcement ou d'amélioration d'un service existant. Les TdR proposés peuvent être utilisés dans les cas où de hauts risques d'impact négatifs sur le genre ou des opportunités prometteuses pour intégrer des activités ou des composantes genre ont été identifiés, mais également dans des projets présentant des opportunités d'intégration d'activités/de composantes genre.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Ajouter parmi les objectifs spécifiques de l'étude :

- ▀ Établir une analyse des pratiques et des demandes liées au projet, à différentes échelles (districts, quartiers/villages, ménages, intra-ménages) (à adapter selon le contexte du projet) avec une approche genre

MÉTHODE

Les données utilisées pour l'analyse devront autant que possible être désagrégées par sexe.

Les soumissionnaires devront présenter de façon détaillée les méthodes envisagées pour collecter et analyser les données aux différentes échelles.

Si des enquêtes ménages doivent être réalisées, elles incluront les différences d'usage, de pratique, d'attente et de charge entre les sexes au sein des ménages quant au type de service proposé par le projet. Le soumissionnaire devra proposer un plan d'échantillonnage.

Des méthodes qualitatives viendront compléter les données collectées par questionnaires pour approfondir l'analyse à l'échelle intra-ménage. Le soumissionnaire détaillera la façon dont les données qualitative seront validées.

Les soumissionnaires devront notamment détailler les méthodes envisagées pour interroger les femmes et les hommes d'un même ménage, afin de distinguer les informations concernant le ménage dans son ensemble des informations sexo-spécifiques. La façon dont la définition des questionnaires permettra d'intégrer ces différentes échelles devra être expliquée, ainsi que les modes de validation des questionnaires.

...

RÉSULTATS ATTENDUS

Le Consultant procédera à un diagnostic de la situation actuelle basé sur l'analyse des données recueillies, les inventaires réalisés et les résultats des enquêtes effectuées. Il évaluera les effets et impacts du projet.

L'analyse devra présenter les données collectées en les ventilant en fonction des différents groupes socioéconomiques identifiés (selon leur niveau de pauvreté ou de richesse, leur emplacement géographique, la religion, l'ethnie, la taille de la communauté d'appartenance ou du ménage ou toute autre variable significative). Le sexe du chef de ménage constituera obligatoirement l'une des variables utilisées pour la ventilation des données.

Des études de cas précises seront fournies pour illustrer et préciser les principaux enjeux identifiés par les analyses développées, pour chacun des groupes socioéconomiques pertinents identifiés.

L'analyse devra préciser les bénéfices (économiques ou d'autres types) de l'accès à un service amélioré, pour les femmes et les hommes.

L'analyse devra notamment détailler les points suivants :

S'il s'agit d'une plantation agro-industrielle ou forestière

- ▶ À qui appartient la terre identifiée pour la plantation ?
- ▶ Qui utilise la terre avant l'intervention du projet, en détaillant l'utilisation femmes/hommes (pâturage petit bétail, collecte de bois de feu, utilisation des points d'eau) ?
- ▶ Des emplois sont-ils prévus pour les populations riveraines et quelles sont les ressources humaines locales potentielles (hommes-femmes) pour pourvoir ces emplois ?
- ▶ Y a-t-il des conditions d'accès à un soutien financier ou matériel qui empêcherait les femmes de profiter des opportunités ?
- ▶ Quelles sont les différences entre les attentes des hommes et des femmes par rapport au projet ?

S'il s'agit d'un projet d'amélioration de filières (produits de la terre ou élevage/pêche)

- ▶ Quelles sont les tâches à différents niveaux de la filière (production, transformation et commercialisation) des hommes et des femmes ?
- ▶ Quel est le taux hommes/femmes des chefs d'entreprise ou d'exploitation ?
- ▶ Comment les bénéfices sont-ils partagés entre les hommes et les femmes aux différents niveaux de la filière ?
- ▶ Y a-t-il des conditions d'accès à un soutien financier ou matériel qui empêcheraient les femmes de profiter des opportunités ?
- ▶ Quels seraient les effets de l'augmentation de la production aux différents niveaux de la filière sur la quantité de travail à fournir par les femmes et les hommes ?
- ▶ Les normes de travail décent sont-elles respectées tout au long de la filière ?

S'il s'agit d'une mise en défends du milieu naturel

- ▶ Comment la mise en défends va-t-elle impacter négativement les hommes et les femmes (perte d'accès à la ressource : chasse, collecte de produits non ligneux, de bois de feu...) ?
- ▶ Y a-t-il une bonne compréhension du degré de dépendance des hommes et des femmes au milieu naturel (contribution à l'alimentation familiale, au revenu du ménage) ?
- ▶ Les activités génératrices de revenus dans la zone tampon préconisées par le projet prennent-elles en compte les besoins et les capacités des hommes et des femmes ?
- ▶ Quel sont les rôles des hommes et des femmes dans la gestion des comités participatifs de gestion de la zone tampon ?
- ▶ Les femmes rencontrent-elles des contraintes particulières à prendre part aux décisions concernant la gestion des ressources naturelles ?
- ▶ Quelles sont les attentes des hommes et des femmes sur le projet ?

Pour l'analyse du contexte national et institutionnel

- ▶ Analyse des questions foncières (chevauchements et contradictions coutumes/lois, conflits de limites) et compréhension des statuts des femmes (femmes mariées, veuves, cheffes de ménage...) face au foncier.
- ▶ Part de femmes aux différents échelons des organismes en charge de la gestion des ressources ou de la vulgarisation agricole ou de l'animation rurale.
- ▶ Part des différents budgets ciblant spécifiquement les femmes.

COMPÉTENCES

La proposition devra détailler les compétences nécessaires à la méthode retenue, en les justifiant par rapport aux différentes contraintes et groupes cibles pré-identifiées. Le nombre et les profils des enquêteurs devront correspondre au volume et la nature des enquêtes à effectuer.

- ▶ **Expert senior international** : formation supérieure en sciences sociales (sociologue, anthropologue, socioéconomiste) avec une expertise/expérience avérée en matière de méthodologie genre, expérience du secteur et de la région ou du pays, 10 ans d'expérience, avec des références en supervision d'enquêtes ménages (*l'expertise internationale peut ne pas être requise en fonction du type ou de la taille du projet*).
- ▶ **Superviseur/expert senior national** : formation supérieure en sciences sociales (sociologue, anthropologue, socioéconomiste), avec une expertise/expérience avérée en matière de méthodologie genre, expérience du secteur et de la zone d'intervention, connaissance des caractéristiques socioculturelles de la zone d'intervention, 7 ans d'expérience, expérience de terrain avérée en matière d'enquêtes ménages et de pratique des méthodes qualitatives intégrant le genre.
- ▶ **Enquêteurs** : une équipe mixte devra être proposée, comptant autant de femmes que d'hommes. Les animateurs devront avoir l'expérience du secteur et de la zone d'intervention et une expérience avérée du travail de terrain (au moins 2 ans). Une formation supérieure (Bac + 2 en sciences sociales) est souhaitable. Les animateurs et animatrices devront parler au moins une des langues parlées couramment dans la ou les zones d'intervention. Des compétences/expériences en termes de méthodologie d'enquête intégrant le genre sont souhaitées (sinon, une formation des équipes d'enquêteurs doit être prévue préalablement au démarrage de l'étude).

Grille d'évaluation

ÉLÉMENTS ÉVALUÉS	PONDÉRATION
Méthodologie proposée ▶ Le soumissionnaire donne-t-il des détails sur la façon dont les enquêtes ménages permettront d'obtenir des données désagrégées (à l'échelle intra-ménage également, si pertinent) ? ▶ Des détails sur la façon dont les questionnaires seront conçus ou administrés sont-ils donnés ? Ces détails sont-ils satisfaisants quant à l'obtention des données selon le genre³⁰ ? ▶ Les méthodes d'échantillonnage sont-elles détaillées ? ▶ Les équipes d'enquêteurs sont-elles constituées de binômes mixtes ? ▶ Des méthodes qualitatives sont-elles proposées ? Sont-elles détaillées ? Se limitent-elles à des entretiens et des <i>focus groups</i> ou proposent-elles des approches plus poussées ? ▶ Est-il prévu que les questionnaires soient traduits dans une langue lisible par tous les enquêtés et enquêtées ? ▶ Les supports de communication envisagés sont-ils adaptés aux différentes cultures en présence ? ▶ L'articulation entre données qualitatives et données quantitatives est-elle décrite ? Est-elle satisfaisante ?	XX %
Compétences proposées ▶ L'expertise senior possède-t-elle une expérience avérée des enquêtes individuelles et de groupes (couple/ménage, communauté, village) ? A-t-elle des références et une expérience satisfaisantes en termes d'approche genre ? A-t-elle un niveau satisfaisant de formation en sciences sociales ? ▶ Les enquêteurs ont-ils une expérience dans les enquêtes ménages ? L'expérience en question est-elle une expérience de terrain ou une expérience académique ? ▶ Les enquêteurs parlent-ils au moins une langue véhiculaire locale, dont on est certain qu'elle soit à la fois parlée par les hommes et les femmes ?	XX %

³⁰ Des exemples de méthodes permettant la désagrégation par sexe sont indiqués sur le site Gender Asset Gap Project. <http://genderassetgap.org/>

Enjeux

Cette fiche présente des éléments de TdR à utiliser lors de la sélection d'un prestataire pour des activités d'intermédiation sociale. Les activités d'intermédiation sociale, de consultation, de sensibilisation ou de communication sont généralement confiées à des prestataires spécialisés. Soit cette activité est incluse dans un marché plus vaste, et dans ce cas elle est généralement sous-traitée, soit elle fait l'objet d'un lot à part. Une maîtrise d'œuvre sociale du projet peut être prévue. Dans tous les cas, les méthodes employées pour consulter les populations cibles ou les populations affectées sont susceptibles de toucher les hommes et les femmes de façon différente.

▀ Les femmes et les hommes peuvent utiliser ou avoir accès à des sources et/ou des canaux d'information différents.

▀ Les taux d'alphabétisation peuvent varier selon le sexe et les niveaux socioéconomiques. Toute diffusion écrite d'information peut entraîner une exclusion de fait de la communication de certains segments de la population.

▀ Les langues véhiculaires ne sont pas systématiquement parlées par les femmes, dans certains cas, il peut arriver que des femmes ne parlent qu'une langue minoritaire, spécifique à un lieu ou une ethnie, alors que leurs maris peuvent parler une langue véhiculaire qui sera spontanément utilisée par les animateurs.

▀ De même, le niveau de maîtrise d'un vocabulaire sectoriel peut varier selon les sexes. Il faut donc communiquer dans les langues pratiquées par les populations cibles, mais aussi selon les niveaux de langue pratiqués habituellement par celles-ci (éviter tout jargon technique ou « développementiste »).

▀ Les femmes et les hommes peuvent avoir des besoins et/ou des disponibilités différentes en termes d'horaires pour les réunions (p.ex. du fait de contraintes d'emploi ou de corvées).

▀ L'accessibilité à certains lieux n'est pas garantie de la même façon pour les femmes et les hommes. Selon les normes socioculturelles locales, les espaces publics peuvent par exemple être réservés aux hommes.

▀ L'expression en public peut être contrainte par des normes de bienséance ou le respect de hiérarchies sociales. Par exemple, il peut être difficile pour des femmes de prendre la parole en public, ou bien de contredire les discours tenus par des hommes en public.

▀ Les contraintes peuvent aussi se trouver du côté des animateurs. Des animateurs hommes peuvent se trouver mal à l'aise ou ressentir des barrières culturelles pour aborder des paysannes dans certains contextes culturels. Des équipes d'animateurs mixtes sont donc fortement recommandées.

▀ L'information reçue en dehors du ménage n'est pas obligatoirement redistribuée au sein du ménage. De même, l'information reçue par des représentants n'est pas forcément diffusée à l'ensemble des personnes qu'ils représentent. L'information, en particulier l'information sur les projets, qui constitue un réel enjeu pour les populations locales, représente une ressource et/ou un pouvoir que certains peuvent ne pas avoir intérêt à partager. Ce n'est pas parce que le chef du quartier aura été consulté que « les populations locales » l'auront été ou auront accédé à l'information transmise par les animateurs.

Tous les enjeux énoncés jusqu'ici concernent les rapports de genre, mais également l'ensemble des rapports sociopolitiques : les différents groupes sociaux ciblés ou affectés par un projet peuvent nécessiter des modes de communication distincts, adaptés à leurs contraintes et prenant en compte les hiérarchies et les rapports de pouvoir et de domination existants. Ces groupes varient en fonction des contextes locaux, ainsi que des intérêts que peut susciter tel ou tel type de projet. Par exemple, les rapports de séniorité sont souvent hiérarchiques dans de nombreuses sociétés, les aînés ne laissant pas la parole aux cadets et aux jeunes, et assumant les décisions. Un projet de périmètre irrigué sera perçu différemment par des éleveurs ou des agriculteurs. Tout projet ayant des impacts fonciers suscitera un intérêt ou un degré d'opposition entre les groupes ayant des droits fonciers reconnus officiellement ou coutumièrement et les groupes sans droits fonciers.

Des activités IEC ont plus de chances d'être efficaces si elles mobilisent les femmes et les hommes, mais aussi les différents groupes socioéconomiques stratégiques, en fonction des contraintes et des possibilités des uns et des autres. L'enjeu principal est donc d'engager un processus de consultation, de sensibilisation ou de participation en mobilisant les différents groupes sociaux de façon adaptée.

L'enjeu propre aux chargés de mission opérationnels de l'AFD sera de favoriser l'identification et la sélection de prestataires capables de réaliser des activités IEC intégrant les enjeux de genre et pouvant mettre en œuvre des activités adaptées finement aux contextes sociaux locaux. Pour ce faire, des éléments de TdR ainsi qu'une grille d'évaluation des offres ou propositions est proposée ci-après. Ces éléments ne reprennent pas les objectifs ou les résultats attendus, qui varient selon les projets. Il est en outre difficile de donner des éléments de méthodes valables universellement, qui fonctionneront quels que soient le contexte et l'objectif des activités IEC. Les éléments proposés inciteront les soumissionnaires à détailler et à contextualiser leurs méthodologies. Ils visent à cadrer la proposition méthodologique par les prestataires en intégrant des principes robustes d'analyse de diagnostic et de prise en compte des contraintes évoquées *supra*, issus des sciences sociales.

Mode d'emploi

Les éléments suivants sont conçus pour s'intégrer dans le modèle type d'appel à proposition de la division ARB pour les activités IEC.

L'offre ou la proposition présentée par les soumissionnaires accordera d'autant plus d'importance au traitement de l'approche par le genre qu'il aura été précisé explicitement que cet aspect sera partie intégrante de la notation. La grille de notation proposée ci-après peut être utilisée de deux façons :

1. Les activités IEC sont une des composantes intégrées dans un lot plus vaste. Dans ce cas, en fonction du système de notation retenu, la grille d'évaluation proposée ci-dessous pourra concerner (i) soit le traitement global de l'approche genre pour l'ensemble des lots, (ii) soit uniquement l'évaluation de la composante IEC. La pondération proposée s'appliquera au total de points réservés soit à la composante, soit à l'approche genre. En fonction de l'importance des enjeux sociaux du projet, il est recommandé qu'un nombre de points soit réservé pour évaluer l'approche genre ou les activités IEC, au minimum 10 points.

2. Les activités IEC constituent un lot distinct dans l'attribution des marchés. Dans ce cas, la grille de notation proposée ci-dessous pourra s'appliquer telle quelle à l'évaluation de l'ensemble du lot.

ÉLÉMENTS DE TDR POUR LES ACTIVITÉS D'INTERMÉDIATION SOCIALE

1. PRISE EN COMPTE DU GENRE

La proposition devra détailler la façon dont les rapports de genre influencent la méthodologie des activités IEC à mettre en œuvre. Les propositions seront évaluées à l'aune des bonnes pratiques selon le genre en matière de consultation et de participation. Les activités développées devront en particulier viser à réduire les inégalités entre hommes et femmes, en termes de participation, d'accès à l'information et d'intégration aux processus de prise de décision.

2. DESCRIPTION DES MÉTHODES PROPOSÉES

La méthodologie proposée devra être fondée sur une analyse *a priori* des rapports de genre et des structures sociales et hiérarchies existantes. Cette analyse devra servir à pré-identifier différents groupes stratégiques et/ou d'intérêts. Les éléments suivants devront être pré-identifiés :

- ▀ différents groupes socioéconomiques ou groupes d'intérêts par rapport à l'objet du projet ;
- ▀ contraintes pesant sur la participation des hommes et des femmes, ainsi que des autres groupes socioéconomiques stratégiques, en termes de :
 - disponibilité (tout au long de la journée, selon les jours de la semaine, voire selon les saisons) ;
 - accès aux différents lieux où les activités IEC peuvent se dérouler ;
 - langues pratiquées, niveaux d'alphabétisation ;
 - accès à l'information.

Les cibles, le nombre, l'emplacement, les horaires et les modalités des sessions d'activités IEC doivent être définis et argumentés en fonction de ces contraintes pré-identifiées. Si nécessaire, des méthodes de consultations distinctes devront être développées pour les hommes et les femmes, et/ou les différents groupes stratégiques ou d'intérêts identifiés.

Les outils d'animation proposés devront être adaptés :

- au contexte culturel et aux codes de communication en vigueur dans la zone du projet ;
- à la diversité des contraintes auxquelles font face les différentes catégories de population (en particulier niveau d'alphabétisation, langues).

Ainsi, une diversité de supports pourront être proposés en fonction du contexte (affiches avec texte, affiches avec images, photos, radio, films, théâtre, etc.)

Une étape de validation des éléments pré-identifiés avant le début des activités devra être proposée. La méthode présentée devra tenir compte d'une possible adaptation et inclure des éléments de flexibilité. Elle pourra être itérative dans une certaine mesure.

La méthode proposée devra détailler les enjeux de genre dans les processus de prise de décision des populations consultées/ciblées et proposer une méthodologie assurant que ces enjeux soient pris en compte. La façon dont les représentants officiels et/ou informels seront intégrés au processus doit être décrite.

3. COMPÉTENCES MOBILISÉES

La proposition devra détailler les compétences nécessaires à la mise en œuvre de la méthode retenue, en les justifiant par rapport aux différentes contraintes et groupes cibles pré-identifiés. Le nombre et les profils des animateurs devront correspondre au volume et à la nature des activités à effectuer.

- ▶ **Expert senior international** : formation supérieure en sciences sociales (sociologue, anthropologue, socioéconomiste), expérience du secteur et de la région ou du pays, 10 ans d'expérience, expérience de terrain avérée en matière d'approche participative intégrant le genre (*l'expertise internationale peut ne pas être requise en fonction du type ou de la taille du projet*).
- ▶ **Superviseur/expert senior national** : formation supérieure en sciences sociales (sociologue, anthropologue, socio-économiste), expérience du secteur et de la zone d'intervention, connaissance des caractéristiques socioculturelles de la zone d'intervention, 7 ans d'expérience, expérience de terrain avérée en matière d'approche participative intégrant le genre.
- ▶ **Animateurs** : une équipe mixte devra être proposée, comptant autant de femmes que d'hommes. Les animateurs devront avoir l'expérience du secteur et de la zone d'intervention et une expérience avérée du travail de terrain (au moins 2 ans). Une formation supérieure (Bac + 2 en sciences sociales) est souhaitable. Les animateurs et animatrices devront parler au moins une des langues parlées couramment dans la ou les zone(s) d'intervention. Des compétences/ expériences en termes d'approche participative intégrant le genre sont souhaitées (sinon, une formation des équipes d'animateurs doit être prévue avant le début des activités d'intermédiation sociale).

4. MISE EN ŒUVRE

La proposition devra inclure, dans l'organisation suggérée pour la mise en œuvre : i) les temps de transport éventuels vers les lieux où se dérouleront les activités d'intermédiation sociale, ii) les interprètes éventuellement nécessaires, iii) les opérations de traduction éventuelle des documents écrits.

5. REPORTING

Les rapports d'avancement fourniront systématiquement des données sur le nombre de participants et/ou de personnes rencontrées, désagrégées par sexe.

Ces rapports feront un point régulier sur les résultats de ces activités (en termes de qualité de la communication/ information et de la participation, de difficultés rencontrées, y compris les recommandations pour améliorer ces activités si nécessaire).

Éléments d'évaluation des offres pour les activités d'intermédiation sociale

ÉLÉMENTS ÉVALUÉS	PONDÉRATION
Méthodologie proposée ▮ La méthodologie de la consultation (y.c. outils de communication) est-elle détaillée ou reste-t-elle générique ? ▮ La méthode proposée est-elle basée sur une analyse du contexte de la zone d'intervention du projet ? ▮ Une cartographie des différents groupes sociaux et de leurs interrelations est-elle proposée ? Sert-elle à argumenter la méthode proposée ? ▮ Les arguments développés reposent-ils sur une analyse des rapports de pouvoir entre hommes et femmes dans les processus de prise de décision ? ▮ Les contraintes des hommes et des femmes sont-ils intégrés explicitement, détaillés et utilisés comme arguments justifiant les méthodes retenues ? ▮ Les aspects suivants sont-ils pris en compte : - temporalité (corvée, travail aux champs, etc. : on ne fixe pas les horaires de consultation en fonction des horaires de bureau ou des horaires des animateurs, mais aux heures où les personnes à consulter sont toutes disponibles) ; - saisonnalité (en fonction de la saison, les hommes ou les femmes peuvent être plus ou moins disponibles, voire absents, notamment en cas de migrations saisonnières) ; - spatialité (l'emplacement des réunions peut présenter des biais en fonction du contexte : par exemple, dans certaines sociétés, les femmes ne peuvent pas se rassembler dans l'espace public, et encore moins y prendre la parole) ; - langue de communication (les langues de communication retenues doivent être parlées à la fois par les femmes et les hommes) ; - outils et modes de communication (réunions publiques ou restreintes, avec des représentants, affichage, message radio, etc.). ▮ Comment la vérification des contraintes et des segmentations sociales pré-identifiées est-elle prévue ? Si aucune donnée de terrain récente n'est disponible sur les rapports de genre dans la zone et au sein des groupes sociaux concernés, est-il prévu que la méthodologie soit discutée séparément avec des hommes et des femmes amenés à être consultés pour valider les principes retenus ? ▮ Comment est-il proposé que les différents groupes d'intérêts des femmes et des hommes (formels et informels) soient identifiés et retenus pour consultation ? ▮ La méthode proposée prévoit-elle des méthodes ou des consultations spécifiques avec les différents groupes d'intérêts ou groupes socioéconomiques (jeunes/aînés, propriétaires fonciers/personnes sans droits fonciers, autochtones/migrants, descendants de castes/non castés, etc.). ▮ Si des représentants officiels des populations sont élus ou désignés, comment sont-ils intégrés au processus de consultation ? ▮ Plusieurs sessions de communication sont-elles prévues avec chacun des groupes cibles ? Des temps de communication informels sont-ils prévus ? ▮ S'il est prévu que des documents écrits soient distribués, est-il précisé dans quelle langue ceux-ci seront écrits, et le degré d'alphabétisation des femmes et des hommes dans cette langue ? ▮ Les canaux de communication envisagés sont-ils à même de toucher à la fois les femmes et les hommes des différents groupes sociaux (ex. radio, affichage, tournées d'information préalables, etc.) ? ▮ Des sessions séparées entre hommes et femmes sont-elles prévues ? ▮ Quelle flexibilité est prévue ? ▮ Les consultations pourront-elles être en partie itératives avec la méthodologie proposée ? Un <i>feedback</i> distinct sera-t-il effectué auprès des hommes comme des femmes ? Des ajustements seront-ils possibles ?	35 %

ÉLÉMENTS ÉVALUÉS	PONDÉRATION
Compétences proposées ▸ L'expertise senior possède-t-elle une expérience avérée des méthodes participatives ? A-t-il des références et une expérience satisfaisante en termes d'approche genre ? A-t-elle un niveau satisfaisant de formation en sciences sociales ? ▸ Des équipes mixtes d'animateurs sont-elles prévues ? Comptent-elles autant de femmes que d'hommes ? ▸ Les animateurs ont-ils une expérience dans les méthodes d'animation participative intégrant le genre ? L'expérience en question est-elle une expérience de terrain ou une expérience académique ? ▸ Les animateurs ont-ils de l'expérience dans le secteur ? ▸ Les animateurs ont-ils de l'expérience dans la zone d'intervention ? ▸ Parlent-ils au moins une langue véhiculaire locale, dont on est certain qu'elle soit à la fois parlée par les hommes et les femmes ?	35 %
Mise en œuvre ▸ Le prestataire a-t-il les capacités matérielles et logistiques nécessaires à la réalisation des activités de communication ? ▸ Si des interprètes sont nécessaires, des interprètes femmes et hommes sont-ils prévus ? ▸ Les temps prévus pour la campagne de communication sont-ils réalistes au vu des distances à parcourir et des conditions de circulation (un temps court dans des zones reculées et difficiles d'accès indique que le temps effectif alloué à l'échange avec les populations cibles sera sans doute court et qu'aucune flexibilité ne sera possible) ? ▸ Si des documents écrits doivent être diffusés, seront-ils traduits dans une langue lue par les hommes et les femmes ?	20 %
Budget ▸ Le budget proposé est-il réaliste au regard du calendrier retenu, des distances à parcourir et de la méthode proposée ?	10 %

En matière de risques sociaux, l'AFD classe les projets qu'elle finance en catégorie A, B+, B ou C en fonction de l'importance des risques sociaux pré-identifiés. Les projets classés en catégorie B+ ou A sont ceux ayant des impacts sociaux importants tels que des déplacements de population ou des violations des traités internationaux relatifs aux droits humains. Les risques sociaux les plus importants sont liés à des projets nécessitant :

- ▶ la libération et/ou l'acquisition d'emprises foncières, de façon temporaire ou permanente, et/ou la restriction d'accès à des espaces utilisés par les populations ;
- ▶ la mise en œuvre d'activités de chantier importantes, qui peuvent entraîner des pollutions ou des afflux localisés de populations, essentiellement masculines.

Ces risques sont distincts des objectifs du projet et sont liés aux activités de mise en œuvre, par exemple aux activités de construction d'infrastructures.

Ces risques et impacts sont anticipés, gérés et atténués par le processus de diligences environnementales et sociales. Ce processus comporte des enjeux de genre importants :

- ▶ du fait des inégalités entre femmes et hommes pré-existantes aux projets, en termes d'accès à la propriété (notamment foncière), d'accès à l'information et de participation aux processus de décision, les femmes sont plus vulnérables que les hommes aux impacts négatifs et moins susceptibles de bénéficier des impacts positifs (par exemple création d'emplois) ;
- ▶ du fait de la division sexuelle des tâches et du travail, les sources de revenus et de subsistance des hommes et des femmes sont différentes : la nature des impacts affectant les hommes et les femmes peut donc être différente ;
- ▶ les projets d'infrastructures et les processus d'étude d'impact qui les accompagnent sont souvent porteurs d'une culture professionnelle masculine : les femmes y sont peu représentées, ce qui induit des biais dans l'analyse des risques spécifiques aux femmes.

Les mesures de gestion des risques et impacts des projets doivent donc prendre en compte les relations de genre et les inégalités hommes-femmes pour ne pas aggraver ces inégalités ni accroître les vulnérabilités des femmes.

Les étapes principales des diligences environnementales et sociales sont :

- ▶ évaluation préalable des risques E&S, classement du projet en A, B+, B ou C ;
- ▶ pour les programmes comportant une série de sous-projets, ou lorsque le niveau de définition du projet ne permet pas d'identifier avec précision les impacts, un cadre de gestion environnemental et social (CGES) doit définir les principes de gestion des risques qui seront appliqués. Pour ce type de programmes, lorsque des déplacements de population sont pressentis, un cadre de politique de réinstallation (CPR) doit également être élaboré, pour définir les principes selon lesquels ces déplacements seront menés ;
- ▶ une étude d'impact environnemental et social (EIES) est réalisée (une évaluation environnementale et sociale restreinte lorsque le projet est d'une taille limitée ou comporte peu d'impacts), comprenant une étude de l'état initial socioéconomique, une analyse des impacts et des propositions de mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de ces impacts. Pour les projets présentant les risques les plus élevés, un plan de gestion environnemental et social (PGES) est élaboré, et un plan d'action de réinstallation (PAR) si des populations doivent être déplacées. Dans tous les cas, un plan d'engagement environnemental et social (PEES), annexé à la convention de financement, rappelle les engagements pris par la maîtrise d'ouvrage pour limiter les impacts négatifs de l'opération.
- ▶ le PGES/PEES et le PAR doivent être mis en œuvre et les mesures d'atténuation des impacts suivies et évaluées ;
- ▶ une évaluation *ex post* de la mise en œuvre des mesures d'atténuation doit être réalisée.



Une boîte à outils spécifique « Genre et diligences E&S » détaille toutes ces mesures et propose des éléments spécifiques détaillés pour chacune de ces étapes (y compris éléments de TdR).

Les éléments principaux d'intégration du genre dans les diligences E&S sont les suivants :

- ▶ une étude du cadre légal et institutionnel détaillant les limitations des droits des femmes, notamment en terme d'accès à la propriété, de participation aux processus de décision et/ou de participation à la vie publique, et en regard des textes internationaux signés ou ratifiés par le pays d'intervention ayant des implications en termes de droits des femmes ;
- ▶ la réalisation d'études de l'état initial socioéconomique détaillant la situation des femmes et des hommes, non pas globalement, mais en :
 - présentant des données socioéconomiques désagrégées par sexe ;
 - indiquant la part de femmes dans chaque groupe socioéconomique identifié, ainsi que la part des ménages dirigés par des femmes ;
 - analysant les différences en termes d'accès et d'utilisation des services et infrastructures publics et communautaires en fonction du sexe ;
 - analysant les différences entre les sexes en termes d'accès et de contrôle des ressources naturelles et économiques ;
 - analysant la division du travail et les rapports de genre, la répartition des charges et des tâches au sein des ménages (Voir **Fiche 8 : Le genre dans les études de faisabilité**).
- ▶ L'analyse des impacts doit :
 - différencier les impacts selon le sexe pour chacune des catégories socioéconomiques affectées ;
 - prendre en compte les ménages dirigés par des femmes et indiquer la proportion de femmes dans chacun des groupes socioéconomiques affectés par le projet.

▶ Les processus de consultation publique doivent être adaptés aux contraintes spécifiques des femmes (voir **Fiche 9 : Intégrer le genre dans les TdR des activités d'intermédiation sociale**).

▶ Les mesures d'atténuation des impacts doivent garantir l'égalité des sexes face aux mesures mises en œuvre par le projet.

▶ Les mesures d'indemnisation lors des déplacements de population doivent différencier et prendre en compte distinctement les femmes et les hommes présents au sein du ménage. Cela peut se traduire, par exemple, par le recensement et l'enregistrement en leurs noms propres (enjeux d'accès au foncier), par leur participation, partagée, aux décisions relatives au type d'indemnisation du ménage, ou encore à travers la mise en place d'un système de double signature pour le versement des indemnités.

▶ Les éléments de suivi et d'évaluation du PGES/PEES devront permettre de suivre séparément la situation des femmes et des hommes affectés par les impacts du projet. Tous les indicateurs socioéconomiques proposés devront dans la mesure du possible être désagrégés par sexe.

Engager la contrepartie sur le genre

Engager la contrepartie sur les questions de genre et d'égalité des sexes peut être difficile, particulièrement lorsque ces dernières ne sont pas perçues comme une priorité ou lorsqu'elles sont sensibles en raison des facteurs socioculturels qui les sous-tendent.

Lors de l'identification et de l'instruction

- ▶ Demander à la contrepartie de formuler sa perception du problème d'égalité des sexes dans le secteur/ sous-secteur sur la base de données quantitatives et qualitatives.
- ▶ Rencontrer les acteurs travaillant sur le genre dans le secteur (points focaux, cellules, bailleurs, ONG) et développer des alliances.
- ▶ Identifier les besoins potentiels de la contrepartie/ du maître d'ouvrage en renforcement de capacités pour mener à bien les objectifs genre ([voir plus loin dans cette fiche : Analyse et renforcement des capacités de la contrepartie – p. 85](#)) et inclure un volet renforcement des capacités dans le projet.
- ▶ Impliquer la contrepartie dans l'ensemble des études préliminaires se rapportant au genre.
- ▶ Améliorer l'appropriation de la composante genre du projet en impliquant la contrepartie dans son développement dès l'identification.
- ▶ Développer les indicateurs du projet avec la contrepartie – l'intégration des indicateurs genre et la ventilation par sexe de l'ensemble des indicateurs du projet feront ainsi partie du travail de renforcement des capacités genre de la contrepartie.
- ▶ S'accorder sur les indicateurs de résultat et les cibles à atteindre pour les hommes et les femmes. Communiquer sur la nécessité de mener à bien ces actions pour engager la discussion sur des indicateurs réalistes ;
- ▶ Dialoguer sur les régions cibles et prioritaires en fonction des données sur le genre.
- ▶ Montrer à la contrepartie que les activités de la sous-composante genre auront des impacts positifs sur le renforcement des capacités en général (planification, suivi/évaluation, etc.).
- ▶ Demander comment les responsabilités sur le genre seront comprises dans le projet/la gestion du projet.
- ▶ Inspirer la contrepartie en donnant des exemples de projets/stratégies mis en œuvre ailleurs.
- ▶ Faire le lien avec les stratégies nationales pertinentes sur le genre, ou les engagements en matière de droits internationaux : le projet peut-il être une opportunité pour le pays/la contrepartie de se montrer proactif sur un aspect politiquement porteur ?
- ▶ Préparer un argumentaire court sur l'importance et la pertinence du genre dans le secteur ([voir plus loin Arguments pour convaincre la contrepartie – p. 83](#)).



Marge de manœuvre réduite pour l'AFD ?

Dans ce cas, les points d'entrée principaux sont :

(i) **la négociation des indicateurs au moment de l'instruction et de la FPP** : choisir des indicateurs de résultats et d'impact plutôt que des indicateurs d'inputs et de réalisation ; au-delà des indicateurs d'accès, choisir des indicateurs de réussite ([voir Fiche 7 : Les indicateurs](#)) ;

(ii) **la demande d'une analyse des résultats sensible au genre lors des revues sectorielles annuelles** : a) questionner les progrès/absences de progrès sur les indicateurs de performance ; b) s'interroger sur l'adéquation des activités par rapport à l'analyse du

problème ; c) s'interroger sur l'absence de certaines stratégies ; d) pointer le manque de cohérence entre le discours et les données ; e) dialoguer sur la qualité de l'information produite lorsque les leviers sont restreints ;

(iii) **l'intégration de changements dans la planification annuelle** afin de répondre aux analyses effectuées lors de la revue annuelle et à l'inadéquation possible entre les activités, les problèmes et les cibles approuvées ;

(iv) **le plaidoyer commun avec d'autres bailleurs** pour avoir plus de poids dans les discussions.

Lorsque les thématiques sont sensibles

Il est parfois difficile d'aborder certaines questions dans certains pays, mais l'on peut toujours trouver un point d'entrée qui permette de faire avancer le débat, même lentement, sur le genre et les inégalités.

Exemples de stratégies possibles :

► **développer des alliances avec d'autres bailleurs ou les agences onusiennes** pour mieux mutualiser les informations sur les résistances, harmoniser les messages et activités de plaidoyer, engager le pays/la contrepartie de façon stratégique sur la question ;

► **identifier les champions défendant la thématique concernée sur lesquels s'appuyer** parmi les partenaires, les ONG, les organisations de la société civile, les médias, le secteur privé et y compris à l'intérieur du gouvernement, des groupes parlementaires et de la contrepartie ;

► **utiliser les journées internationales et les événements internationaux** comme un point d'entrée pour organiser des débats, des réunions de sensibilisation sur les filles, les adolescentes, la violence contre les femmes, les droits, etc. ;

► **organiser des journées « genre + thématique spécifique » dans le secteur ARB** rassemblant des participants de tous bords dans un but prospectif d'analyse des enjeux et de partage d'expérience ;

► **renforcer les bases de données pour mesurer la prévalence d'un phénomène** (ex : les problèmes d'accès au crédit des femmes pour développer des activités économiques du fait du manque de garantie – notamment garantie foncière) et pouvoir en parler de façon directe.

Identifier les alliés, partenaires, parties prenantes à mobiliser sur le genre

Comme évoqué précédemment, il est parfois utile et judicieux de trouver des partenaires et de créer des alliances avec les acteurs locaux afin de pouvoir convaincre la contrepartie mais aussi pour faciliter la collecte d'information ou les analyses genre.

Les profils pays genre produits par AES incluent déjà des informations sur les diverses organisations susceptibles de s'intéresser aux questions d'égalité femmes/hommes dans le pays. Il peut s'agir d'associations de femmes, de groupes de recherches/département universitaires, d'ONG (nationales et internationales), des points focaux genre des ministères, des syndicats de travailleuses, de réseaux thématiques (regroupant des ONG et/ou des bailleurs et/ou des représentants du gouvernement, etc.) ou encore d'entreprises travaillant dans le secteur ARB.

Ici sont proposés quelques exemples d'acteurs gouvernementaux et de la société civile.

SOUS-SECTEURS	TYPES D'ACTEURS
Agriculture et filières ; sécurité alimentaire	- Associations de femmes productrices et/ou commerçantes. - Syndicats de travailleuses. - Réseaux de femmes entrepreneurs. - ONG actives dans la protection des droits humains, droits des peuples autochtones, droits fonciers. - Stations expérimentales de recherches (parfois focus genre). - Point focaux genre ministère de l'Agriculture.
Biodiversité Aires protégées	- ONG nationales et internationales actives dans la protection de l'environnement. - Groupe national multi-acteurs de travail sur le genre (souvent sous l'égide d'un bailleur). - Associations de femmes collectrices et transformatrices de produits forestiers non ligneux. - Départements universitaires de recherche. - Point focaux genre ministère/département de l'Environnement.
Foresterie/ Ressources naturelles	- Associations de femmes forestières (quand elles existent). - Syndicats de travailleurs (quand ils existent). - Services Responsabilité Sociale des compagnies forestières. - ONG nationales et internationales actives dans la protection de l'environnement, droits des peuples autochtones, droits des femmes. - Associations de femmes collectrices et transformatrices de produits forestiers non ligneux. - Point focaux genre ministère/département de la Forêt.
Élevage	- ONG nationales et internationales focalisées sur l'élevage, la protection des droits fonciers. - Associations de femmes éleveuses, productrices (de produits laitiers, laine...). - Centres de recherches. - Point focaux ministère Agriculture/Élevage.
Pêche	- Associations de femmes pêcheurs et travailleuses de la filière piscicole. - ONG nationales et internationales focalisées sur la pêche, la protection de l'environnement marin et côtier. - Centres de recherches. - Point focaux genre ministères/départements de la Pêche.
Climat	- ONG nationales et internationales actives dans la protection de l'environnement. - Point focaux genre ministère de l'Environnement.

Il est aussi de bonne pratique, lors de la faisabilité, d'organiser une réunion de consultation dans le pays pour partager les résultats de l'analyse genre, présenter l'idée du projet et identifier les impacts potentiellement négatifs du projet sur l'égalité hommes-femmes ; cette activité peut être incluse dans les TdR du consultant.

Arguments pour convaincre la contrepartie

Arguments en faveur de la promotion de l'équité de genre

► La convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) a été ratifiée par 187 pays et l'égalité hommes-femmes doit être un objectif en soi.

► L'égalité des genres est pertinente comme outil de développement car elle accroît l'efficacité économique et améliore d'autres résultats de développement de trois façons³¹ (WDR 2012:3) :

- chaque femme sous-employée constitue une perte économique pour le pays ; l'accès à l'emploi qui génère des revenus supplémentaires pour la famille accroît aussi la position et le pouvoir de négociation des femmes dans la famille ;
- l'amélioration dans l'absolu du statut des femmes a des effets d'entraînement positifs sur le développement et l'avenir de leurs enfants : plus les femmes contrôlent les ressources du ménage, plus elles investissent dans l'éducation et le bien-être de leurs enfants ;
- les femmes réinvestissent jusqu'à 90 % de leurs revenus dans leur famille et leur communauté, contre seulement 30 à 40 % pour les hommes³².

Arguments sectoriels

► Les projets de développement sont plus efficaces s'ils intègrent à la fois les hommes et les femmes, en prenant en compte leurs différences (répartition des rôles en termes d'activité agricole/reproductive, accès aux et contrôle des ressources, répartition des revenus, accès à l'information, à la formation,...).

► Les femmes jouent un rôle prépondérant dans l'agriculture vivrière et la sécurité alimentaire et un rôle important dans la production agro-industrielle ; les ignorer peut compromettre l'efficacité de l'intervention.

► La prise en compte des besoins des femmes et leur participation à l'élaboration des politiques sectorielles accroît l'efficacité de ces dernières.

► Les femmes ont moins accès aux formations techniques et aux systèmes de crédit permettant d'acquérir et d'exploiter des équipements motorisés (moulins par exemple) qui leur permettent de développer des activités économiques (transformation des produits agricoles, par exemple).

► Prendre en compte les besoins des femmes et accroître leur participation aux processus de décision renforce leurs capacités mais permet aussi d'améliorer le développement économique des communautés dans leur ensemble.

► Dans les régions de forte migration masculine, les femmes sont souvent les seules à rester au village, devant gérer de front l'accroissement de leurs responsabilités tant productives (production agricole, commercialisation,...) que reproductive (soins aux enfants et personnes dépendantes), ce qui peut présenter des problèmes de disponibilité pour prendre part, en plus, aux projets de développement.

► Aménager des plantations agro-industrielles sans prendre en compte l'utilisation du foncier par les femmes peut induire une perte de l'accès au foncier vivrier pour ces dernières et peut avoir un effet négatif sur la sécurité alimentaire des familles, ou accroître le temps de déplacement des femmes vers les nouvelles parcelles défrichées. Outre le manque à gagner pour les femmes et les ménages, à terme, cela peut aussi créer des tensions sociales au sein des plantations.

► Les impacts négatifs (p.ex. expropriations et déplacement de population) affectent plus durement les femmes que les hommes.

³¹ Banque mondiale: World Development Report 2012: Gender Equality and Development. <http://econ.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTDEC/EXTRESEARCH/EXTWDRS/EXTWDR2012/0,,contentMDK:22999750~menuPK:8154981~pagePK:64167689~piPK:64167673~theSitePK:7778063,00.html>

³² OCDE 2008 Gender and Sustainable Development. <http://www.oecd.org/social/40881538.pdf>

Suggestions pratiques pour contrecarrer les résistances potentielles de la contrepartie

Il est courant pour une contrepartie de se montrer résistante à intégrer le genre car ce processus est souvent vécu comme une contrainte additionnelle imposée de l'extérieur. Il est donc important de bien penser la manière d'aborder le sujet avec la contrepartie, de préférence dès les premiers contacts entre l'agence AFD locale et la contrepartie.

SOURCES DE RÉSISTANCES	SUGGESTIONS
Manque de temps, d'intérêt et sujet en dehors des responsabilités professionnelles	► Mise à disposition de ressources adéquates pour soutenir le changement organisationnel. ► Redéfinition des profils de poste en faisant du genre une partie intégrante des responsabilités (ceci ne peut être qu'une proposition compte tenu de la souveraineté de la contrepartie). ► Intégrer des indicateurs genre dans le suivi-évaluation.
Manque de connaissance ou de compréhension sur la façon dont le genre peut être pertinent pour le secteur du projet	► Analyser la situation en incluant le genre avec la contrepartie. ► Organiser des formations, faire circuler les informations. ► Construire un argumentaire fondé sur des exemples concrets.
Contrepartie réfractaire	► Construire un argumentaire fondé sur des exemples concrets. ► Chercher à développer des alliances avec d'autres acteurs dans le pays, ministère de la Femme, société civile. ► Proposer à la contrepartie une composante de renforcement des capacités.
Surcoût	► Prévoir une ligne de budget pour des actions spécifiques genre et/ou femmes (selon besoins).
Ethnocentrisme	► Ramener la discussion dans le cadre des politiques et engagements du pays (sur la base notamment des profils genre pays). ► Utiliser l'argument de l'efficacité des projets et des bénéfices économiques.

Analyse et renforcement des capacités de la contrepartie en matière de genre

Le but d'une analyse de la capacité genre de la contrepartie est d'identifier l'adéquation entre les objectifs/activités genre (ou activités d'atténuation des effets négatifs induits par le projet) prévus par le projet et la capacité de la contrepartie à les réaliser.

L'analyse de la capacité genre de la contrepartie peut être plus ou moins détaillée selon les enjeux, les objectifs genre du projet et l'information déjà disponible sur le sujet. En fonction de cela, elle peut se faire à travers un diagnostic rapide ou une analyse plus approfondie, réalisée par un consultant (dans le cadre de l'étude de faisabilité ou en parallèle de celle-ci).

Dans ce dernier cas, des TdR spécifiques doivent être élaborés.

Exemple d'éléments de TdR pour une analyse de la capacité genre de la contrepartie lors de l'étude de faisabilité

Les éléments présentés ci-après sont à modeler et à adapter en **fonction du type d'institution** (ministère, division, centre de formation, groupe d'utilisateurs ou de gestion participative...).

1. Objectif général

Évaluer la capacité genre des institutions impliquées dans la mise en œuvre du projet.

2. Objectifs spécifiques

Évaluer selon une approche participative **la capacité genre** existante ainsi que la capacité potentielle de l'institution XXX **à travers l'analyse** :

▀ de l'organigramme de l'institution ;

- Nombre (et ratio) d'hommes et de femmes travaillant dans l'institution par division et type de poste.

▀ des capacités : (i) humaines, (ii) matérielles, (iii) de stratégie, coordination et communication, (iv) financières, (v) de planification, mise en œuvre et suivi-évaluation.

▀ des facteurs contraignants et des facteurs facilitant la promotion de l'égalité hommes-femmes aux niveaux institutionnel, organisationnel et individuel. Une analyse générale précèdera une analyse particulière relative à la mise en œuvre du projet ;

▀ des besoins de renforcement de la capacité genre, de façon générale, et en particulier pour la mise en œuvre du projet ;

▀ des partenariats stratégiques pour le genre en général et pour la mise en œuvre de la composante genre du projet ;

▀ des bonnes pratiques et leçons tirées en matière de renforcement de la capacité genre dans des projets antérieurs ou similaires ou des institutions similaires.

3. Méthodologie

La méthodologie proposée sera participative. Elle s'attachera à :

▀ définir et à proposer une liste de répondants internes et externes à l'institution, y compris les bénéficiaires finaux du projet, hommes et femmes, garçons et filles ;

▀ élaborer un cadre de référence pour structurer le développement des outils de collecte des données ;

▀ élaborer des outils participatifs de collecte de données quantitatives et qualitatives ;

▀ établir un programme de collecte des données (échantillonnage, durée, etc.) ;

▀ présenter la méthode d'analyse des données collectées ;

▀ présenter le processus de validation des résultats et des recommandations avec l'institution et le client ;

▀ proposer un calendrier de restitution.

Le consultant utilisera les éléments du tableau ci-après comme base de cadre d'analyse et les modifiera selon les besoins, le contexte et son expérience dans le domaine :

CAPACITÉS	POINTS À EXPLORER DANS L'ÉTUDE
Capacité humaine	- Points focaux genre, rôle, statut et temps alloué aux questions de genre. - Disponibilité d'une expertise genre interne ou externe sur des thématiques précises. - Disponibilité d'une expertise genre interne ou externe pour des formations genre. - Existence de champions pour le genre. - Existence de personnes compétentes en sociologie (au sein de l'équipe en charge des impacts E&S, par exemple).
Capacité matérielle	- Outils méthodologiques disponibles comme des modules de formation sur le genre ou messages adaptés à différentes audiences (hommes, femmes, paysans, éleveurs, etc.). - Matériel pédagogique libre de stéréotypes, sensible au genre et adapté aux contextes culturels (manuels, posters, etc.).
Capacité de stratégie, coordination et communication	- Proactivité et engagement de l'institution sur les questions de genre et d'inégalités au sens large. - Volonté de l'équipe dirigeante de travailler sur les questions de genre. - Existence d'une politique spécifique sur le genre. - Code de conduite/code d'éthique. - Politique de non-discrimination pour le personnel. - Instances de gouvernance favorisant la participation des hommes et des femmes et des représentants d'autres groupes d'acteurs masculins et féminins. - Capacité de développement de partenariats et d'alliances stratégiques sur le genre. - Publications et outils de communication reflétant les questions et enjeux de genre (présentation de données sexospécifiques, des enjeux, etc.). - Capacité de plaidoyer sur le genre auprès des parties prenantes internes. - Capacité de partage de l'information pertinente pour les hommes et les femmes.
Capacité financière	- Budget spécifique pour des activités genre. - Budgets spécifiques pour des activités innovantes ayant un impact positif sur la réduction des inégalités, y compris des inégalités de genre.
Capacité de planification, de mise en œuvre et de suivi-évaluation	- Programmes et plans d'action comprenant des objectifs genre et des activités spécifiques pour réduire les inégalités de genre et promouvoir l'autonomisation des femmes. - Expérience de mise en œuvre d'activités/composantes genre. - Capacité d'exécution des projets/activités à tous les niveaux de l'institution (central, décentralisés, réseaux, etc.). - Capacité de mobilisation des ressources humaines nécessaires. - Désagrégation systématique des données par sexe (usagers, groupe de gestion). - Culture de l'évaluation des activités avec un prisme genre.

Renforcement des capacités genre de la contrepartie ou de l'AMO

Si le diagnostic ou l'analyse des capacités de l'institution souligne certaines faiblesses en termes de capacités genre, différentes démarches peuvent être alors initiées pour les renforcer :

- ▶ s'assurer que la contrepartie prenne part à certaines des activités de l'étude de faisabilité portant sur le genre afin de contribuer à la formulation des problèmes et des solutions possibles ;
- ▶ suggérer à la contrepartie de demander un accompagnement spécifique sur les aspects de genre ;
- ▶ appuyer la nomination et la formation d'un point focal ou d'une cellule genre ;
- ▶ développer des modules de formation genre pour la contrepartie ;

- ▶ organiser des formations sur le genre pour le personnel de la contrepartie/l'AMO ;

- ▶ identifier des champions au sein de la contrepartie pour relayer les questions relatives au genre et pousser les activités de la sous-composante genre ;

- ▶ fournir une expertise genre pour la mise en œuvre des aspects genre du projet.

Dans tous les cas, il est important que cette démarche soit faite au moment de la faisabilité afin d'anticiper les besoins de renforcement suffisamment en amont et de les inscrire budgétairement (soit sur le budget de l'institution, soit dans un volet « Renforcement des capacités » spécifique au genre ou non).

SECTION 4

INTÉGRER LE GENRE DANS LES PHASES D'EXÉCUTION ET D'ÉVALUATION *EX POST* DU PROJET

La phase d'exécution

Une fois arrivée l'étape d'exécution, il est possible que :

- ▶ l'intégration du genre ait été négligée lors des phases précédentes ;
- ▶ des changements importants dans le pays ou dans la contrepartie aient eu lieu, qu'ils représentent des risques ou des opportunités pour le genre ;
- ▶ des effets pervers surgissent des premières activités.

L'exécution du projet offre de nouvelles opportunités pour intégrer la dimension genre, que ce soit en renforçant le système de suivi-évaluation ou en dialoguant sur la qualité des activités mises en œuvre et leur pertinence pour les hommes et les femmes, ou en étant exigeant sur le contenu des rapports de suivi.

La phase d'évaluation *ex post* et de capitalisation

L'étape de l'évaluation *ex post* est cruciale pour les questions de genre. Elle permet de faire le bilan des résultats, d'identifier les stratégies efficaces et de tirer les leçons de l'ensemble des activités du projet pour le genre. L'évaluation permet à la fois de collecter des données utiles pour des projets futurs et de capitaliser les expériences qui permettront à l'AFD d'améliorer l'intégration du genre dans ses projets.

Cette section comprend les fiches suivantes :

Fiche 12 : Questions clés lors de la supervision – p. 89

Fiche 13 : Questions et points clés de l'évaluation *ex post* – p. 91

QUESTIONS À SE POSER

OUTILS DISPONIBLES

Préparation/vérification des DAO pour la mise en œuvre du projet

▶ Les compétences socioéconomiques à mobiliser incluent-elles des compétences et une expérience sur le genre ?

Fiche 8 : Intégrer le genre dans les études de faisabilité

▶ Des clauses genre sont-elles incluses dans les DAO (obligations de moyens et/ou de résultats, type de contrôles effectués, compétences à mobiliser, *reporting*, etc.) :

- pour la mise en œuvre du projet : suivis de chantier, gestion des impacts des activités de construction et
- pour les objectifs du projet : identification des résultats spécifiques d'intégration du genre à atteindre ?

Fiche 6 : Passer de l'analyse à des propositions d'actions budgétées

▶ Les indicateurs de suivi des impacts ou des objectifs « genre » sont-ils inclus dans les DAO ?

Fiche 7 : Les indicateurs

▶ Les activités d'intermédiation sociale en particulier incluent-elles des éléments méthodologiques satisfaisants sur la prise en compte des rapports de genre ? Cette prise en compte est-elle adaptée au contexte social local et aux enjeux spécifiques du projet ?

Fiche 9 : Intégrer le genre dans les TdR des activités d'intermédiation sociale

▶ Les offres ou propositions reçues sont-elles satisfaisantes au regard des enjeux de genre du projet ?

-

Avis de non-objection

▶ Des clauses spécifiques concernant le genre sont-elles prévues ? Si oui, sont-elles respectées ?

-

▶ Si des indicateurs spécifiques genre n'étaient pas définis ou si les indicateurs n'étaient pas ventilés par sexe, peut-on y remédier lors du processus de non-objection ?

Fiche 7 : Les indicateurs

▶ Est-il possible d'ajouter des demandes spécifiques sur certaines activités/stratégies pour mieux adresser les inégalités/répondre aux besoins des hommes/des femmes ?

Fiche 6 : Passer de l'analyse à des propositions d'actions budgétées

...

...

QUESTIONS À SE POSER	OUTILS DISPONIBLES
Rapport d'avancement de projet, rapports de suivi technique, rapports de mission	
- Les rapports incluent-ils une section sur le genre ou intègrent-ils systématiquement le genre dans chaque section ? - Les rapports présentent-ils les résultats et impacts du projet sur les hommes et les femmes (données désagrégées) et la réduction des inégalités hommes-femmes ?	-
Les indicateurs genre quantitatifs et qualitatifs sont-ils correctement renseignés ?	Fiche 7 : Les indicateurs
Les hommes et les femmes bénéficient-ils équitablement du projet ? Si non, quelles mesures correctives peuvent-être apportées ?	-
Les besoins pratiques/immédiats et stratégiques/structuraux des hommes et des femmes sont-ils adressés par le projet ? Si non quelles mesures correctives peuvent être apportées ?	-
Les équipes projets locales ont-elles besoin d'être renforcées sur les aspects genre ?	Fiche 11 : Dialogue avec les partenaires sur le genre
Les leçons tirées de ces évaluations, rapports de suivi, donnent-elles lieu à des recommandations pour les futurs projets ?	Fiche 13 : Questions et points clés de l'évaluation <i>ex post</i>



Retourner vers la contrepartie, particulièrement lors du premier rapport de suivi, avec des exigences de qualité sur la dimension genre.
Dialoguer sur la qualité de l'information produite lorsque les leviers sont limités.

Cette fiche présente les démarches, questions et analyses à mener une fois la phase d'exécution du projet terminée. Le chargé de projet AFD pourra puiser parmi les éléments proposés, en fonction du niveau d'approfondissement de l'analyse envisagée et du type d'évaluation à réaliser.

Outre les questions figurant dans cette fiche, l'analyse *ex post* se base également sur l'évaluation des indicateurs spécifiques au projet, définis durant l'instruction et qui ont fait l'objet d'un suivi durant la phase d'exécution (voir [Fiche 7 : Les indicateurs](#) et [Fiche 12 : Questions clés lors de la supervision](#)).

Le terme « évaluation *ex post* » utilisé dans cette fiche désigne les analyses menées après l'achèvement d'un projet. À l'AFD, cela peut donc concerner aussi bien :

- ▶ les **évaluations décentralisées**, plus légères, et réalisées le plus souvent assez rapidement après la fin de l'exécution du projet (18 mois maximum),
- ▶ que les **évaluations pilotées par la division Evaluation et capitalisation (EVA)**, plus approfondies, avec un champ souvent plus large et une dimension de capitalisation plus importante. Elles peuvent parfois être réalisées plusieurs années après l'achèvement du projet (ce qui permet un recul plus important sur les impacts).

L'évaluation *ex post* est une excellente opportunité pour :

- ▶ évaluer les résultats du projet sur l'égalité des sexes et/ou à l'aune des objectifs genre spécifiques fixés au départ ;
- ▶ évaluer la pertinence, l'efficacité et l'efficience des stratégies genre mises en œuvre ;
- ▶ évaluer l'impact du projet sur les hommes et les femmes bénéficiaires ainsi que sur l'environnement institutionnel et organisationnel pour le genre ;
- ▶ tirer les leçons et capitaliser sur les expériences genre dans le secteur.

Quand mettre l'accent sur le genre dans une évaluation *ex post* ?

Il est particulièrement judicieux de renforcer les questions portant sur le genre dans une évaluation *ex post* lorsque :

- ▶ **le projet a une forte évaluabilité genre** (ex : données sexospécifiques, objectifs et activités portant sur le genre et la réduction des inégalités, résultats positifs sur la réduction des inégalités, etc.) ;
- ▶ **le projet a mis en œuvre des stratégies innovantes pour le genre** et la réduction des inégalités entre les sexes, dont l'évaluation pourrait tirer les leçons et évaluer la reproductibilité (ex : points focaux genre, crédits spécifiques pour les femmes pour l'accès à certains équipements comme des étuveuses, moulins, etc.) ;
- ▶ **le projet a eu des effets induits négatifs imprévus** sur l'égalité hommes-femmes **ou n'a pas**, en dépit des stratégies mises en œuvre, **obtenu les résultats escomptés** en matière de réduction des inégalités (ex : la promotion de l'accès des femmes aux formations et aux processus de décision/à de nouvelles activités économiques n'a pas été suffisamment accompagné d'un dialogue avec les hommes, ce qui a induit une augmentation des violences de genre au sein du ménage).

Quelques questions de départ

ÉVALUATION *EX POST*

- ▶ Le genre est-il intégré dans les TdR de l'évaluation *ex post*, avec des questions genre spécifiques pour les 5 critères du CAD pour l'évaluation (pertinence, efficacité, efficience, impact, viabilité) ?
- ▶ Les TdR de l'évaluation *ex post* incluent-ils des questions spécifiques sur les activités / stratégies genre mises en œuvre dans le projet ?
- ▶ Les TdR de l'évaluation *ex post* mentionnent-ils que les résultats devront être analysés séparément pour les hommes et les femmes et que les données devront être ventilées par sexe ?
- ▶ Les TdR de l'évaluation *ex post* demandent-ils une expertise genre spécifique ?

CAPITALISATION

- ▶ Le projet offre-t-il des opportunités de tirer les leçons de certaines activités/stratégies pour le genre dont l'AFD et la contrepartie pourraient bénéficier ?
- ▶ Quelles sont les bonnes pratiques ou les effets pervers du projet relatifs au genre méritant d'être capitalisés ?
- ▶ Une réunion de restitution des résultats de l'évaluation est-elle prévue avec la contrepartie, les parties prenantes, les autres bailleurs et les bénéficiaires du projet ?



Un bon rapport d'évaluation *ex post* :

- (i) est basé sur une méthodologie participative incluant les hommes et les femmes/bénéficiaires directs et indirects du projet ;
- (ii) présente des données sexo-spécifiques ;

(iii) analyse les résultats du projet pour les hommes, les femmes ;

(iv) analyse les changements pour l'égalité de genre aux niveaux micro, meso et macro ;

(v) identifie les bonnes pratiques relatives au genre pour capitalisation.



Dans le cas d'un cofinancement et dans l'éventualité qu'un autre bailleur ait prévu une évaluation des impacts sur le genre, il est recommandé que l'AFD s'assure que certaines des questions clés ci-après soient intégrées aux TdR et que l'évaluation s'attache à tirer des leçons pertinentes pour le futur.

Questions d'évaluation

Les orientations de l'AFD sur la conduite d'évaluations décentralisées intègrent le genre dans l'ensemble des questions d'évaluation proposées³³.

Les questions ci-dessous sont extraites ou adaptées des documents d'évaluation de l'AFD et du document d'orientation sur l'intégration du genre dans l'évaluation des Nations unies.³⁴

Toutes les questions ne sont pas pertinentes pour l'ensemble des projets : une ou deux questions par critères suffiront dans la plupart des cas.

CRITÈRES	QUESTIONS DANS LESQUELLES PIOCHER LORS DE L'ÉLABORATION DES TdR DE L'ÉVALUATION EX POST
Pertinence	▶ L'intervention est-elle en adéquation avec les stratégies nationales relatives à l'égalité de genre dans le secteur ARB ? Ses résultats contribuent-ils à la réalisation de ces stratégies ? ▶ L'intervention est-elle en adéquation avec les politiques de la contrepartie relatives à l'égalité des genres ? Les résultats contribuent-ils à la réalisation des politiques de la contrepartie relatives à l'égalité des genres ? ▶ L'intervention a-t-elle été définie conformément aux besoins et aux intérêts des bénéficiaires hommes et femmes ? Comment ces besoins et intérêts ont-ils été déterminés ? Les résultats répondent-ils à ces besoins ? ▶ Une analyse genre a-t-elle été conduite en amont du projet ? A-t-elle fourni les informations nécessaires sur les causes des inégalités de genre dans le sous-secteur en termes d'accès aux, et de contrôle des ressources ? Les activités réalisées ont-elles répondu aux objectifs de réduction des inégalités de genres ? Les activités ont-elles répondu aux besoins spécifiques des femmes et des hommes en termes d'accès, et de contrôle des ressources ? Les activités ont-elles eu un effet sur les causes fondamentales des inégalités de genre dans le secteur ARB ?
Efficacité	▶ Les hommes et les femmes ont-ils eu un accès équitable aux activités, produits et services du projet ? ▶ Les hommes et les femmes profitent-ils des résultats du projet de la même manière ? ▶ Quels ont été les résultats du projet en matière de réduction des inégalités genre dans le secteur ARB ? ▶ Dans quelle mesure les résultats du projet contribuent-ils au changement des attitudes et comportements relatifs aux rapports de genre ? ▶ Quelles stratégies ont été mises en œuvre pour s'assurer que les hommes et les femmes pourraient bénéficier des services/des résultats du projet ? ▶ Les données ventilées par sexe ont-elles été utilisées pour revoir les stratégies du projet afin que les hommes et les femmes puissent en bénéficier pleinement ? ▶ Dans quelle mesure les résultats de l'intervention contribuent-ils à surmonter les causes fondamentales des inégalités entre les sexes ?
Efficience	▶ Des ressources suffisantes (expertise, ressources financières) ont-elles été mobilisées pour l'intégration de la dimension genre lors de l'identification, la faisabilité, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du projet ? ▶ Les ressources allouées aux stratégies spécifiques visant à réduire les inégalités et à soutenir l'équité entre les hommes et les femmes étaient-elles appropriées ? ▶ Des données désagrégées par sexe ont-elles été recueillies/produites ? ▶ Y a-t-il eu des obstacles spécifiques à la mise en œuvre des stratégies visant à réduire les inégalités et à soutenir l'équité entre les hommes et les femmes ? Si oui, à quel niveau se situaient-ils (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, bénéficiaires,...) ? Ces obstacles ont-ils été surmontés et si oui, comment ? ▶ Une petite augmentation des ressources financières du projet allouées spécifiquement au genre aurait-elle permis de renforcer de manière appréciable les résultats en termes de réduction des inégalités de genre ?

³³ Voir au sein du Manuel de l'organisation et des procédures de l'AFD (MOP) les procédures suivantes :

– ope-M2105 (TdR types) : http://gaia.afd.fr/c/document_library/get_file?uuid=2ddda655-0193-44d9-b2e8-1e09c0ef3bd2&groupId=1337991

– ope-U2038 (exemples de questions évaluatives) : http://gaia.afd.fr/c/document_library/get_file?uuid=ee56f9b5-dc55-48bb-a96b-6aa948961f3b&groupId=1337991

³⁴ GNUE (2011) Intégrer les droits de l'homme et l'égalité des sexes aux évaluations – Vers un document d'orientation du GNUE.

...

CRITÈRES	QUESTIONS DANS LESQUELLES PIOCHER LORS DE L'ÉLABORATION DES TdR DE L'ÉVALUATION <i>EX POST</i>
Impact	▶ Dans quelle mesure l'amélioration de la situation des bénéficiaires hommes/femmes peut-elle être attribuée aux résultats du projet (ex : accès aux services, augmentation des revenus, partage des bénéfices, sécurisation du contrôle de la ressource) ? ▶ Le projet a-t-il des impacts positifs ou négatifs sur la dynamique des rapports de genre et l'égalité hommes-femmes en termes de répartition des responsabilités, accès et contrôle des ressources, charge de travail des femmes, etc. ? ▶ Le projet a-t-il eu un impact sur l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes (ex : impact sur la confiance en soi, sur la participation à la sphère publique, etc.) ? ▶ Des effets négatifs sur les hommes ou les femmes ou sur les relations de genre ont-ils été identifiés au cours de la mise en œuvre ? ▶ Les activités et les résultats de l'intervention en matière de réduction des inégalités entre les sexes et d'autonomisation des femmes ont-ils influencé le travail d'autres organisations et programmes (ex. : stratégies d'inclusion des femmes dans des filières non traditionnelles adoptées par un autre bailleur ; stratégies d'inclusion des femmes dans les instances de prises de décisions adoptées par une ONG nationale ; etc.) ?
Durabilité	▶ Quel est le degré d'appropriation des stratégies genre par les bénéficiaires ? ▶ Dans quelles mesures les stratégies genre ont-elles été intégrées dans les structures (communautaires, des services de vulgarisation, des autorités locales/centrales, des partenaires du secteur privé ou des organisations de la société civile, ...) ? ▶ Quelle est la probabilité selon laquelle les bénéficiaires hommes/femmes continueront d'utiliser les services/stratégies proposé(e)s une fois l'intervention terminée ? ▶ Quelle est la probabilité selon laquelle les bénéficiaires hommes/femmes continueront d'utiliser les services/stratégies proposé(e)s une fois l'intervention terminée ? ▶ Dans quelle mesure les organisations participantes ont-elles modifié leurs politiques ou leurs pratiques afin d'intégrer les activités/stratégies genre proposées et de contribuer à la réalisation de l'égalité des sexes (adoption de textes législatifs/politiques, nouveaux services au niveau central/local, lignes budgétaires genre/allocation équitable des ressources, gouvernance sensible au genre, etc.) ? ▶ Les capacités de la contrepartie, des partenaires, des acteurs ont-elles été suffisamment renforcées pour appuyer les changements positifs en matière d'égalité des genres après la fin de l'intervention ? ▶ Dans quelle mesure l'implication d'acteurs au niveau national et local au cours de la mise en œuvre des stratégies genre contribuera-t-elle à la durabilité de celles-ci ? ▶ Dans quelle mesure les activités/stratégies genre de l'intervention visaient-elles à promouvoir un changement durable des attitudes, des comportements et des relations de pouvoir entre les groupes de parties prenantes dans le secteur ARB ?
Valeur ajoutée de l'AFD	▶ Dans quelle mesure l'AFD a-t-elle contribué au développement de partenariats innovants pour le genre ? ▶ Dans quelle mesure l'AFD a-t-elle contribué à renforcer le dialogue politique sur la réduction des inégalités entre les sexes ? ▶ Dans quelle mesure l'AFD a-t-elle contribué au renforcement des capacités de la contrepartie et des acteurs pour réduire les inégalités entre les genres ? ▶ Dans quelle mesure l'AFD a-t-elle renforcé les stratégies genre des acteurs locaux (communautés, groupes d'usagers, partenaires économiques, autorités décentralisées) ?

Capitaliser sur les bonnes pratiques

L'AFD multipliant les activités ayant une dimension genre, il est important de tirer les leçons de l'expérience et de documenter tant les difficultés rencontrées que les bonnes pratiques. Ce afin de les partager en interne, pour une capitalisation de l'existant, et en externe, pour une visibilité plus grande sur les questions de genre et contribuer à alimenter le dialogue avec nos partenaires et autres bailleurs sur les pratiques d'intégration du genre dans le secteur ARB.

Il est intéressant de documenter les pratiques prometteuses (innovantes) et les bonnes pratiques (ayant démontré un impact positif). Tirer des leçons des difficultés et échecs rencontrés en analysant leurs causes est aussi une bonne manière de progresser.

La **documentation de bonnes pratiques** peut s'effectuer dans le cadre d'une évaluation *ex post*, en ajoutant un domaine d'étude spécifique à l'évaluation, ou en interne, dans une démarche de capitalisation de l'existant.

La capitalisation des bonnes pratiques peut également se faire en organisant des échanges au niveau des divisions, équipes projets, des partenaires, etc. sur les succès et les échecs en matière d'introduction du genre et leurs facteurs.

Il est aussi possible d'inclure dans le système de suivi quelques questions focalisées sur les leçons à tirer ou de planifier des moments de réflexion et réflexivité durant la phase d'exécution du projet ([voir Fiche 12 Questions clés lors de la supervision](#)). Cela permet au personnel du projet de mener une réflexion en continu sur leur travail, ce qui favorise le dialogue et le renforcement des équipes ainsi que le partage des connaissances et expériences pendant le projet, plutôt que d'attendre la fin, lorsque les équipes se dispersent.

Exemple de grille de capitalisation

DOMAINES	POINTS CLÉS
Problème à résoudre	► Description
Stratégies mises en œuvre	► Objectifs des stratégies ► Acteurs ► Localisation / durée ► Ressources impliquées
Résultats	► <i>Outputs/ outcomes</i> ► Sur bénéficiaires directs et indirects ► Résultats escomptés et imprévus
Leçons	► Facteurs de succès des stratégies qui marchent ► Défis de mise en œuvre et facteurs entravants : – description des défis/des groupes affectés ; – mesures correctives apportées.
Recommandations	► Pour la duplication ► Pour le passage à l'échelle ► Pour l'institutionnalisation

SECTION 5

BENCHMARK SUR LES PRATIQUES DES BAILLEURS EN MATIÈRE D'INTÉGRATION DU GENRE DANS LE SECTEUR ARB

Leçons à tirer des pratiques des bailleurs dans le secteur ARB

Les institutions financières internationales évoquées dans cette partie ont une expérience de l'intégration du genre depuis environ une vingtaine d'années avec des plusieurs versions mises à jour de leurs stratégies genre et des plans d'action genre. Ces institutions ont suffisamment de recul pour tirer quelques leçons de ces expériences ; les quelques leçons essentielles et pertinentes pour le secteur ARB sont présentées ci-après.

► La principale leçon qui revient systématiquement dans la majorité des publications est l'importance de collecter des données sexo-spécifiques, que ce soit pendant l'identification, l'instruction ou le suivi-évaluation du projet. La collecte des données ventilées permet de rendre les inégalités de genre visibles, ce qui constitue la première étape vers une reconnaissance de l'ampleur des inégalités.

► Investir dans l'analyse genre et baser les projets sur une compréhension robuste des enjeux genre du sous-secteur dans la zone de projet est primordiale pour augmenter l'efficacité du projet. Même si le projet n'a pas d'objectif genre déclaré, le fait de comprendre et de prendre en compte les risques associés aux inégalités de genre dans la conception du projet réduit les risques d'augmenter les discriminations ou d'avoir des effets négatifs.

► Les questions d'inégalité de genre sont en général des questions sensibles et il est donc essentiel de penser à inclure un processus participatif, ou au minimum, de collaboration et dialogue avec les partenaires et la contrepartie dès le début de l'identification du projet. Ce dialogue peut aussi faire partie de/s'ajouter à un processus de renforcement des capacités des équipes du projet ou des partenaires institutionnels. Le soutien aux organisations et institutions qui cherchent à intégrer le genre et aussi nécessaire que le renforcement des capacités au niveau des bénéficiaires des projets (hommes et femmes). Il ne suffit pas, par exemple, de sécuriser l'accès au foncier pour les sans-terre ou les femmes, sans un accompagnement pour un accès au crédit, aux semences améliorées ou à la commercialisation.

Une approche à dominante stratégique et thématique

Les Institutions financières internationales qui interviennent de façon significative dans le secteur ARB et qui ont une approche genre sont principalement la Banque mondiale (BM), la Banque africaine de développement (BAfD), la Banque asiatique de développement (BAsD), la Banque interaméricaine de développement (BID) et le Fonds d'intervention pour le développement de l'agriculture (FIDA).

La Société financière internationale (SFI) et la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW) investissent dans le domaine du climat.

Bien que les stratégies des institutions financières internationales ne soient pas fondamentalement différentes et bien circonscrites, il est possible de discerner des approches à dominantes différentes pour l'opérationnalisation de l'égalité hommes-femmes dans leurs financements d'opérations de développement.

La BAfD, la BM et le FIDA planifient leurs interventions (de façon générale et pas seulement du point de vue de l'intégration du genre) dans le cadre de programmes pays préalablement développés et négociés avec les partenaires des pays. Ces programmes incluent en principe une analyse des écarts de genre et des contraintes socioculturelles et économiques rencontrées par les femmes. Dans ce cadre, la BAfD, le FIDA et la BM adoptent une approche à dominance stratégique et thématique.

Pour la **BAfD** par exemple, le secteur agricole n'est pas en soi une priorité mais les droits de propriété foncière pour les femmes sont un des axes prioritaires de la stratégie genre. Résoudre les questions foncières se traduit pour la BAfD, par des actions spécifiques sur les thèmes de la gouvernance, de la sécurité alimentaire, de l'intégration régionale ou encore du développement du secteur privé.

Le **FIDA**, de par sa mission, focalise ses interventions sur le monde rural et l'agriculture et les axes stratégiques de sa politique genre sont les suivants : 1) la promotion d'un développement économique qui offre des opportunités égales aux hommes et aux femmes de participer et de profiter des bénéfices de ces opportunités ; 2) l'appui à destination des femmes et des hommes à la prise de parole et à leur participation dans les instances de prises de décisions au niveau des institutions et organisations du monde rural ; 3) la promotion d'une

répartition plus égalitaire du travail entre les hommes et les femmes (IFAD 2012:7). Le FIDA a choisi 5 champs d'interventions prioritaires pour mettre en œuvre sa politique : 1) soutenir des programme pays ; 2) développer un plaidoyer, des partenariats et développer les savoirs ; 3) renforcer la capacité des partenaires et des institutions locales ; 4) établir la parité homme-femmes au sein du personnel du FIDA et 5) investir dans le suivi-évaluation.



Exemples d'activités menées ou résultats dans le cadre de l'application de la politique genre du FIDA en 2013

- Inauguration d'un Prix Genre pour les meilleurs projets du FIDA qui adressent les questions des inégalités.
- Contribution à un séminaire UNESCO avec présentation d'une étude comparative ethnographique sur les jeunes hommes et femmes dans le milieu rural au Cambodge, en Égypte et en Éthiopie.
- Publications sur le leadership féminin et leçons tirées dans un programme financé par la Norvège, à Madagascar, au Népal, aux Philippines et au Sénégal.
- Organisation d'un événement de renforcement des capacités sur le changement climatique et ses effets sur le foncier à Nairobi.
- Analyse *ex ante* du degré de sensibilité des opérations, qui montre qu'entre septembre 2013 et avril 2014, 88 % des financements (pour un total de 882 millions USD) sont jugés satisfaisants en ce qui concerne le genre.
- Augmentation du nombre et de la qualité des initiatives pour soutenir l'intégration du genre : à titre d'exemple, l'état du Madhya Pradesh en Inde s'est engagé à soutenir le passage à l'échelle de l'initiative Shaurya, qui appuie la coordination des groupes de femmes avec des groupes d'hommes pour former des « brigades courage », pour faire face à la malnutrition, la violence inter-castes, la violence domestique et l'alcoolisme.

Source : FIDA Annual report in IFAD policy on gender equality and women's empowerment EB/2014/113 Annexe II.



Exemple de projet financé par le FIDA avec un objectif genre

Au **Bangladesh**, le projet Sunamganj, géré par le FIDA en collaboration avec le département Infrastructures du gouvernement local a pour but d'augmenter la productivité des systèmes de production et la qualité de vie des pauvres, hommes et femmes, dans l'un des districts les plus pauvres du pays. La participation des femmes a été instituée comme une priorité avec une focalisation sur le développement des infrastructures, de la pêche, de la production agricole et de l'élevage ainsi que la microfinance et le soutien institutionnel. Le projet a mis en place des associations contractuelles de travailleurs où les hommes et les femmes ont formé des groupes pour entreprendre des travaux de développement des infrastructures

contre un salaire journalier (identique pour les hommes et pour les femmes). Environ 20 000 femmes sont ainsi été employées et 70 % d'entre elles ont pris des rôles de leadership au sein de leurs communautés. Les femmes ont expliqué avoir investi dans des activités génératrices de revenus ; le projet a aussi renforcé la capacité des femmes dans la gestion de l'eau et la pisciculture, des tâches traditionnellement réservées aux hommes. Nombre de femmes considèrent que leur rôle dans la prise des décisions au sein de la famille a augmenté en particulier dans la décision de la répartition de leur revenu pour financer l'éducation des enfants.

Source : <http://www.ifad.org/media/press/2013/49.htm>

Une approche à dominante organisationnelle

La **BAsD** (de même que la KfW) privilégie des interventions au niveau organisationnel dans sa politique genre. Celle-ci est centrée sur 5 points : 1) des approches opérationnelles, *i.e.* toutes les interventions de la Banque (projet ou assistance technique) sont instruites avec une analyse genre ; 2) des mécanismes institutionnels qui incluent, par exemple, dans les grilles d'évaluation de performance du personnel des éléments relatifs à l'intérêt/la mobilisation des employés sur les questions de genre ; 3) la revue et l'évaluation des politiques des pays dans lequel l'intervention a lieu mais aussi un suivi de la politique de la Banque elle-même (d'un point

de vue du genre) ; 4) la localisation de la responsabilité genre, *i.e.* les personnes responsables pour ce travail sont clairement identifiées, et soutenues par l'organisation et 5) une réflexion sur les ressources nécessaires à la mise en place de la politique genre. Ces 5 axes sont pris en compte pour chaque type d'intervention. En ce qui concerne le genre dans les projets, la BAsD finance des projets genre spécifiques tout en intégrant la dimension de l'égalité des genres transversalement dans tous ses projets.



Exemple de soutien de la BASD au ministère de l'Agriculture et des Forêts (MARD) au Vietnam

L'assistance technique pour intégrer le genre de façon formelle dans le MARD a porté sur deux volets avec les composantes suivantes :

Volet 1 : Travail au sein du ministère avec :

- ▶ la formulation d'une stratégie genre à travers un processus participatif ;
- ▶ la formulation d'un plan d'action incluant une étude de référence, des données sexo-spécifiques, des échéances des indicateurs genre ;
- ▶ du renforcement des capacités à travers le processus participatif de formulation de la stratégie et du plan d'action.

Volet 2 : Travail avec l'Association vietnamienne des femmes pour :

- ▶ mener des activités de recherche-action au niveau provincial, du district et communal sur les questions de genre, d'agriculture et de développement rural pour alimenter la stratégie du MARD ;
- ▶ organiser des ateliers participatifs pour comprendre les enjeux et les problèmes des femmes et des hommes en milieu rural ;
- ▶ préparation de matériel pédagogique sur le genre pour des activités de renforcement des capacités en agriculture et développement rural.

Source : ADB TA 3831-VIE: Gender Strategy and Implementation Plan for Agriculture and Rural Development.
<http://www.adb.org/sites/default/files/project-document/69633/tacr-vie-3831.pdf>

Une analyse genre obligatoire

Pour la **BASD** et la **BID**, il est obligatoire de mener une analyse genre avant toute intervention.

Pour cela la **BASD** a développé une **boîte sectorielle Agriculture**³⁵ qui inclut : un cadre d'analyse genre dans le secteur, des listes de questions à poser, des indications sur les moments-clés dans le cycle du projet où penser aux problématiques du genre, des listes de questions pour guider les analyses ainsi que des pistes de solutions pour neuf sous-secteurs sur lesquels la BASD se focalise.

La **BID** a développé un guide d'opérationnalisation de sa politique d'égalité des genres qui s'applique à toutes les opérations. La BID n'a pas élaboré de boîte à outils sectorielle agriculture mais les droits de propriété foncière des femmes sont l'un de ses trois axes politiques prioritaires (avec les droits au développement des opportunités économiques et les droits à la propriété des hommes et des femmes inclus dans ses sauvegardes).

La BID est aussi le seul bailleur qui inclut l'**intersectionnalité** dans ses analyses et tient compte en particulier de l'ethnicité et de l'identité culturelle aux côtés de la dimension du genre.

Pour chaque projet la **BASD** développe un **plan d'action genre du projet** (2 pages)³⁶ qui inclut des cibles à atteindre, des quotas, des aspects genre qui seront mesurables et quantifiables pour s'assurer que les femmes seront bien bénéficiaires ; les aspects-clés de ce plan d'action sont aussi intégrés dans les documents de projets légaux, pour s'assurer de l'engagement et de la collaboration des contreparties. Ces plans d'actions présentent : 1) les travaux préparatoires sur les enjeux genre à mener ; 2) les quotas, cibles, éléments du projet qui vont adresser les questions d'inclusion des femmes et favoriser des résultats tangibles positifs pour les femmes ; 3) des mécanismes pour s'assurer que les éléments genre du projet sont bien mis en place et 4) le suivi-évaluation des indicateurs genre. Ce plan d'action est lié au document de projet et il est incorporé dans le manuel de gestion du projet.

³⁵ <http://www.adb.org/publications/gender-checklist-agriculture>

³⁶ Voir exemple du projet : Building resilience in watershed management in mountainous eco-regions.
<http://www.adb.org/sites/default/files/project-document/78565/44214-024-nep-gap.pdf>



Stratégies de la BAsD pour soutenir la prise de parole des femmes dans les organisations communautaires de base

► Mise en place de quotas pour créer une masse critique : au **Laos**, dans le secteur de la gestion communautaire de l'irrigation, la part des femmes dans les conseils des comités de gestion a atteint 35 % (à des fonctions de trésorières) ; l'objectif de 50 % des membres féminins n'a pas été atteint du fait qu'on les considère comme n'étant pas impliquées dans l'agriculture irriguée. Malgré cela, les femmes ont contribué volontairement aux études d'ingénierie, (24 % des participants) et aux travaux de construction (35 %).

► Renforcement des capacités pour soutenir les quotas de femmes : formation en leadership, prise de parole en public ; recrutement de femmes facilitatrices et formatrices pour cibler les femmes ; formations sur les aspects techniques (agriculture, entretien des pompes à eau...).

► Création d'opportunités de développement économique : formations de groupements de micro-finance.

Exemple du projet de diversification des cultures au **Bangladesh** : 150 000 femmes se sont regroupées en groupes mixtes et en groupes non-mixtes pour accéder à de la formation technique, aux nouvelles technologies, au marketing, aux informations, au crédit, aux semences améliorées ou encore à la commercialisation de la production. 80 % des femmes interrogées ont expliqué avoir maintenant du poids dans la prise de décision des dépenses de santé, d'éducation ; mais seulement 22 % de femmes contribuent quand il s'agit de louer ou d'acheter de la terre. 35 % ont témoigné d'une baisse des violences domestiques et 29 % d'une mobilité accrue.

Source: *Gender Equality and Women's empowerment operational Plan 2013-2020. Moving the Agenda in Asia and the Pacific*, ASDB 2013 : <http://www.adb.org/sites/default/files/institutional-document/33881/files/gender-operational-plan.pdf>

SECTION 6

RESSOURCES SUR LE GENRE DANS LE SECTEUR ARB

Cette section offre des ressources utiles pour le genre, en général, et dans le secteur ARB.

La section comprend les fiches suivantes :

Fiche 14 : Ressources sur le genre et le secteur ARB – p. 102

Fiche 15 : Glossaire – p. 107

Les tableaux suivants présentent des sources d'information et de données utiles pour accéder à des données générales sur le genre et des données sur le genre dans le secteur ARB.

DONNÉES GÉNÉRALES SUR LE GENRE

SOURCES	RÉFÉRENCE	CONTENU
Banque africaine de développement « Gender, Poverty and Environmental Indicators on African Countries »	http://www.afdb.org/en/knowledge/publications/gender-poverty-and-environmental-indicators-on-african-countries/	Publication annuelle du département de statistiques de la BAfD, comprenant des données sur le genre dans les pays africains
Banque africaine de développement, profils genre par pays	http://www.afdb.org/en/search/?tx_solr%5Bq%5D=profil%20de%20genre%20pays	La BAfD publie des profils genre par pays
Banque asiatique de développement – Country Gender Assessment	http://www.adb.org/search/series/country-gender-assessments/subtype/country-planning-documents-1020	La BASD produit des profils genre pour chacun de ses pays d'intervention
Indicateurs clés pour le développement en Asie-Pacifique	http://www.adb.org/publications/series/key-indicators-for-asia-and-the-pacific	Rapports annuels de la BASD sur les indicateurs clés du développement de ses pays d'intervention. Des indicateurs sur le genre sont fournis.
Banque interaméricaine de développement. Base de données Geppal	http://www.iadb.org/research/geppal/index.cfm	Base de données sur la participation des femmes à la vie politique (en espagnol)
Gender Asset Gap Project	http://genderassetgap.org/	Exemple de programme collectant des données désagrégées par sexe, incluant des exemples de méthodes et de questionnaires
Banque asiatique de développement – Gender Actions Plans	http://www.adb.org/projects/documents/search/subject/water/subtype/gender-action-plans-1187	La BASD produit des plans d'action genre pour chacun de ses projets. Ces plans contiennent des objectifs, des activités, des résultats et des indicateurs relatifs au genre
Bases de données sur le genre de la Banque mondiale	http://datatopics.worldbank.org/gender/ http://datatopics.worldbank.org/gender/thematic-data	Les données sont classées sous les thèmes suivants : - Structures économiques, participation aux activités productives et accès aux ressources - Éducation - Santé et services de santé - Vie publique et prise de décision - Droits des femmes et des filles - Indicateurs démographiques

SOURCES	RÉFÉRENCE	CONTENU
Banque africaine de développement – « Gender, Poverty and Environmental Indicators on African Countries 2013 »	http://www.afdb.org/en/knowledge/publications/gender-poverty-and-environmental-indicators-on-african-countries/gender-poverty-and-environmental-indicators-on-african-countries-2013/	Publication annuelle du département des statistiques de la BAfD sur la thématique « Genre, pauvreté et environnement »
UNWomen 2014 Gender Equality and sustainable development: World survey on the role of women in development 2014	http://www.unwomen.org/~media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2014/unwomen_surveyreport_advance_16oct.pdf	Rapport publié en 2014 sur les questions liées au genre et au développement durable
World Bank Survey of Business Managers 2014	http://www.enterprisesurveys.org/	Données sur l'emploi des femmes dans les entreprises aux différents types de postes, ventilées par pays
Enquêtes démographiques et de santé (EDS)	http://dhsprogram.com/What-We-Do/Survey-Types/DHS.cfm Par pays : http://dhsprogram.com/What-We-Do/survey-search.cfm?pgtype=main&SrvyTp=country	Comprend des données intéressantes sur l'inégalité de genre, y compris l'âge médian au premier mariage, la fécondité et la planification familiale, le pouvoir d'action des femmes et la violence conjugale.
Bureau international du travail (BIT)	http://www.ilo.org/dyn/lfsurvey/lfsurvey.home http://www.ilo.org/ilostat/faces/home/statisticaldata?locale=fr&_afLoop=379133196872507&_adf.ctrl-state=mr3guiu3i_86	Enquêtes emploi par pays et base de données sur l'emploi du BIT
Organisation internationale du travail (OIT)	http://www.ilo.org/inform/online-information-resources/research-guides/gender-equality/lang--fr/index.htm	Convention sur le travail intégrant la protection des femmes, ainsi que des liens vers des statistiques ou des analyses régionales

Source : Bereni L., Chauvin S., Jaunait A., Revillard A. Introduction aux études sur le genre. 2^e ed., Louvain-la-Neuve: de boeck, 2012.

DONNÉES GENRE ET AGRICULTURE, DEVELOPPEMENT RURAL ET BIODIVERSITÉ

Le tableau ci-dessous présente des sources d'information et de données utiles portant spécifiquement sur le genre et l'agriculture, le développement rural et la biodiversité.

THÈME	RÉFÉRENCE
Genre et agriculture	FAO - Site sur le genre et l'agriculture : http://www.fao.org/gender/ "Gender in agriculture source book", 2009. http://www.fao.org/docrep/011/aj288e/aj288e00.HTM BAsD - Liste de projets financés par la BAsD qui incluent un plan d'action genre dans le secteur de l'agriculture. http://www.adb.org/projects/documents/search/subject/agriculture-and-natural-resources/subtype/gender-action-plans-1187 - Manuel genre et agriculture (« ADB Gender checklist in agriculture »). http://www.adb.org/publications/gender-checklist-agriculture BM - Site sur l'agriculture et le développement rural. http://data.worldbank.org/topic/agriculture-and-rural-development - Gender and agriculture: a learning module. http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/TOPICS/EXTGENDER/0,,contentMDK:20192985~menuPK:489246~pagePK:148956~piPK:216618~theSitePK:336868,00.html - Manuel de suivi et d'évaluation en développement rural. http://siteresources.worldbank.org/INTGENDER/Resources/RuralIM_EToolkit2005.pdf CGIAR /IFPRI - Partenariat mondial pour la recherche en agriculture ; le site comprend un certain nombre de données/recherches sur le genre. http://www.cgiar.org/ifpri/themes/mp17/gender/ « GRAP, l'approche du genre dans l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'exemple du Niger ». http://www.grap-pa.be/attachments/article/66/pb3_genre_agriculture.pdf
Genre et foncier	« Toolkit for Integrating Gender-Related Issues in Land Policy and Administration Projects », FIDA, 2009. http://siteresources.worldbank.org/EXTGENAGRLIVSOUBOOK/Resources/GiA_toolkit_v4.pdf "Gender in agriculture source book", 2009. http://www.fao.org/docrep/011/aj288e/aj288e00.HTM FAO http://www.fao.org/gender-landrights-database/en/ - Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale Sécurité foncière. http://www.fao.org/nr/tenure/voluntary-guidelines/fr/ - Buchy M., « The challenges of securing Women's tenure and leadership for Forest Management: A summary of the Asian experience », Rights and Resources Initiative (RRI), Washington, 2012. http://www.rightsandresources.org/documents/files/doc_5211.pdf

...

THÈME	RÉFÉRENCE
Genre et climat	BAfD ► "The link between climate change, gender and development in Africa", The African Statistical Journal, Volume 12, 2011. http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/The%20Link%20Between%20Climate%20Change%20Gender%20and%20Development%20in%20Africa%20St12.pdf ► "Information note on the checklist for mainstreaming gender and climate change in Projects". http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Policy-Documents/Information%20Note%20on%20the%20Checklist%20for%20Mainstreaming%20Gender%20and%20Climate%20Change%20in%20Projects%20EN.pdf Bridge IDS ► Aboud G., « Genre et changement climatique : Boîte à Outils », 2012. Jost C., Ferdous F., Spicer T. D., "Gender and Inclusion Toolbox: Participatory Research in Climate Change and Agriculture". CGIAR Research Program on Climate Change, Agriculture and Food Security (CCAFS), CARE International and the World Agroforestry Centre (ICRAF). Copenhagen, Denmark, 2014. http://ccafs.cgiar.org/research-highlight/new-toolbox-gender-and-inclusion-climate-change-projects#.VFoewpVybu Vincent K. <i>et al.</i> "Gender Climate change agriculture and food security", a CCAFS training-of-trainers (TOT) manual to prepare South Asian rural women to adapt to climate change, 2009. http://ccafs.cgiar.org/publications/gender-climate-change-agriculture-and-food-security-ccafs-training-trainers-tot-manual#.VFodJJVbug
Genre et élevage	Aguey-Wognon G. et Mackiewicz-Houngue M., « Genre et filière porcine : une progressive autonomisation des femmes éleveuses », 2013. http://www.avsf.org/public/posts/1607/avsf_genre_filiere-porcine_togo_2013.pdf
Genre et pêche	GIZ ► Genre, pêche et aquaculture. http://www.giz.de/expertise/downloads/giz2012-fr-genre-peche-et-aquaculture.pdf
Genre et biodiversité / environnement	UICN ► Anoko N. J., « Genre et équité dans les aires protégées en Afrique de l'Ouest », 2007. http://www.genreenaction.net/IMG/pdf/genre_et_equite_.pdf FAO ► « Interactions du genre, de la biodiversité agricole et des savoirs locaux au service de la sécurité alimentaire », Manuel de formation, 2005. http://www.fao.org/docrep/009/y5956f/y5956f00.htm FAO ► Vouhé C., et Hofmann E., « Prise en compte du Genre dans la FISONG. Environnement, biodiversité et développement », 2012. http://www.afd.fr/webdav/shared/PORTAILS/PUBLICATIONS/ONG/PDF/FISONG2012_Biodiv_AnnexeGenre%204.pdf BA5D ► Liste de projets qui incluent un plan d'action genre dans le secteur de l'environnement. http://www.adb.org/projects/documents/search/subject/environment/subtype/gender-action-plans-1187 UNWomen ► Rapport publié en 2014 sur les questions liées au genre et au développement durable. http://www.unwomen.org/~media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2014/unwomen_surveyreport_advance_16oct.pdf

...

THÈME	RÉFÉRENCE
Genre et décentralisation	Portail sur les questions de genre et gouvernance (avec des exemples de projets, de manuels méthodologiques). http://portals.wi.wur.nl/gouvernance/?Relations_genre GIZ ► « Décentralisation : guide sur la prise en compte de la dimension du genre », 2001. Inclut en annexe des listes de questions pour guider l'intégration du genre dans la décentralisation aux niveaux politique, local, projets, de l'inclusion économique et de la budgétisation genre. http://portals.wi.wur.nl/files/docs/gouvernance/GTZ%20genre%20decentralisation%20-fr.pdf BAsD ► « Sectoral Perspectives on Gender and Social Inclusion: Agriculture », 2012. http://www.adb.org/publications/sectoral-perspectives-gender-and-social-inclusion-forestry
Genre et participation / inclusion sociale	« Field guide to Adaptive Collaborative Management and improving women's participation », CIFOR, 2014. http://www.cifor.org/publications/pdf_files/Books/ACMManual2014.pdf FIDA ► "A manual for gender focused field diagnostic" http://www.ifad.org/gender/tools/gender/diagnostic.pdf

Analyse des enjeux de genre (*gender analysis*) : analyse des inégalités de sexes et des différences genrées de rôles qui ont des impacts en termes de risques ou d'opportunités sur un projet opérationnel donné.

Androcentrisme : tout phénomène (discours, système, etc.) ayant pour point de référence principal les expériences et perspectives sociales des hommes. Souvent, cet ancrage masculin n'est pas explicitement affirmé, et se trouve masqué derrière l'apparence de la neutralité et de l'universalité.

Care : le *care* est une pratique qui a pour but le maintien, la perpétuation ou la réparation du groupe familial³⁷ (également appelées « activités reproductives » : tâches domestiques, soins aux enfants, aux personnes âgées et aux malades, par exemple). Les femmes et plus généralement les personnes marginalisées sont celles qui ont le plus souvent la charge du *care*. Même s'il existe des exceptions, on constate dans la plupart des sociétés que filles et garçons sont éduqués selon ce modèle. La répartition inégale des activités de *care* a des impacts importants sur les femmes et les filles, et plus globalement, en termes de développement : déscolarisation des filles, manque de temps pour investir une activité rémunératrice, pour participer aux réunions et aux décisions, ... n'en sont que quelques exemples. En matière de santé, cela induit également une exposition accrue aux maladies transmissibles (par exemple, il a été reconnu que les femmes étaient davantage victimes du virus Ebola, du fait qu'elles devaient soigner les malades puis s'occuper des morts).

Essentialisation : processus qui consiste à fixer durablement des caractères pourtant transitoires en les attribuant à l'un ou l'autre sexe : par exemple, les femmes sont considérées comme naturellement vulnérables et les hommes naturellement violents. Or, il n'y a pas d'essence de la « féminité », ni d'ailleurs de la « masculinité », mais un apprentissage tout au long de la vie des comportements socialement attendus d'une femme ou d'un homme. Autrement dit, les différences systématiques entre femmes et hommes ne sont pas le produit d'un déterminisme biologique, mais bien d'une construction sociale. Le processus d'essentialisation masque ainsi les rapports sociaux qui sous-tendent les différences actuelles entre hommes et femmes, et interdit toute remise en cause de ces rapports de domination.

Équité des genres : traitement équitable des hommes et des femmes, ou impartialité. Pour la garantir ou la mettre en place, il faut avoir accès à des mesures capables de compenser les désavantages historiques et sociaux qui empêchent les femmes d'agir sur un pied d'égalité avec les hommes. Les stratégies appliquées en ce sens visent à parvenir à l'égalité des genres. L'équité est donc un moyen et l'égalité une fin.

Égalité : les personnes sont considérées comme égales en droit et en devoir. L'égalité des genres est la possibilité pour les femmes comme pour les hommes de jouir à part égale des droits de la personne, des biens estimés par la société, des possibilités, des ressources et des avantages sociétaux.

Empowerment : vise l'autonomie et la multiplication et/ou la diversification des choix des personnes. Il s'agit d'avoir une plus grande liberté d'action sur sa propre existence. L'autonomisation, qui sous-tend la notion de renforcement du pouvoir, est la capacité soutenue qu'ont les individus et les organisations de décider librement, en toute connaissance de cause et de manière autonome.

Gender mainstreaming : principe selon lequel l'égalité des sexes doit devenir une préoccupation de tous les responsables politiques, et pas seulement des instances spécifiquement chargées de cette question. Puisque toutes les politiques publiques ont une incidence sur les rapports de genre, il s'agit d'intégrer de façon systématique, dans l'élaboration des politiques, une analyse de leurs effets attendus du point de vue du genre (et notamment de leur impact différencié sur les femmes et les hommes).

Genre : terme employé pour désigner les différences de rôles assignés aux individus en fonction des différences biologiques relatives à l'appareil reproductif dans une société donnée. Ce terme est une notion critique : il fait référence à un ensemble théorique visant à déconstruire la « naturalité » des rôles de sexe et à mettre à jour les rapports de domination qui les sous-tendent. À ce titre, il se rapproche de la « race », notion critique qui vise à mettre en évidence, pour les défaire, les rapports sociaux liés aux différences biologiques relatives à la couleur de la peau. Dans la mesure où le genre désigne le système qui produit une bipartition hiérarchisée entre hommes et femmes, il n'a pas de sens au pluriel : on parlera des « sexes » pour désigner les positions « femme » et « homme ».

³⁷ Lorsque ces activités quittent la sphère privée et qu'elles relèvent du monde professionnel rémunéré, on constate que certaines de ces activités sont investies par l'autre sexe. Cf. *Pause Genre* n°13.
http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/PORTAILS/SECTEURS/GENRE/pdf/AFD-essentiel-genre-et-developpement_Pauses-Genre.pdf

Intersectionnalité : forgé par la juriste américaine Kimberlé W. Crenshaw à la fin des années 1980 dans la foulée du *black feminism*, le terme d'intersectionnalité cherchait à donner un nom aux dilemmes stratégiques et identitaires rencontrés dans l'espace politique états-unien par certaines catégories de personnes subissant des formes combinées de domination, en particulier les femmes noires, qui n'étaient représentées ni par les groupes de revendication (des hommes) noirs ou des femmes (blanches des classes moyennes). Les sciences sociales se sont ensuite approprié le terme afin de désigner les principes d'investigation empirique guidant l'analyse de l'imbrication des rapports sociaux.

Parité : la représentation à part égale dans les instances de décision politiques, économiques, juridiques, etc. La parité est décidée au niveau politique parce que les sociétés n'offrent spontanément pas le même accès pour les deux sexes aux statuts ou aux rôles (par exemple, la parité en politique). La loi, dans ces cas-là, vient renforcer les dispositifs existants pour que les femmes (ou les minorités ethniques, religieuses, etc.) accèdent à ces postes, statuts et rôles.

Patriarcat : système de subordination des femmes qui consacre la domination du père sur les membres de la famille. La recherche féministe insiste en particulier sur les aspects politiques – et non naturels – de cette oppression. On doit au féminisme matérialiste une analyse détaillée du fonctionnement économique de ce système par lequel le père de famille exploite le travail non rémunéré de son épouse. Une société patriarcale est une société qui accorde une plus grande autorité au père au sein de la famille (et au chef d'État au sein du pays), ce qui se traduit par une division sexuée du travail, le travail reproductif revenant à la/aux femme(s) et ne donnant pas lieu à une rémunération donc à une reconnaissance sociale de sa valeur.

Sexe : terme employé pour désigner : (1) en premier lieu, la façon dont les différences biologiques relatives à l'appareil reproductif donnent lieu à une catégorisation en deux ensembles, masculin et féminin ; (2) Le sexe est également le terme employé pour désigner les différences femmes-hommes avant l'émergence de la notion critique de genre : il est toujours utilisé aujourd'hui pour désigner la variable sociodémographique afférente en l'absence de mise en question de l'assignation aux rôles sociaux ; on parlera ainsi par exemple de « *l'analyse des pratiques des Français en termes de mobilité en fonction de leur âge, de leur sexe et de leur profession* » ; (3) au pluriel, les « sexes » renvoient aux groupes et aux catégories produites par le « genre », entendu comme système produisant une bipartition hiérarchisée entre hommes et femmes.

ANNEXES

Annexe 1 : Modalités d'utilisation du marqueur CAD/OCDE sur l'Égalité hommes-femmes – p. 110

Annexe 2 : Notation de la Dimension Égalité hommes-femmes de l'Avis développement durable de l'AFD – p. 114

MODALITÉS D'UTILISATION DU MARQUEUR CAD/OCDE SUR L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES

Le marqueur genre fait partie des marqueurs politiques du CAD. Depuis plusieurs années, il est utilisé pour notre redevabilité annuelle au CAD en matière de prise en compte du genre dans l'APD française.

Depuis la validation du Cadre d'intervention transversale (CIT) Genre de l'AFD en mars 2014, le marqueur CAD doit être systématiquement renseigné par les équipes opérationnelles de l'AFD (voir ci-dessous). Depuis septembre 2014, les équipes doivent également réaliser une notation « développement durable », dont une dimension porte spécifiquement sur les questions de genre. Une équivalence a été créée dans notre système d'information afin que les chargés de projet n'aient qu'une notation à effectuer.

La présente note propose une **définition** du système de notation ainsi qu'une **méthodologie** illustrée par des exemples pour renseigner ce marqueur.

1. Contexte : de nouvelles obligations pour l'AFD en matière de redevabilité sur le genre

La nouvelle Stratégie Française Genre et Développement, validée par le CICID du 31 Juillet 2013 a fixé deux objectifs à l'AFD concernant le marqueur politique CAD-OCDE sur l'Égalité hommes-femmes :

- ▀ un objectif de renseignement systématique du marqueur genre du CAD pour les projets financés par l'AFD : 100 % de projets notés suivant le marqueur en 2017 ;
- ▀ un objectif qualitatif d'intégration progressive et améliorée du genre : en 2017, l'AFD devra pouvoir démontrer que 50 % des projets financés intègrent une problématique et une analyse genre et sont marqués 1 ou 2.

Ces objectifs ont été repris dans le CIT Genre de l'AFD validé par le CA de l'AFD en mars 2014, et font l'objet d'un **suivi annuel** par les tutelles et le Haut Conseil à l'Égalité, pour mesurer les progrès réalisés en termes d'intégration de la problématique genre dans les opérations de l'AFD.

Au-delà de l'exercice de redevabilité à l'égard du MAE et du CAD de l'OCDE, la réflexion menée concernant la notation genre des projets s'intègre dans un **contexte d'effort global de l'AFD de meilleure intégration des problématiques d'inégalités hommes-femmes** dans nos projets, et nous oblige à nous interroger de façon systématique sur les enjeux d'accès, de participation, d'opportunités, de ressources, de revenus des bénéficiaires directs et indirects des financements AFD qu'ils soient hommes ou femmes, jeunes et moins jeunes.

2. Définition du système de notation du marqueur du CAD sur le genre

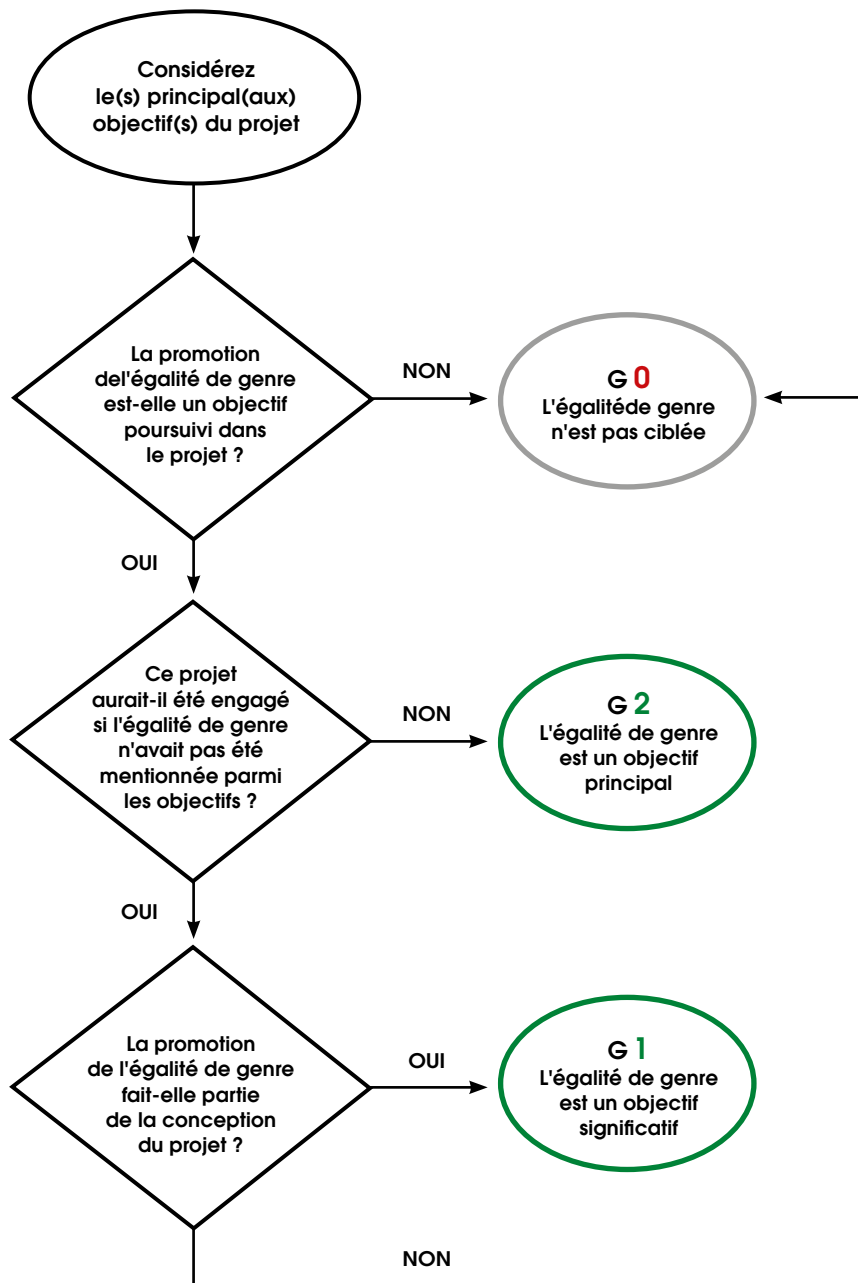
Le tableau ci-après fournit les définitions des 5 notes du marqueur pouvant être attribuées lors de l'analyse des projets et de leur catégorisation en fonction du niveau d'intégration de la problématique du genre et de l'**objectif fixé dans le cadre du projet** en matière de participation à la réduction des inégalités hommes-femmes existant dans le secteur d'intervention.

Tout projet qui vise à renforcer l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes ou à réduire les discriminations et les inégalités fondées sur le sexe doit être noté 1 ou 2.

MARQUEUR	DÉFINITIONS	EXEMPLES
Noté « Nul »/9 = non renseigné	Un projet est noté « 9 » s'il n'a pas été examiné au regard de la question de l'égalité hommes-femmes.	
Noté « NA » = non applicable	Un projet est noté « NA » lorsqu'il ne fait pas partie du périmètre des projets devant faire l'objet d'une notation CAD. (Même s'il contient des enjeux de genre).	► Projets d'urgence. ► ABG et prêts budgétaires.
Note « 0 » = non pertinent du point de vue du genre OU sans réflexion / explicitation / documentation sur les enjeux de genre	Un projet est marqué 0 s'il ne vise pas à rétablir la balance relationnelle d'égalité entre les hommes et les femmes mais a fait l'objet d'une réflexion à cet égard (questionnement de départ). Un projet est marqué 0 si ses activités peuvent potentiellement bénéficier aux femmes, sans avoir fait l'objet d'une réflexion spécifique sur les enjeux de genre (potentiel de passage en 1).	► Un projet d'amélioration des services d'aérodrome, de gestion du trafic ainsi que des équipements relatifs à l'assistance météorologique. ► Un projet de développement rural comprenant des enjeux de genre mais n'ayant pas fait l'objet d'une réflexion spécifique pour en faire un des objectifs du projet.
Note « 1 » = Le genre comme objectif significatif mais secondaire	Un projet est noté « 1 » si la promotion de l'égalité de genre fait partie des objectifs secondaires du projet, mais que celui-ci aurait été engagé même si l'égalité de genre n'avait pas été mentionnée parmi les objectifs. Tout type de projets (agriculture, finance, formation professionnelle, emploi, accès au marché) qui incluent des approches proactives (composantes dédiées) faisant la promotion du genre sans pour autant que 100 % du projet ne soit dédié aux enjeux de genre.	► Un projet de route qui inclut des passerelles aériennes pour éviter aux femmes de traverser la route ou de prendre un passage souterrain. ► Un projet de transport en commun qui a pris en compte les intérêts stratégiques des hommes et des femmes dans le design du tracé. ► Un projet d'adduction d'eau potable qui, outre l'allègement de la corvée d'eau, promeut la participation des femmes à la définition mais aussi à la gestion des ouvrages.
Note « 2 » = Le genre comme objectif principal du projet	La promotion de l'égalité de genre comme objectif principal du projet.	► Un projet de soutien au développement des PME qui a activement recherché à cibler l'entrepreneuriat et le salariat féminins en incluant des mesures de discrimination positives par exemple. ► Un projet banque qui met à la disposition des femmes des produits innovants qui prennent en compte les contraintes habituelles des femmes comme le manque de contreparties pour faciliter l'accès au crédit.

Il est faux de penser que certains types de projets (infrastructures par exemple) ne peuvent qu'être notés 0. Même si le but déclaré de ce type de projets ne sera jamais de rétablir l'égalité entre les hommes et les femmes, une approche sensible au genre lors du montage du projet (collecte de données désagrégées, approche participative incluant des femmes représentant des groupes de bénéficiaires potentiels au moment des prises de décision) pourra mener à des ajustements dans le design du projet qui augmenteront les chances d'effets directs ou indirects sur l'égalité. Ces démarches permettront aux projets d'être notés 1.

Les questions à se poser pour renseigner le marqueur du CAD sur le genre et parvenir à mettre en place un projet noté 1 ou 2.



Pour les projets notés 1 et 2, trois types de questions peuvent être posées :

- 1) Le genre est-il considéré dans les thématiques abordées ? et/ou
- 2) Le genre est-il considéré dans le montage méthodologique du projet ? et/ou
- 3) Le projet a-t-il identifié les principales causes des inégalités hommes-femmes en termes de capacités, de droit et de participation et proposé des mesures/activités/composantes pour promouvoir leur remise en question ?

Les projets notés 0 lors de l'élaboration d'une FIP peuvent facilement être transformés en des projets notés *a minima* 1, si quelques efforts d'analyses sont fournis pas l'équipe projet.

Comment un même projet peut-il être marqué, 0, 1 ou 2 ?



L'exemple d'un projet d'aquaculture

MARQUEUR	COMMENTAIRES
0	Le projet prévoit une aide financière pour développer l'aquaculture. Le document de projet n'inclut aucune donnée désagrégée et il est impossible de comprendre en lisant le document le rôle des hommes, des femmes ou de la famille dans l'aquaculture artisanale. Une mécanisation de la transformation par exemple peut augmenter la productivité, créer des emplois pour les femmes, ou à l'inverse, avoir pour résultat leur éviction de la filière. Cela peut donc se traduire par des impacts positifs ou négatifs pour les femmes (par exemple dans le contexte de l'aquaculture traditionnelle elles travaillaient dans des systèmes d'entraides entre femmes qui se partageaient certaines tâches domestiques, qui sont maintenant à la charge de chacune) mais comme il n'y a aucune données de base et que le projet a probablement ignoré la dimension de genre dans les systèmes de production, personne ne sait vraiment si les changements offrent de nouvelles opportunités d'émancipation économique pour les femmes.
1	Le document de projet inclut des données désagrégées ainsi qu'une analyse genre du système de production aquaculture et du rôle du secteur dans l'économie familiale. Pendant le montage du projet, les associations de femmes et de pêcheurs ont été consultées et les hommes et les femmes ont contribué à l'identification de mesures mitigatives si c'est pertinent. Le projet inclut aussi un ou deux indicateurs de progression de l'égalité hommes femmes (ex : conditions d'emploi, nombre de femmes et d'hommes employés).
2	Le but du projet est de promouvoir l'intégration des femmes de pêcheurs de crevettes dans le développement économique formel à travers le développement participatif du secteur aquaculture.

NOTATION DE LA DIMENSION ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES DE L'AVIS DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'AFD

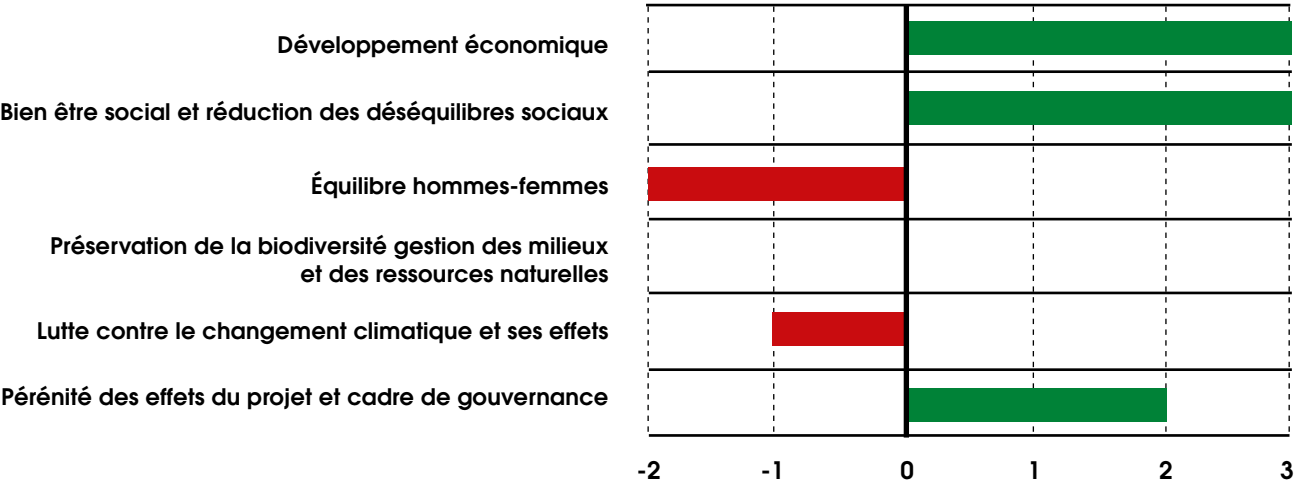
L'approche retenue est celle du Cadre d'intervention transversal « Le genre et la réduction des inégalités femmes-hommes 2014-2017 » dont l'un des deux objectifs stratégiques est de favoriser l'égalité des opportunités entre femmes et hommes, déclinée en actions pouvant avoir un impact à trois niveaux : égalité d'opportunités à l'échelle du projet ou de la contrepartie, égalité d'opportunités à l'échelle du secteur d'intervention, ou égalité structurelle d'opportunités.

La notation proposée ci-dessous a été conçue pour pouvoir comptabiliser les financements AFD dans le cadre du CAD. Aussi, pour pouvoir faire l'objet d'une notation 2 ou 3, les actions envisagées en faveur du genre doivent figurer comme des objectifs explicites du projet.

Échelle d'évaluation proposée :

- Le projet prend-il en compte les besoins et intérêts des hommes et des femmes (par le biais d'un diagnostic, participation, communication) ? ou bien : Un dialogue a-t-il été entamé avec la contrepartie sur l'égalité hommes-femmes dans le secteur/la structure concerné(e) ? **Noter 1**
- Un des objectifs explicites du projet est-il d'assurer l'**accès effectif des femmes aux services**/prestations/biens prévus dans le cadre du projet (en menant un travail avec les hommes et les femmes pour identifier les barrières à cet accès et définir les moyens pour les dépasser) ? ou bien : Un des objectifs du projet est-il de favoriser le **contrôle des ressources par les femmes dans le secteur concerné** et leur participation aux instances de gouvernance du projet ? **Noter 2**
- Un des objectifs principaux du projet vise-t-il l'**auto-nomisation des femmes et la réduction structurelle des inégalités** entre les hommes et les femmes (contrôle des ressources, participation aux instances de gouvernance, mise en œuvre effective des changements institutionnels/lois) ? **Noter 3**
- Si l'impact du projet est neutre sur une dimension, ou si les impacts négatifs résiduels, une fois les mesures d'atténuation mises en œuvre, sont négligeables : **Noter 0**
- Le projet maintiendra-t-il les inégalités hommes-femmes (le projet présente une opportunité mais ne prévoit pas de mesure pour modifier la situation inégalitaire de départ) ? **Noter -1**
- Le projet présente-t-il un risque d'aggravation des inégalités hommes-femmes ? **Noter -2**

IMPACT DU PROJET SUR LES 6 DIMENSIONS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ABS	Appui budgétaire sectoriel
AES	Appui environnemental et social
AFD	Agence Française de Développement
ARB	Agriculture, Développement rural et Biodiversité
BAfD	Banque africaine de développement
BAsD	Banque asiatique de développement
BID	Banque interaméricaine de développement
BM	Banque mondiale
CAD	Comité d'Aide au Développement
CEDEF/ CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes/ <i>Committee on the Elimination of Discrimination against Women</i>
DAT	Département des Appuis transversaux
E&S	Environnemental(e) et social(e)
FIDA	Fonds d'intervention pour le développement de l'agriculture
FIP	Fiche d'identification de projet
FISONG	Fonds d'innovation sectorielle pour les ONG
FPP	Fiche de présentation de projet
GES	Gaz à effet de serre
GIZ	<i>Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit</i>
IA	Indicateurs agrégables
IEC	Information-éducation-communication
IPS	Indice de parité entre les sexes
KFW	<i>Kreditanstalt für Wiederaufbau</i>
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
PAR	Plan d'action et de réinstallation
PED	Pays en développement
SFI/IFC	Société financière internationale / <i>International Financial Corporation</i>
TdR	Termes de référence



www.afd.fr/genre

Contact AFD : _Genre@afd.fr